

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Mardi 21 avril 2026

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site www.parlement-wallonie.be, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
La santé mentale – Auditions.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vanderpe – Mme Sabine Roberty – Mme Veronica Cremasco – Mme Stéphanie Thoron.	
AUDITIONS	3
Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri.....	3
Ordre des travaux.....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vanderpe.	
Désignation d'un rapporteur.....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vanderpe.	
Audition de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.....	4
Intervenants : M. le Président – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Échange de vues.....	7
Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – Mme Sabine Roberty – Mme Véronique Durenne – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.	
PROJETS ET PROPOSITIONS	16
Proposition de résolution visant à intensifier la prévention du suicide, déposée par Mmes Tillieux, Roberty, Morreale, MM. Witsel, Lepine et Mme Muratore (Doc. 492 (2025-2026) N° 1).....	16
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Mathilde Vanderpe.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	17
Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la concrétisation du nouveau plan ERICH annoncée dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029 ».....	17
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mise en œuvre des projets d'infrastructures financés par le Plan de relance européen ».....	19
Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fracture numérique des aînés ».....	20
Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.	

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien pour les frais de déplacement du secteur de l'aide à domicile »21

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Taquin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la dynamique interfédérale annoncée relative aux aidants proches » 22

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Taquin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des agréments et de l'offre des initiatives locales d'intégration (ILI) »24

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'usage des *scan-cars* et son impact sur les conducteurs et passagers en situation de handicap »25

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Yves Coppieters, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE26

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)27

Interpellation de M. Jori Dupont à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les responsabilités politiques et sanitaires dans la contamination de l'eau à Chièvres » ;

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les résultats du biomonitoring BHM-PFAS » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les résultats de la deuxième phase du biomonitoring PFAS » ;

Question orale de M. Bruno Lefèbre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les causes de la surexposition aux PFAS à Chièvres » ;

Question orale de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les réunions d'information concernant les résultats de l'étude sur les facteurs de surexposition aux PFAS » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les résultats du biomonitoring PFAS »27

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Marie Jacqmin – Mme Valérie Dejardin – M. Bruno Lefèbre – Mme Caroline Cassart-Mailleux – Mme Bénédicte Linard – M. Olivier Maroy – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'autorisation de l'usage des engrais RENURE en Wallonie »36

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accord de coopération interrégional concernant les emballages »38

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les objectifs du Gouvernement en matière de biométhanisation »39

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Bruno Lefèbre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les balises environnementales et sanitaires concernant la Boucle du Hainaut »..... 40

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbre – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi du recours en annulation du décret du 29 avril 2024 modifiant les articles 1^{er}, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86bis » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les coopératives citoyennes comme moteurs de l'indépendance énergétique de la Wallonie »..... 41

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Vincent Maillen à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le désherbage naturel des voiries »..... 43

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Maillen – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement des travaux concernant la réhabilitation des friches » 44

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les garanties d'indépendance face aux lobbies des pesticides » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'enquête sur les pesticides du magazine *Imagine* »..... 46

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la présence de microplastiques dans les boues des stations d'épuration » ;

Question orale de Mme Véronique Durenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation des boues résiduelles des stations d'épuration en agriculture » 49

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Véronique Durenne – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la transposition de la directive relative aux émissions industrielles et aux émissions d'élevage »..... 51

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention du masculinisme chez les jeunes »..... 53

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la possible disparition du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) »..... 54

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention des morsures de tiques et de la maladie de Lyme »..... 55

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Arnaud Dewez à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'amélioration du bien-être des seniors à travers l'utilisation de triporteurs et l'accès au RAVeL »..... 56

Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Arnaud Dewez à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences en Wallonie du durcissement des règles portant sur la consommation d'alcool et leurs impacts sur la santé publique »..... 57

Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les soins palliatifs à domicile »..... 58

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de la prévention par des rappels ciblés en matière de dépistage de cancers »..... 59

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les suites de la mobilisation du secteur non marchand »..... 61

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation notable de certaines populations de limaces invasives et prolifiques »..... 63

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'implémentation du trajet de soins périnatal »..... 64

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'activation des malades de longue durée et la collaboration avec les organismes assureurs »..... 65

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Yves Coppieters, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 67

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 67

Interpellations et questions orales retirées..... 67

LISTE DES INTERVENANTS..... 68

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 69

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je tiens, avant toute chose, à remercier Mme Jacqmin d'avoir assuré la présidence de la précédente séance de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La santé mentale – Auditions

M. le Président. – Il me revient de vous informer qu'un point relatif à l'organisation d'auditions sur la santé mentale a été inscrit à notre ordre du jour à la suite d'une demande formulée par le groupe PS.

Un courriel a été envoyé à l'ensemble des groupes politiques pour connaître les différentes suggestions. Ces dernières sont reprises dans le tableau qui vient de vous être distribué.

Les dates possibles sont le mardi 19 mai, le jeudi 21 mai, le jeudi 4 juin et le mardi 30 juin, le matin ou l'après-midi. Je vous rappelle que nous avons convenu d'auditions, le mardi 2 juin, sur les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri

(Réactions dans l'assemblée)

Elles étaient initialement prévues le 19 mai, mais les personnes ne sont pas disponibles ce jour-là. Dès lors, la date la plus proche est le 2 juin.

Il y a toujours la possibilité de demander des avis écrits et de définir plus précisément le périmètre de ces auditions.

Ce sont les quelques précisions que je tenais à apporter avant d'ouvrir la discussion sur ce point.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – La liste des personnes à auditionner en matière de santé mentale est assez longue. Quelle méthodologie comptez-vous utiliser ? Il serait potentiellement plus intéressant de fixer entre nous, comme nous le faisons régulièrement sur d'autres dossiers, ce que nous allons faire. Pour tout ce qui est commun, c'est facile. Pour les autres, il faut décider s'il s'agit d'une contribution écrite ou s'il y a un accord pour auditionner.

Au lieu d'avoir une heure de discussion, je propose que les collaborateurs ou les députés se voient cette semaine pour calibrer les choses. Il serait plus facile et plus efficace de faire un groupe de travail. Les dates peuvent être examinées dans la foulée de l'organisation par les collaborateurs et les députés. Nous pouvons, comme nous l'avons fait précédemment, déterminer des blocs de personnes à auditionner – par exemple, les fédérations – puis, à partir de là, fixer les dates.

Tout peut être fait au niveau d'un groupe de travail informel afin d'arriver avec une proposition ficelée en Commission ou lors de la prochaine Conférence des présidents pour que les dates soient actées. Cela peut se faire en dehors de ce moment officiel de l'organisation des travaux, parce que cela pourrait s'éterniser ici, alors que c'est plus efficace lorsque nous sommes à quatre, sans micros, autour d'une table.

M. le Président. – Vous avez anticipé mon propos avec votre excellente proposition.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Président, ma collègue, Mathilde Vandorpe, m'a devancée avec sa proposition. Vous avez cité quelques dates qui pourraient convenir.

À partir du moment où nous travaillons par blocs – c'est souvent ainsi que nous fonctionnons – et où nous sommes tous d'accord sur un panel de fédérations à auditionner pour nous éclairer, nous pouvons déjà trouver une date pour les organisations figurant aux premières lignes de notre tableau.

Avec le groupe socialiste, nous proposons que nos collaborateurs et nous-mêmes travaillions en *off* afin d'avancer sur les autres propositions qui seraient moins convergentes.

À tout le moins, nous pourrions fixer une première date parmi celles que vous avez proposées, Monsieur le Président, afin d'auditionner les organisations reprises aux premières lignes, jusqu'à SOS Suicide, si tout le monde est d'accord.

À la lecture du tableau reprenant les propositions des groupes, on se rend compte qu'Agricall, la cellule venant en aide aux agriculteurs, n'apparaît pas. On sait que les agriculteurs rencontrent, eux aussi, beaucoup de difficultés au niveau de la santé mentale. À partir du moment où l'on rencontre l'Union des classes moyennes ou encore des associations et des médecins qui s'occupent de la santé mentale des jeunes, on pourrait ajouter Agricall à cette liste.

M. le Président. – Je suis heureux que votre proposition rejoigne celle de Mme Vandorpe.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie pour ces différentes propositions. Je rejoins mes deux collègues précédentes sur le fait que le début de liste est assez commun à tout le monde, sauf que l'on n'a pas de proposition du PTB. Autrement, c'est assez convergent.

Je prends la parole pour expliquer le milieu de la liste, qui reprend les propositions du groupe Ecolo. Cela sera peut-être convergent avec d'autres de vos propositions. Voici les trois publics cibles que l'on voudrait aborder :

- les enfants et les jeunes, car, selon nous, il existe une problématique de santé mentale qui leur est spécifique, ce qui peut converger avec certaines propositions des Engagés ;
- les personnes LGBTQIA+, pour qui il existe une problématique particulière. Madame Roberty, j'essaie d'expliquer le tronçon central. Je dis trois mots pour préciser les publics ciblés afin de les faire converger avec les collaborateurs ;
- les personnes migrantes, car on sait à quel point les personnes qui viennent d'États en guerre sont fragiles et peuvent avoir des difficultés, ce que l'on comprend bien, en matière de santé mentale.

Le but de ma prise de parole est d'éclairer le travail de nos collaborateurs qui aura lieu en aval afin d'avoir, comme vous le suggérez, Monsieur le Président, une liste écourtée.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Mme Cremasco est déjà en train d'anticiper le groupe de travail. Elle a déjà parlé des trois publics cibles il y a

15 jours, ce qui est bien intégré par tout le monde. Notons néanmoins que la compétence liée à l'enfance – et donc la petite enfance – relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'époque, nous avons organisé des auditions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut donc voir comment organiser cela.

Selon moi, c'est ce groupe de travail qui doit définir qui auditionner, avec quel bloc et dans quel timing. Mme Roberty dit que nous pourrions auditionner un premier bloc avec les sept premières propositions. Si l'on veut laisser un minimum de temps de parole à chacun, c'est beaucoup trop. Selon moi, on doit se limiter à trois ou quatre intervenants par bloc. Les collaborateurs doivent se voir et planifier les événements pour que, lors de la prochaine Conférence des présidents, il y ait quelque chose d'établi, de clair et de net sur les propositions.

Les premiers à être auditionnés seront les fédérations, à savoir la Fédération wallonne des services de santé mentale, Santhea et UNESSA. Il reste à voir si nous auditionnons le CRÉSaM dans le même temps. En tout cas, les trois premiers acteurs pourraient être entendus ensemble, dans un premier bloc et à la première date. Je propose de fixer la première date au 19 mai et que tout le reste soit travaillé en parallèle, au risque de passer des heures à en discuter, ce qui ne sera pas efficace.

M. le Président. – C'est la Commission qui est compétente en matière d'organisation des travaux et non pas la Conférence des présidents, qui avalise les choix qui seront faits par nos collaborateurs.

Sur la méthodologie, je suis tout à fait d'accord avec vous, sachant que le timing est très serré et que deux dates sont déjà bloquées. Il faut s'attendre à déborder et, éventuellement, à venir certains jeudis ou à d'autres moments que les jours habituels de réunion de notre Commission, mais c'est notre job.

Je vous rappelle la possibilité de demander des avis écrits. La liste est longue et exhaustive. Si nous entendons tout le monde, nous sommes partis jusqu'au mois de décembre. Nous allons travailler avec les collaborateurs en vue de procéder à des choix les plus efficaces, avec un maximum de quatre intervenants par session.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je remercie Mme Vandorpe pour sa suggestion, que je rejoins complètement.

Quand on regarde le tableau, on peut se dire qu'il y a un bloc de propositions propres au groupe Ecolo. Je tenais donc à justifier d'où venaient ces propositions.

Je remercie Mme Vandorpe pour son écoute parce que, en effet, j'ai évoqué ces trois publics cibles, mais

dans le cadre de la proposition de résolution sur la prévention du suicide. Je suis cependant d'accord avec le fait que le suicide et la santé mentale englobent le tout.

M. le Président. – La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Notre groupe est tout à fait favorable à cette méthodologie. Ce sont des auditions ô combien importantes. Il faut prendre le temps de bien les structurer de manière à ce que cela puisse être bénéfique à nos travaux futurs.

M. le Président. – Je partage parfaitement ce qui a été dit. Sachez qu'il y a un décalage dans les auditions parce que notre prochaine réunion aura lieu le 19 mai et que ce sera la seule du mois de mai. Nous arrêterons la liste des personnes auditionnées à ce moment-là et, à partir de début juin, nous pourrons commencer à travailler.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – C'est la raison pour laquelle j'ai évoqué la Conférence des présidents, qui pourrait déjà acter les trois premiers intervenants et nous permettre de procéder à des auditions le 19 mai, ce qui nous ferait gagner du temps. Ce n'est qu'une suggestion d'acter les trois premiers de façon à ce que cela puisse circuler pour la suite. Ce n'est pas moi qui ai le dernier mot et ce n'est pas moi la présidente de la Commission, mais cela nous permettrait d'avancer.

M. le Président. – Non, ce n'est pas la Conférence des présidents qui décide.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je proposais de donner notre accord de principe sur les auditions des trois premiers intervenants, à savoir la Fédération wallonne des services de santé mentale, Santhea et UNESSA.

M. le Président. – Je parlais de l'ensemble des auditions.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je proposais que ce soit fixé par la Commission afin que la prochaine Conférence des présidents acte la date du 19 mai.

Lors de la prochaine réunion de notre Commission, à savoir le 19 mai, nous pourrons décider si nous procédons à des auditions le mercredi matin ou le jeudi et si nous les organisons par blocs de deux, trois ou quatre intervenants.

M. le Président. – Je vous entends, Madame Vandorpe, et je veux que cela tourne. Dès lors, nous prenons les trois premiers, s'ils sont libres, et nous les

auditionnons le 19 mai. Cela nous fait gagner du temps et nous permet d'envisager la suite avec les collaborateurs.

En conclusion, la Commission décide de procéder, mardi 19 mai 2026, à l'audition :

- de représentants habilités de la Fédération wallonne des services de santé mentale (FéWaSSM) ;
- de représentants habilités de la fédération Santhea ;
- de représentants habilités d'UNESSA.

AUDITIONS

Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri.

Ordre des travaux

M. le Président. – Avant de procéder à l'audition de M. le Ministre, il me revient de vous informer que la Conférence des présidents a décidé de reporter les auditions que nous avons fixées le mardi 19 mai 2026 à la suite d'une demande formulée en ce sens par la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales, qui ne sera pas libre ce jour-là.

Il nous revient dès lors de fixer une nouvelle date pour l'audition :

- de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons ;
- de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ;
- de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales ;
- du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Je vous propose la date du mardi 2 juin à 9 heures 30.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

(Assentiment)

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Vu le nombre de personnes à auditionner, je suppose que vous allez leur donner un timing, mais nous pourrions

commencer à 9 heures à titre exceptionnel. Bloquer la matinée pour ces auditions me semble, de plus, être le plus efficace.

M. le Président. – Je ferai cette proposition en Conférence des présidents.

En conclusion, la Commission décide de procéder, mardi 2 juin 2026, à l'audition :

- de représentants habilités de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL) ;
- de représentants habilités de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) ;
- de représentants habilités de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA) ;
- de représentants habilités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je propose Mme Jacqmin comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Jacqmin est désignée en qualité de rapporteuse.

Audition de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je suis très heureux d'être devant vous pour vous présenter et discuter avec vous de la Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme pour cette législature 2025-2029 ainsi que toutes les implications du soutien au sans-abrisme.

Je voudrais démarrer par le constat et les objectifs. Si l'on reprend le dernier dénombrement des personnes touchées, de manière directe ou indirecte, par une forme de mal-logement aigu en Wallonie, on parle de 18 812 personnes. Ce sont des personnes à la rue, en hébergement précaire, en situation d'expulsion ou encore des familles coincées sur des terrains ou dans des campings. On parle de 13 781 adultes et – un chiffre impressionnant – de 5 031 enfants qui partagent,

malheureusement, cette situation de mal-logement en famille.

La Belgique a pris, aux côtés d'autres États membres, un engagement clair en signant la Déclaration de Lisbonne en 2021. Malgré des situations qui se complexifient et un nombre de personnes sans chez-soi qui ne diminue pas suffisamment, les actrices et les acteurs de terrain, les pouvoirs publics et les administrations continuent à se mobiliser.

Dans cette continuité, nous avons choisi une ligne directrice reposant sur quatre axes :

- mettre en place des mesures qui touchent aux déterminants de cette pauvreté ;
- coconstruire ces mesures avec les acteurs de terrain et l'ensemble des parties prenantes ;
- se questionner et questionner plusieurs axes, c'est-à-dire travailler spécifiquement sur la prévention, la prise en charge pluridisciplinaire dans la durée, mais aussi gérer les situations d'urgence ;
- s'assurer d'adopter des mesures que l'on sera en mesure de financer, dans un cadre budgétaire que vous connaissez.

Au niveau des constats et des objectifs, la Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme pour la période 2025-2029 vise à doter la Wallonie d'un cadre structuré intersectoriel basé sur une feuille de route. Cette feuille de route doit reposer sur trois piliers d'intervention. D'abord, la priorité, c'est la prévention des ruptures : par rapport aux expulsions, aux sorties d'institutions et à la problématique des jeunes sortant de l'aide à la jeunesse, avec cette dimension des jeunes à la croisée des secteurs. Le deuxième pilier stratégique renvoie à la résolution en travaillant l'accès durable au logement, avec cette volonté de renforcer la stratégie de Housing First. Enfin, il faut une gestion améliorée des situations d'urgence et spécifiquement de l'appui aux abris de nuit, aux maisons d'accueil et aux structures d'accompagnement spécialisées. Un pilier transversal de gouvernance et d'évaluation complète l'ensemble par un pilotage intersectoriel associant action sociale, logement, santé, aide à la jeunesse et pouvoirs locaux.

En termes de méthodologie d'élaboration, l'élaboration de cette stratégie a reposé sur un processus participatif, coordonné par l'Observatoire wallon du sans-abrisme, qui a associé l'ensemble des acteurs de terrain, mais aussi les fédérations sectorielles et l'ensemble des partenaires institutionnels. Ce processus s'est déroulé en plusieurs temps. Dans un premier temps, nous avons fait une large consultation structurée et organisée. On a ainsi invité l'ensemble des acteurs à formuler librement les mesures qu'ils jugeaient nécessaires. Sur base de ces premières orientations retenues au sein du cabinet et auprès des administrations, une sélection d'axes prioritaires a ensuite été opérée et les acteurs ont alors été conviés à travailler en ateliers thématiques avec l'Observatoire

wallon du sans-abrisme, pour affiner le contenu de ces fiches-mesures. Enfin, les mesures ont été coconstruites et ont été soumises à la discussion au sein du Gouvernement wallon, qui les a adaptées aux choix politiques retenus, aux capacités budgétaires disponibles et aux engagements de la DPR pour la période de cette législature.

J'en viens aux axes et mesures qui constituent la Stratégie coordonnée du sans-abrisme. D'abord, je veux vous présenter ce que l'on appelle l'axe transversal, avec deux éléments.

Premièrement, il s'agit de la mise en place d'une évaluation d'impact pluriacteurs et régulière des politiques de lutte contre le sans-abrisme. Pour cela, nous mandaterons le Comité de concertation des acteurs du sans-abrisme de l'observatoire pour assurer le suivi et l'évaluation continue de notre stratégie. Ce dernier est chargé de définir le calendrier, l'ordre du jour des réunions et, au besoin, peut également organiser des groupes de travail. Son rôle sera donc de soutenir l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie par une lecture partagée des impacts des mesures, en mobilisant leurs différents types d'expertise. Cela traduit une stratégie qui se veut évolutive au cours de l'ensemble de la législature avec une projection sur l'avenir et surtout en mesure de s'adapter au regard des résultats de ces évaluations.

Le deuxième élément de cet axe transversal est de poursuivre le dénombrement des personnes sans abri et en absence de chez-soi. Cette mesure nous permet d'honorer un engagement pris dans le cadre de la Déclaration de Lisbonne, à savoir que les décisions politiques doivent reposer sur des données fiables. Ce dénombrement devra s'opérer sur trois territoires wallons, au minimum, par an. Le marché pour trois ans devra être renouvelé en 2027. Il porte sur un montant d'environ 60 000 euros annuels, en vue de financer l'équipe de recherche qui met en œuvre ces dénombrements. Comme vous l'avez vu dans la presse, nous avons présenté, il y a quelques jours, les chiffres de l'année 2025.

Concernant l'axe « Santé », il y a deux mesures à vous proposer. D'abord, il s'agit du développement des conventions et des coordinations intersectorielles de la santé, du logement et du social pour renforcer les parcours sans rupture. Pour ancrer ces coopérations opérationnelles entre ces différents secteurs, nous établirons des conventions types entre institutions de soins, mais aussi les CPAS, les relais sociaux, les services de logement afin d'assurer l'activation des droits des personnes avant leur sortie, et ce, notamment en matière de revenu, mais aussi de logement et d'autres domaines essentiels, comme la santé.

Nous attendons des acteurs d'apporter une réflexion approfondie sur les protocoles de sortie, incluant des éléments clairs concernant l'orientation vers des

structures adaptées, mais aussi les services à mobiliser et surtout les modalités de suivi postsortie. Ces nouvelles dynamiques de coordination participeront à l'amélioration de la préparation des sorties d'institutions et pourraient, par exemple, se formaliser par la mise en place de cellules locales de coordination pluridisciplinaire, qui assureraient des réunions régulières, mais aussi du coaccompagnement. Tout cela pourrait être animé par les relais sociaux.

S'agissant du calendrier, l'année 2026 sera dédiée à l'identification des coordinations locales. Entre 2026 et 2027, des concertations seront lancées en vue d'élaborer les conventions de collaboration. Entre 2027 et 2028, nous nous attellerons à l'opérationnalisation de ces conventions.

L'autre point dans l'axe « Santé » vise à renforcer l'ancrage des réseaux de santé mentale dans l'accompagnement des publics ETHOS Light 1 à 7. Il s'agit ici d'intégrer, de façon opérationnelle, les réseaux de santé mentale dans la Stratégie de sortie du sans-abrisme, en collaboration avec les relais santé, via la coordination des relais sociaux et la conclusion de conventions de collaboration. Par cela, nous pourrions avancer dans le développement de réponses cliniques et de parcours de soins adaptés à la réalité des personnes en situation de sans-abrisme et aux lieux d'accueil existants.

Cela nécessite une coordination, une collaboration entre le SPW IAS, l'AViQ et l'INAMI. Tout cela passera par l'adaptation de la méthodologie des réseaux de santé mentale à la réalité de ces publics cibles, avec des travailleurs expérimentés du secteur du sans-abrisme local. Il faut, en outre, renforcer la formation des psychologues mobiles aux spécificités du public en situation d'absence de chez-soi, ainsi qu'au travail de rue, en collaboration avec le secteur du sans-abrisme local.

S'agissant du calendrier pour cette mesure de renforcement de l'ancrage des réseaux, 2026 servira à structurer la coopération interadministrations. Il s'agira de mettre en place un cadre de travail collaboratif, mais aussi de mieux assurer le partage d'informations et d'assurer des responsabilités clarifiées entre les administrations. À partir de 2027, il faudra identifier deux territoires pilotes à partir des relais sociaux ou des relais santé et des ressources. En 2027-2028, ce sera l'élaboration, en collaboration avec les acteurs du secteur et, en priorité, avec les relais santé, des modèles opérationnels d'intégration des réseaux de santé mentale dans la Stratégie de sortie du sans-abrisme, sur base des enseignements tirés des deux projets pilotes.

Concernant l'aide à la jeunesse, l'axe défini réside dans l'accompagnement renforcé des jeunes de 17 ans à 22 ans en sortie d'institution d'aide à la jeunesse, pour prévenir les situations de sans-abrisme. En effet, on constate une hausse significative des jeunes, de 17 à

22 ans essentiellement, sans chez-soi, souvent issus du secteur de l'aide à la jeunesse. Lors des extrapolations du dénombrement de 2023, 239 jeunes dénombrés sortent d'une institution contre 334 en 2024.

L'absence de solution de transition entre la fin de l'accompagnement en institution et l'entrée dans les dispositifs adultes renforce donc le risque de chronicisation des situations d'errance et des situations de marginalisation.

Les objectifs de cet axe sont clairs :

- prévenir les ruptures dans les parcours entre le secteur jeunesse et les services d'aide adulte de première ligne ;
- soutenir l'autonomisation et la stabilisation des jeunes en situation de grande vulnérabilité.

Concrètement, il y a par exemple le lancement d'un appel à projets pour initier un projet pilote qui s'intitule « Hébergement d'urgence pour les jeunes ». Celui-ci se déroule à Liège. Un autre exemple est l'adaptation du questionnaire qui s'appelle « Questionnaire dénombrement » afin d'obtenir des données plus précises sur des publics mineurs en errance : disposer de données spécifiques sur ce public cible. Un troisième exemple est la mobilisation d'un groupe de travail interadministrations et intercabinets, chargé de réaliser un guide de bonnes pratiques à destination des opérateurs de terrain, inspirer des initiatives locales portées par les CPAS, les AMO et les AIS sur certains territoires afin de soutenir la mise en logement, mais aussi l'autonomisation et la stabilisation des jeunes en situation de grande vulnérabilité.

Enfin, ce groupe de travail interadministrations et intercabinets est aussi chargé de mener une réflexion sur la mobilisation d'intervenants dits de transition.

Dans le domaine de l'action sociale, j'ai cinq axes à vous expliquer.

Premièrement, en point 6, il y a la consolidation du Housing First. Compte tenu des résultats positifs observés dans l'ensemble des projets Housing First existants, à savoir – et vous le savez, les chiffres sont très encourageants – le maintien au logement supérieur à 85 %. Ici, la mesure prévoit une coordination centralisée et une articulation renforcée avec les opérateurs du logement et de la santé.

Plus concrètement, il s'agit de maintenir une coordination des dispositifs wallons par l'Observatoire wallon du sans-abrisme, afin d'assurer une formation commune aux standards de la philosophie, un monitoring continu, mais aussi favoriser une veille internationale en la matière. En d'autres termes, il s'agit d'assurer des rencontres avec d'autres services publics, des équipes de première ligne en dehors de la Belgique et de faire évoluer les pratiques et tirer des enseignements à partir de l'ensemble de ces données recueillies.

L'axe suivant – point 7 – est le refinancement des relais santé. Les besoins en santé mentale, physique et en assuétudes sont majeurs dans la population du sans-abrisme. Je vous cite deux chiffres : 20 % à 35 % ont des assuétudes et 20 % à 30 % ont des problèmes de santé mentale, selon les dénombrements. Une extension du financement est donc indispensable pour garantir l'accès en santé et, dès lors, l'accès aux soins. De plus, les financements actuellement prévus par la réglementation ne concernent que les relais sociaux urbains. Il est donc nécessaire de les inscrire aussi pour les relais sociaux intercommunaux.

L'axe qui suit, au point 8, est le financement de la mission intitulée « Suivi posthébergement » dans toutes les maisons d'accueil agréées. Le suivi posthébergement actuellement réalisé sans financement dédié, hormis celui prévu par arrondissement dans l'ancienne réglementation, sera généralisé à l'ensemble des maisons d'accueil agréées. En effet, plusieurs maisons d'accueil assurent déjà un accompagnement posthébergement, mais sans soutien spécifique. La mesure vise donc à étendre, formaliser et surtout soutenir cet accompagnement afin de favoriser une insertion durable dans le logement à la sortie de l'hébergement.

L'axe suivant – point 9 – est le renforcement du financement des abris de nuit. Il s'agit ici de garantir un financement permettant aux abris de nuit d'assurer les missions formulées dans le décret. Cette mesure prévoit une revalorisation significative, passant de 4 000 euros par place à 8 000 euros par place.

La dixième mesure qui concerne l'action sociale est l'accompagnement des victimes de violences dans les maisons d'accueil. En effet, près d'une femme sur deux en maison d'accueil est victime de violences intrafamiliales. L'objectif de l'axe est de consolider l'accompagnement spécialisé des victimes de violences intrafamiliales, conformément aux recommandations de la Convention d'Istanbul. Ce sont donc neuf travailleurs et travailleuses sociales ETP qui sont financés à hauteur de 777 000 euros. Cela s'ajoute donc aux 800 000 euros supplémentaires que nous avons octroyés aux services ambulatoires d'aide aux victimes de violences intrafamiliales, via la Stratégie de soutien aux familles monoparentales.

J'entre dans les axes liés au logement. Il y a cinq axes que je voudrais vous décrire. Ce sont les cinq derniers de la stratégie.

Le premier, concernant le logement, est l'évolution du dispositif Housing First au sein des sociétés de logement de service public. Afin de garantir un ancrage durable de Housing First dans les politiques locales de logement, cette mesure prévoit une évolution du cadre réglementaire permettant aux SLSP de contractualiser directement avec les opérateurs Housing First. Elle ouvre également la voie à une meilleure coordination

entre accompagnement social et gestion locative et affectation de tous ces logements.

Les mesures suivantes sont sous la responsabilité de ma collègue, la ministre Cécile Neven, chargée d'en définir les modalités de mise en œuvre et leur financement. Néanmoins, comme les précédentes, elles sont soumises à une évaluation commune.

La stratégie 12 concernant le logement est de sensibiliser largement aux enjeux et aux impacts des expulsions domiciliaires et renforcer l'accès à une information claire. Pour cela, une évaluation des dispositifs existants sera réalisée afin de déterminer les mesures de sensibilisation les plus appropriées.

La mesure 13 est d'assurer l'accès à un logement salubre à prix abordable pour les publics des catégories ETHOS Light 1 à 7.

La mesure 14 est de sensibiliser au recours au mécanisme de bail glissant. Plus précisément, il s'agit d'investiguer la possibilité de permettre au projet « Capteurs logement » d'utiliser le mécanisme du bail glissant comme incitant auprès des propriétaires. Le mécanisme du bail glissant veut que le propriétaire mette son bien en location via un opérateur immobilier reconnu, comme une agence immobilière sociale, un CPAS ou une association agréée en Région wallonne. Quoi qu'il en soit, ce dernier loue ensuite le logement à une personne en situation de difficulté et, durant cette période, celle-ci est accompagnée sur le plan social, notamment pour favoriser sa stabilité et l'aider dans la gestion de son quotidien. Si l'accompagnement se déroule positivement, la personne peut devenir locataire principal à l'issue de ce processus.

La dernière mesure est de garantir la viabilité des capteurs logement. Ces derniers seront maintenus jusqu'à la mise en place de l'Agence de l'habitation et des pôles locaux, sous la responsabilité de la ministre Neven et à la croisée des secteurs du logement et du social, les dispositifs de captation assurent la mise en lien entre propriétaires privés et personnes en situation de grande précarité résidentielle, notamment les publics relevant des typologies ETHOS Light et Housing First. Cette mesure vise à garantir leur continuité dans l'attente de la réforme de l'Agence de l'habitation.

Concernant les financements, Mesdames et Messieurs les Députés, dans le contexte budgétaire contraint que vous connaissez, le Gouvernement a pris des décisions nécessaires pour garantir la continuité des services et surtout éviter toute rupture de financement. Ainsi, 12,4 millions d'euros ont été réaffectés aux politiques de solidarité. Cet ajustement n'implique pas de coupes dans les politiques prioritaires. Vous savez comme moi que lutter contre la précarité constitue en soi un enjeu social majeur, mais aussi un enjeu majeur de santé publique. Cette réorientation financière reflète donc une réalité déjà bien présente sur le terrain. Le

logement et le niveau socioéconomique sont des déterminants majeurs de la santé. Pour améliorer nos politiques de santé, d'action sociale et d'environnement. Ils doivent être pensés de manière transversale et ainsi se renforcer les uns les autres.

Au total, 6,597 millions d'euros seront investis dans mes compétences pour déployer cette stratégie.

Pour les abris de nuit, 991 000 euros serviront au renforcement du financement.

Pour les maisons d'accueil, 2,639 millions d'euros seront répartis afin d'assurer :

- l'accompagnement des victimes de violence dans les maisons d'accueil à hauteur de 777 000 euros ;
- le financement structurel de la mission de suivi posthébergement dans toutes les maisons d'accueil agréées pour un montant de 1,862 million d'euros.

Concernant les relais sociaux, l'enveloppe totale de 2,967 millions d'euros permettra :

- le financement de Housing First pour 1,189 million d'euros ;
- le refinancement des relais santé pour 743 000 euros ;
- la compensation du financement fédéral du plan Grand Froid pour 130 000 euros ;
- le refinancement des relais sociaux intercommunaux pour 654 000 euros ;
- le financement d'un demi-ETP administratif au sein des relais sociaux urbains à hauteur de 250 000 euros.

Monsieur le Président, je pense avoir brossé rapidement l'ensemble de la stratégie.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre exposé.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre exposé très clair, mais aussi pour tout le travail abattu ces dernières semaines. Vous venez avec une stratégie très concrète et très bien rodée. À ce titre, je remercie vos collaborateurs, qui ont travaillé à vos côtés sur ce projet, que nous attendions avec une grande impatience. Nous savons que c'est une thématique qui vous tient à cœur.

Comme vous l'avez dit, le logement est un grand déterminant de notre santé et un vrai enjeu de santé publique. Vous vous y êtes attelé dès le début de votre mandat. J'ai eu la chance de partager avec vous une

visite de Housing First. Nous sommes allés sur le terrain afin de rencontrer des bénéficiaires de Housing First grâce au Collectif Logement, une APL qui gère le Housing First à Huy-Waremme, que nous avons pu rencontrer à différentes occasions.

Vous avez cité plusieurs idées innovantes qui permettent de casser les silos – avec ma collègue, Mathilde Vandorpe, nous sommes d'accord sur le fait que c'est assez novateur –, comme l'évolution de Housing First au sein des sociétés de logement de service public. Nous tenons à souligner cette mesure et à vous en remercier. Vous avez insisté sur la sensibilisation au bail glissant, un mécanisme qui n'est pas toujours très bien connu. Le Housing First me tient à cœur, comme à un grand nombre de députés de notre Commission. Il faut insister sur le fait que vous l'avez déjà refinancé, même si c'est bien clair dans votre stratégie.

Vous avez cité la viabilité des capteurs logement, qui font un travail extraordinaire, qui n'est pas toujours facile et qu'il faut maintenir. Selon les résultats de Housing First, plus de 85 % des logements sont maintenus, ce qui est impressionnant et ce qui démontre que cela fonctionne.

En action sociale, vous avez cité l'extension des relais santé aux relais sociaux intercommunaux et pas seulement aux relais sociaux urbains, ce qui est très important. À ce titre, j'attire votre attention sur le fait qu'il est important de ne pas oublier les territoires où il n'y a pas de relais sociaux. Dans mon arrondissement, par exemple, il n'y en a pas. C'est un élément transversal de ne pas oublier ces territoires afin qu'ils puissent bénéficier de ces grandes politiques qui arrivent.

J'avais une question sur les jeunes qui quittent les institutions d'aide à la jeunesse, et vous y avez très bien répondu. Étant donné que j'ai la casquette de l'aide à la jeunesse au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est un sujet sur lequel je travaille beaucoup. À chaque fois que je rencontre les représentants d'une association, ils me disent qu'il est difficile de trouver des logements, que ce soit pour la mise en autonomie ou la mise en logement des jeunes qui quittent l'institution. Renforcer la sortie d'institution et les accompagner, notamment avec la mise en place d'un groupe de travail, est donc quelque chose de très positif que je voulais souligner, car c'est un problème très récurrent. Comment vous concertez-vous, avec votre collègue, Valérie Lescrenier, à ce sujet ?

Ensuite, vous avez mentionné le fait qu'une femme sur deux en rue est issue d'un parcours de violences. Comment lutter contre ces violences ? Comment allez-vous vers un changement de paradigme où la victime peut conserver le logement et l'auteur doit le quitter ? Vous avez dit que neuf ETP étaient financés et que vous

avez ajouté 800 000 euros grâce au dispositif Relais Familles Mono, ce dont je vous remercie.

Enfin, une part importante des personnes sans abri présentent des soucis de santé mentale ou d'assuétude. Je voulais vous demander quelles mesures allaient être mises en place, mais vous en avez déjà largement parlé. Comme vous l'avez dit, il faut renforcer l'ancrage et plusieurs pistes ont été avancées. C'est une dimension importante qu'il fallait prendre en compte. Avec ma collègue, Mathilde Vandorpe, nous disions aussi combien l'accompagnement et le suivi étaient importants. Une fois que ces personnes sont identifiées et commencent à être aidées pour des problèmes de santé mentale ou d'assuétude, il faut que ce soit sur la longueur. C'est un public fragile, mais vous mettez en place des mesures d'accompagnement.

Je conclurai en vous remerciant une nouvelle fois ainsi que tous les travailleurs de terrain de l'action sociale, qui font un travail extraordinaire au quotidien. Lutter contre la précarité, qui est un déterminant essentiel de notre santé publique, est très important.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la présentation de votre Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme. J'ai pris énormément de notes. Si le Gouvernement définit la lutte contre le sans-abrisme comme une priorité, il n'en demeure pas moins que celle-ci reste encore fortement dépendante, sur le plan budgétaire, des moyens que vous y consacrerez. À ce jour, vous n'avez obtenu – ou même demandé – aucun moyen budgétaire complémentaire pour assurer le financement de votre stratégie.

Je m'explique. Les seuls moyens complémentaires prévus pour 2026 proviennent des enveloppes « Santé » et « Environnement » qui ont été sacrifiées, comme je l'ai déjà indiqué plusieurs fois dans cette Commission, afin de dégager un total de 12,3 millions d'euros permettant de financer des politiques de solidarité. La DPR, elle, prévoit un renforcement des projets Housing First. L'action 6 de la stratégie confirme une généralisation du dispositif, mais cette politique sera initiée sur base de crédits déjà existants. Il s'agira dès lors de sacrifier d'autres politiques au sein de vos départements.

Dans le même temps, sur le terrain, des subventions facultatives destinées, par exemple, à assurer des prises en charge Housing First ont été rabetées en 2025. Au sein de l'AViQ et dans certains relais sociaux, les équipes en charge de Housing First ont connu, à cause des économies imposées par votre Gouvernement, des pertes de 50 % de leurs effectifs entre janvier 2025 et janvier 2026. Dans les faits, la diminution du personnel pour accompagner les bénéficiaires et suivre la mise en logement se traduit par un choix inéluctable : la remise à

la rue de bénéficiaires ou le refus de nouveaux suivis et l'abandon de logements pourtant captés et pour lesquels des relations de confiance se sont nouées avec les propriétaires.

Monsieur le Ministre, la réalité de terrain est celle-ci : des équipes ont mis plusieurs années à construire – j'entendais ma collègue les féliciter pour leur travail et les mettre à l'honneur, et ce, à juste titre – des partenariats de confiance, qui, aujourd'hui, ont surtout volé en éclats par votre manque de fermeté pour négocier des budgets complémentaires et défendre vos priorités lors des conclaves budgétaires. Voilà, dans les faits, ce qui se traduit sur le terrain. Je n'oublie pas la charge mentale et l'impact sur la motivation du personnel, mais également sur les liens de confiance tissés avec les bénéficiaires que ces pertes de moyens et pertes d'emplois ont eus sur eux et sur elles.

J'ai une question concrète. Comment envisagez-vous de généraliser les projets Housing First ? S'agit-il de devoir encore faire plus avec moins ? Comment comptez-vous assurer le financement du suivi social des bénéficiaires, qui sont la clé de voûte des projets, sans moyens complémentaires et avec moins de personnel ? On le sait, la précarité ne cesse d'augmenter, et les demandes sous-jacentes aussi.

L'un des principaux freins dans la mise en œuvre des projets Housing First réside également dans le manque de logements disponibles par crainte des propriétaires, vu le public que l'on peut accueillir. Comment comptez-vous renforcer la location de logements pour ce public ? Vous avez abordé ce point très précis dans votre explication, mais pouvez-vous développer ici votre stratégie pour permettre à plus de propriétaires de diminuer leurs craintes face au public accueilli ?

Un autre axe important dans la lutte contre le sans-abrisme réside dans la capacité d'éviter que des jeunes tombent à la rue une fois devenus majeurs. Pour cela, il faut agir auprès des jeunes qui sortent d'institutions. Vous l'avez abordé également. On le sait, c'est pour éviter qu'ils n'entrent en errance, qu'ils ne fassent cela de manière chronique – vous avez utilisé ce mot également – et qu'ils ne tombent directement dans la rue. Dès lors, qu'il me soit permis de saluer la mesure qui vise à accompagner les jeunes de 17 ans à 22 ans en sortie d'institutions d'aide à la jeunesse. Comment la concertation avec l'aide à la jeunesse, et donc la Fédération Wallonie Bruxelles, s'organise-t-elle dans le cadre de cette action très précise ?

Pour être allée sur le terrain lors de la précédente législature, avec bon nombre de mes collègues, ce qui nous remontait du terrain de l'aide à la jeunesse, c'est qu'il était important de travailler les 17-22 ans, comme vous le faites aujourd'hui dans votre stratégie. Toutefois, on nous a dit et répété à maintes reprises qu'il était également important de suivre les 22-25 ans. Vous ne parlez pas de cela dans votre stratégie. Je vous

renvoie donc vers un travail de terrain pour comprendre cette demande de travailler les 22-25 ans également, parce que, à cet égard, il y a réel un manque, il y a un vrai travail qui est fait sur base volontaire dans l'aide à la jeunesse.

Comment la concertation avec le Fédéral est-elle assurée, sachant que Karine Lalieux et Caroline Gennez avaient assuré le financement d'expériences Housing First Jeunes sous la précédente législature ? Ici aussi, le Fédéral réduit son action puisque le nouvel appel à projets octroie 2,55 millions d'euros pour les Housing First for Youth. On reste donc loin des 10 millions d'euros mobilisés en 2022, ce qui, à terme, risque de réduire, ici aussi, les possibilités de prise en charge.

Dans leur programme électoral de 2024, les Engagés s'engageaient à revoir le décret wallon du 28 avril 2016 qui vise à la création de davantage d'abris de nuit sur le territoire wallon, afin qu'un mécanisme de sanction lourde soit prévu à l'égard des villes et des territoires qui refusent encore de prendre leur part dans la nécessaire solidarité territoriale en matière d'hébergement des sans-abri. Cet engagement est également traduit dans la Déclaration de politique régionale. Dans la stratégie, un renforcement des moyens pour les abris de nuit à 8 000 euros par place est prévu. Rien ne semble indiqué concernant la volonté de sanctionner, par contre, les communes qui ne participent pas à la nécessaire solidarité territoriale dans la stratégie arrêtée ici par votre Gouvernement. Vous n'en avez pas fait mention, sauf erreur de ma part. Pourtant, certaines communes, on le sait, refusent toujours d'assumer cette prise en charge des sans-abri sur leur territoire. À cela s'ajoute l'effet d'attraction des grandes villes qui offrent souvent plus de services, avec l'impact que cela peut engendrer pour les CPAS et les relais sociaux.

Avez-vous abandonné cette promesse de campagne visant une meilleure répartition de la prise en charge du sans-abrisme ? Sinon, envisagez-vous, à terme, de mieux répartir l'offre des abris de nuit et de sanctionner les communes qui ne jouent pas le jeu ? C'est un peu étonnant que vous n'en ayez pas fait mention dans votre stratégie.

Enfin – ce n'est pas la première fois que j'aborde cette question dans cette Commission –, à plusieurs reprises, vous avez annoncé la mise en œuvre d'un financement structurel complémentaire pour les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaire, les abris de nuit et les relais sociaux au 1^{er} janvier 2026. Ces réformes ne sont toujours pas entrées en vigueur et sont toujours bloquées à ce jour. Nous ne comprenons pas ce qui bloque. Est-ce quelque chose ou quelqu'un qui bloque ? Si c'est quelqu'un, j'imagine que c'est quelqu'un de votre Gouvernement, un partenaire de Gouvernement qui refuse encore de rendre pérennes les moyens identifiés en 2026 dans l'enveloppe des 12,3 millions d'euros prélevés dans la provision santé.

Je le dis et le répète : le MR, votre partenaire de Gouvernement, promettait également de renforcer les Housing First et proposait de créer des maisons communautaires ainsi que de stabiliser les financements des acteurs du secteur du sans-abrisme pour leur garantir des moyens suffisants. L'enveloppe dégagée serait-elle insuffisante ? Des moyens complémentaires – pour assurer l'indexation, par exemple – sont-ils requis avant d'adopter les AGW ? Pourquoi n'avez-vous pas encore présenté le dossier au Gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre présentation. Je commencerai par faire un petit rappel de l'héritage budgétaire des dispositifs. Je n'allais pas le faire, mais je viens d'entendre le Parti socialiste vous dire que vous n'avez demandé aucun moyen budgétaire complémentaire. J'entends également que les mesures prises par votre Gouvernement MR-Engagés causent et ont causé des pertes. Je me dois dès lors de faire un petit rappel concernant cet héritage budgétaire.

Premièrement, le besoin de financement avait été, à l'époque, mal estimé. Deuxièmement, l'approche sous la précédente législature s'est traduite essentiellement par le financement d'expériences ponctuelles, comme l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme », quelquefois innovantes, mais non pérennisées, sans qu'un cadre stratégique cohérent ait été posé à l'échelle régionale. Troisièmement, l'utilisation de fonds temporaires du Plan de relance pour couvrir des besoins structurels a fait peser un risque d'instabilité pour les services de terrain une fois que les moyens ont été épuisés.

Dès lors, il était important que le Gouvernement MR-Engagés clarifie le cadre pour assurer le maintien des dispositifs « filet de secours » sans peser davantage sur les finances régionales à long terme.

La stratégie présentée aujourd'hui consiste à proposer un logement pérenne et un accompagnement adapté aux personnes sans abri pour sortir durablement de la rue, mais aussi un hébergement d'urgence qui répond aux situations de détresse pour ceux qui ne peuvent pas encore accéder aujourd'hui à un logement.

Nous avons une réponse à l'urgence sociale, parce que cette politique d'urgence est une politique de gestion de crise ; une politique de l'instant. Il s'agit du dernier filet de secours qui est mobilisable pour absorber la croissance des publics précarisés, et notamment ceux qui ne sont pas éligibles à des formes de logement plus durables. Deuxièmement, une action structurelle de plus long terme pour favoriser cet accès au logement, parce que personne ne considère que l'hébergement d'urgence constitue la meilleure solution.

Housing First, dont on a parlé, a permis de transformer profondément le modèle d'action publique

en matière de lutte contre le sans-abrisme. Cette stratégie, qui est aujourd'hui saluée par l'ensemble des acteurs, a abouti à des résultats tangibles, qui démontrent l'efficacité d'une approche centrée sur le logement comme base de l'insertion sociale. Pour autant, l'hébergement d'urgence reste indispensable pour répondre aux situations de crise et de grande précarité. Je pense tout particulièrement aux familles avec des enfants.

Monsieur le Ministre, on peut dire aujourd'hui que, par cette stratégie, vous faites un recentrage sur le renforcement nécessaire aux besoins urgents du secteur, aux dispositifs déjà éprouvés sur le terrain et à la capacité d'absorption réelle des opérateurs dans un contexte d'une augmentation malheureusement constante de la demande.

Auriez-vous des éléments complémentaires sur la feuille de route qui accompagne cette stratégie ? Je pense particulièrement au cadre. Vous indiquez – et nous vous rejoignons – qu'il est désormais essentiel de passer d'une addition de projets à une véritable stratégie coordonnée et construite autour d'un langage commun, avec des priorités et des objectifs partagés, et un cadre opérationnel dans une logique de cohérence, de lisibilité et d'efficacité des politiques publiques. Je pense également à la coordination des mesures interministérielles et avec les autres stratégies pour garantir une lecture commune des enjeux et des leviers qui sont disponibles, ainsi que des articulations intersectorielles. Je pense également à l'efficacité économique de la stratégie.

Vous annonciez également l'élaboration d'un dispositif commun d'évaluation qui serait élaboré collectivement avec l'appui d'experts – je pense notamment à l'IWEPS – et qui comprendrait des indicateurs, des méthodes, une temporalité, des modalités de collecte de données et de gouvernance. J'aurais aimé faire le point aujourd'hui, savoir où vous en étiez, où vous en étiez également sur la création d'une nouvelle *task force* et d'un groupe de travail permanent au sein de l'OWSA.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cet exposé clair permettant de voir l'ensemble des mesures ainsi que d'avoir rappelé – même si c'était assez laconique au début – l'enjeu de ces 18 812 personnes qui n'ont pas de chez-soi en Wallonie et les 5 031 enfants qui n'ont pas de chez-soi non plus et qui n'ont donc pas la stabilité minimale qu'il faut pour être en bonne santé et être épanouis, chercher un emploi. C'est une donnée de base qui n'est pas rencontrée.

Vous avez rappelé que l'on a signé la Déclaration de Lisbonne et que l'on doit arriver à zéro en 2030. Suite à votre présentation, avez-vous des estimations d'un plan

pour passer de 18 800 à zéro en quatre ans ? Je vous accorde que la tâche n'est pas simple et que vous n'êtes pas responsable de l'ensemble de cette situation. Ce n'est pas d'un coup que vous héritez de cette situation, car c'est historique.

Néanmoins, j'aurais voulu un plan clair qui dit comment on passe de ce nombre effrayant de 19 000 personnes et de 5 000 enfants à zéro en l'espace de quatre ans. Il va falloir mettre les bouchées doubles. Le plan structuré que vous nous avez présenté ne donne pas de réponse à cela. Avez-vous, avec vos équipes, quelque chose le permettant ?

Pour rappel, les gens que l'on voit dans l'espace public ne représentent que 7 % des personnes sans chez-soi. On ne voit donc que la partie émergée de l'iceberg, alors qu'il est socialement dur de voir tous ces gens dans la rue. Tous les matins, nous en croisons tous. En période hivernale, c'est encore plus dur. Dans ce Parlement, nous devons tous avoir en tête que ce n'est jamais que 7 % de l'ensemble de la situation.

La situation en milieu rural est gravissime, d'où notre insistance sur la revalorisation et le soutien des relais sociaux interurbains. En milieu rural, 24 % des adultes dénombrés le sont dans des communes de moins de 15 000 habitants. Le sans-abrisme est davantage prégnant dans l'espace public en milieu rural. Selon ma déduction, au vu des chiffres, on arrive plus, en milieu urbain et dans les grandes villes, à loger dans un garage, chez un pote ou sur un canapé qu'en milieu rural. C'est une spécificité qui me semble importante.

Comment fait-on pour diminuer ce nombre jusqu'aux accords de la Déclaration de Lisbonne que l'on a signée pour arriver au zéro sans-abrisme en 2030 ?

Il est important de restituer le contexte et de rappeler la raison pour laquelle vous nous présentez votre stratégie aujourd'hui. Nous voulions entendre les gens de terrain afin qu'ils vous démontrent à quel point ils manquent de moyens et qu'ils vous demandent de faire quelque chose. Au départ, nous avons demandé d'auditionner – je remercie tous les collègues de l'avoir accepté – la COCOREL pour les relais sociaux, l'AMA pour les maisons d'accueil, l'ARCA pour les services d'accueil et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. On verra, par la suite, comment ces mesures sont réceptionnées sur le terrain. Ce qui est intéressant pour notre Commission, c'est d'avoir ce double travail. Les Engagés ont proposé de vous auditionner en premier lieu. Il sera intéressant de voir comment les 15 mesures seront reçues sur le terrain lors de la deuxième salve d'auditions.

Monsieur le Ministre, où en sont les arrêtés de subventionnement ? Vous nous avez décrit, à la fin de votre présentation, ce que vous alliez en faire. Je les attends depuis novembre et la première annonce du

Gouvernement pour le budget 2026. Je suis venue plusieurs fois vous dire tout le soutien de mon groupe au renforcement des moyens budgétaires. Néanmoins, aujourd'hui, sur le terrain, ils ne sont pas là. Quand vont-ils arriver ? Quand cette situation va-t-elle se débloquer ? En effet, il y a urgence parce que les gens sont dans la rue.

J'apprécie le fait que vous ayez détaillé les 15 mesures, que vous ayez indiqué le budget que vous comptiez obtenir, ce qui est assez rare de la part d'un ministre, et que vous ayez précisé les mesures financées via les 6,597 millions d'euros. Étant ingénieure civile de formation, ce côté clair et pragmatique me plaît beaucoup.

Par rapport aux différentes mesures, quand aura-t-on les budgets ? Les demander, c'est bien ; les obtenir, c'est mieux. Ces budgets sont attendus sur le terrain.

Les mesures 6 à 10 sont toutes les mesures de l'action sociale. C'est normal puisque vous en avez les compétences. Toutes ces mesures sont financées par cette réforme, que l'on appelle aussi de nos vœux et pour laquelle on vous soutient pleinement.

Si l'on prend une mesure qui me semble très significative par rapport aux 17-22 ans, ma collègue a rappelé qu'il y a aussi la tranche suivante, car il n'y a pas que les 17-22 ans. Pour ces derniers, on a déjà une première mesure du Gouvernement qui va aider ces 17-22 ans en sachant qu'il y a une hausse significative des sans-abri dans ce public. Leur situation est catastrophique. Pour ces jeunes entre 17 et 22 ans – vous le savez aussi bien que moi, pour côtoyer certainement encore plus que moi des acteurs sociaux –, quand on n'a pas de chez-soi, dans cette tranche d'âge clé, on n'arrive jamais à en avoir parce que l'on n'arrive même plus à se stabiliser. En plus, il y a de gros problèmes de santé psychique quand on n'a jamais eu de construction : on sort d'une institution, on est directement dans la rue et, en fait, on n'y arrive plus.

J'ai appris cet engrenage avec des professionnels du secteur : on n'arrive plus jamais à être chez soi et à avoir cette capacité à se réfugier dans un chez-soi, parce que, psychologiquement, on ne s'est jamais construit avec cette possibilité. C'est juste une angoisse. Cette problématique se présente aussi auprès de tous les gens qui s'occupent de Housing First : il faut avoir les référents psychologiques et mentaux pour pouvoir avoir un chez-soi. J'imagine que la mesure 5 sur l'aide à la jeunesse est financée par la ministre qui a l'Aide à la jeunesse dans ses compétences.

Vous nous avez dit que toutes les mesures de l'action sociale sont financées par vous-même, à savoir les mesures 6 à 10. Je me demandais ce qu'il en était des mesures de la santé, qui sont également dans vos compétences. On peut comprendre que les mesures du logement sont certainement financées en partie par la

ministre du Logement – on ne manquera pas de faire les liens entre les Commissions –, mais comment sont financées les mesures sur la santé, notamment par rapport aux relais santé et à l’ancrage de santé mentale ? Avez-vous débloqué des moyens ? J’ai un peu de mal à utiliser ce terme dans la mesure où les moyens ne sont pas encore débloqués, mais avez-vous « promis » des moyens ?

Pour les sources de financement des mesures 3 et 4 qui sont dans vos compétences, comment sont financées ces mesures ?

Une autre de mes questions porte sur la répartition territoriale. Comment énonceriez-vous l’effort qui est fait pour aider dans les milieux ruraux ? Vous allez me dire qu’il y a ce fameux financement des relais sociaux interurbains, mais ma collègue a rappelé, tout à l’heure, que, par exemple, l’arrondissement de Huy-Waremme n’avait pas du tout de relais social et donc de coordination de l’aide sociale sur son territoire. Il y a donc des trous sur le territoire wallon où, quelque part, il n’y a pas cette coordination de l’aide sociale. Quelles sont vos réflexions par rapport à cette répartition territoriale ? Quelles sont, en outre, vos réflexions par rapport aux grandes villes qui, même si elles n’en peuvent rien, sont naturellement un creuset, ne fût-ce que par leur densité et par les infrastructures qui sont présentes dans les grandes villes, et ce, encore plus qu’au prorata du nombre d’habitants ? Comment opérez-vous cette répartition territoriale dans votre plan général d’action stratégique ?

Mon autre volet de questions concerne les femmes. On a effectivement vu que les femmes sont souvent accompagnées d’enfants. Quelles sont les mesures dans le plan que vous pourriez lister, de la même manière que vous l’avez fait pour le budget – en donnant des numéros – et qui sont spécifiques aux femmes ? On sait que les femmes sont beaucoup moins visibles, notamment dans le dénombrement. Quelles sont les actions spécifiques qui concernent les femmes et – c’est toujours avec une visée en cascade – les enfants qu’elles ont avec elles ?

Enfin, ma dernière salve de questions concerne les mesures par rapport aux budgets qui devraient être débloqués. Il y a urgence. Je ne sais pas comment insister plus sur la pérennité des moyens. Depuis le début de cette législature, on nous dit : « C’est fini les moyens facultatifs, on va pérenniser. C’est beaucoup plus rassurant ». Le groupe Ecolo vous soutient complètement sur ce point. Effectivement, il faut l’inscrire dans une base pluriannuelle.

Qu’est-ce qui, dans ce plan stratégique, permet d’aller vers une base pluriannuelle plus stable ? Aujourd’hui, on leur a bougé des budgets facultatifs, on a laissé toute une série de missions en balance, avec des gens sous préavis qui sont sur le terrain et qui ont de grandes difficultés à effectuer leurs missions de base.

On leur promet quelque chose de plus stabilisant. Où, quand et comment ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, pour cet échange. Ces questions vont me permettre de clarifier certaines choses et de redire certains éléments de ma présentation qui sont sans doute passés un peu trop vite.

Je vous remercie, Madame Jacqmin, pour vos encouragements, votre vision très claire de la stratégie et la manière – réaliste – selon laquelle on peut avancer dans les différentes mesures que je vous ai présentées. Nous n’oublions bien sûr pas les territoires sans relais sociaux. On connaît bien la situation chez vous, à Huy-Waremme. J’ai déjà donné une réponse parlementaire à cette question. Dans mon explication, j’ai aussi exposé l’ensemble des éléments que nous envisageons dans les zones rurales. Ce n’est pas tout à fait la même chose, mais vous avez quand même une idée, puisque plusieurs leviers sont adaptés aux zones peu équipées en services fixes. Je ne vais pas les reprendre. Il s’agit du renforcement des réseaux de santé mentale – qui ne dépendent pas de nous, mais du niveau fédéral –, la mise en place de conventions et de coordinations intersectorielles entre les différents acteurs – au niveau de la santé, du logement social, et cetera – et le travail sur le Housing First –, ce qui est également bien le cas dans votre zone. Pour les communes rurales, ces modalités sont importantes.

Je réponds tout de suite à Mme Cremasco sur l’aspect de la couverture territoriale, puisque c’est un peu en lien. Il n’y a pas de couverture territoriale. La couverture se fait sur la base d’une programmation et des demandes des différents niveaux ou des différentes institutions locales qui ont besoin d’un ancrage ou d’un renforcement territorial. C’est clairement sur base d’une programmation de ce type que se fait la couverture territoriale.

Comment se concerta-t-on avec la ministre de l’Aide à la jeunesse, Mme Valérie Lescrenier ? Je réponds ainsi à la fois à Mme Jacqmin et à Mme Roberty. Chaque ministre est responsable de ses mesures. Mme Neven est responsable de ses mesures liées au logement – et je vais y revenir –, Mme Lescrenier est responsable des mesures liées à l’aide à la jeunesse. On a des groupes de travail, en fonction des thématiques, coordonnés par mon cabinet, avec les administrations – l’Observatoire wallon du sans-abrisme –, où l’on fait le suivi des mesures des autres collègues. Bien sûr, vous pouvez aussi les questionner dans leurs commissions respectives, mais c’est là que se fait le suivi des mesures. C’est là aussi que l’on discute des dimensions budgétaires qu’elles pourraient ou qu’elles devraient

débloquer dans le cadre de l'avancée de leur stratégie et de leurs mesures.

Je vous rappelle que l'on a renforcé à concurrence de 777 000 euros dans le cadre de l'hébergement et de 800 000 euros dans le cadre de l'ambulatoire. Toutes ces dimensions de base ont été relayées.

Par rapport aux mesures liées aux violences faites aux femmes, outre le renforcement du financement de l'hébergement et de l'ambulatoire spécifiquement pour la prise en charge des femmes, on a mis en place les maisons des auteurs ; ce projet pilote pourra éventuellement se pérenniser, voire se développer sur le territoire wallon.

Madame Roberty, j'ai bien compris que votre angle d'attaque était l'aspect du budget. Je vous rappelle tout de même, pour expliquer le lien, que le Gouvernement a doublé l'enveloppe budgétaire du Programme de prévention et de promotion de la santé, le PPS. On fait ici le lien avec les déterminants majeurs de la santé – et donc de la promotion de la santé – que sont le logement et l'aide sociale en général. On ne déforce pas une politique pour en renforcer une autre ; tout cela est un ensemble cohérent pour améliorer la santé des plus précarisés et l'accès à cette santé. Je mets en place des politiques transversales entre l'action sociale et la santé. On a justifié les déterminants sur lesquels agir en amont pour essayer de limiter la grande précarité.

Sur la dimension des subventions facultatives, je voudrais revenir sur l'arrêt des territoires zéro sans-abrisme. Vous savez que ce sont des budgets issus du PRW qui n'ont pas été pérennisés. La Wallonie poursuit cette expérimentation du territoire zéro sans-abrisme jusque fin 2026. Toutefois, l'ancienne législature – je ne suis pas en train de critiquer pour critiquer – a mis en place, comme cela a été très bien rappelé par ma collègue du MR, toute une série de mesures non pérennisées et pour lesquelles trouver des solutions ou maintenir une pérennisation est tout à fait impossible – c'est le cas de ce territoire zéro sans-abrisme –, alors que l'on a trouvé des solutions pour toute une série d'autres stratégies.

Comment va-t-on pérenniser certaines stratégies ? Vous avez mis en avant les résultats positifs du Housing First et je vous en remercie. Je voudrais rappeler que le Housing First repose sur un principe simple, mais puissant : proposer d'abord un logement stable et sans condition préalable, puis assurer un accompagnement intensif et pluridisciplinaire. En Wallonie, on constate 85 à 88 % de réussite. Depuis 2013, plus de 500 personnes ont été relogées. La grande majorité de ces personnes ont été suivies et bénéficient maintenant d'un logement tout à fait stable. Ces chiffres, arrêtés en octobre 2024, confirment l'efficacité de l'approche. Je me réjouis que l'ensemble des députés ici la reconnaissent également.

À titre de contexte, les personnes intégrées dans le dispositif Housing First avaient en moyenne vécu de deux à cinq ans à la rue avant d'y accéder. Cela représente 33 % des cas. Les publics visés sont les sans-abri – les catégories ETHOS 1, 2 et 4 –, les publics de longue durée, présentant une période de vie en rue ou d'errance cumulée excédant deux ans, témoignant d'un éloignement significatif du logement. Ce sont des publics présentant des fragilités cumulatives, avec des troubles de santé physique et mentale et/ou de l'addiction. Ils nécessitent un accompagnement intensif en logement par une équipe pluridisciplinaire et peuvent ouvrir le droit à un revenu ou disposent déjà d'un revenu.

Treize dispositifs sont aujourd'hui opérationnels en Wallonie. Ils sont coordonnés, suivis et évalués par l'observatoire. Ils bénéficient d'un subventionnement. Le programme Housing First pour les jeunes s'inscrit dans une collaboration étroite avec l'État fédéral, qui intervient par l'acquisition de logements mis à disposition des CPAS, tandis que la Région assure un accompagnement intensif et durable. Plusieurs CPAS – notamment à Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Seraing – développent déjà une expertise reconnue en la matière.

Dans la continuité des actions menées pour lutter durablement contre le sans-abrisme et la précarité en Wallonie, le Gouvernement wallon renouvelle, en 2026, un financement d'un montant total de 1 million d'euros dans le cadre du Plan de relance wallon. Ce soutien financier permet donc de renforcer et d'étendre les dispositifs Housing First et Housing Led sur les territoires ruraux éloignés des relais sociaux urbains, mais tout autant touchés par les problématiques du sans-chez-soi et du mal-logement.

Quatre associations de promotion du logement, dépendant légalement de ma collègue, la ministre Neven, bénéficieront de ce financement pour la mise en œuvre et le suivi des projets :

- l'ASBL « Collectif Logement » sur le territoire de Huy-Waremme ;
- l'ASBL « Logement et Insertion » sur le territoire de Dinant ;
- l'ASBL « Compagnons » sur le territoire d'Ath ;
- l'ASBL « Château des Hamendes » sur le territoire de Thuin-Philippeville.

Traditionnellement, le dispositif permet un suivi par les opérateurs d'au moins 20 personnes issues de la rue. Grâce au renforcement apporté, l'objectif est désormais d'assurer un accompagnement d'un minimum de 30 personnes par an et par opérateur.

D'un point de vue réglementaire, les dispositifs Housing First apparaissent actuellement, pour une partie d'entre eux, dans le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, et, pour l'autre partie, dans le Plan de relance de la Wallonie. Les subventions

sont octroyées aux neuf relais sociaux ainsi qu'aux quatre associations de promotion du logement mentionnées ci-dessus.

Pour savoir comment augmenter le nombre de propriétaires, les rassurer et diminuer leurs craintes quant à leur intégration dans la stratégie, vous devez vous adresser à la ministre Neven. Nous-mêmes, nous voulons aussi nous assurer que le processus recrute de plus en plus. J'ai une rencontre prévue avec la ministre Neven dans les jours qui viennent. Nous aborderons toute une série de points, dont cette dimension liée à l'accès au logement, c'est-à-dire les mesures 10 à 15 qui vous ont été présentées et qui sont sous sa responsabilité.

Comment se fait la concertation avec l'Aide à la jeunesse ? Je pense avoir répondu, Madame Roberty. Le travail sur les 22-25 ans est une dimension sur laquelle nous devons revenir dans les groupes de travail. Je voudrais également dire que, dans les moyens supplémentaires, deux nouveaux abris ont été signés cette année : un à Charleroi et un à Bastogne. C'est une avancée très positive que je n'avais pas reprise dans ma présentation.

Sur la pérennisation des financements et le fameux débat que nous avons depuis un certain temps quant à savoir où en sont nos AGW, concernant l'avancée des réformes relatives au financement des maisons d'accueil, maisons de vie communautaire, abris de nuit et relais sociaux, il y a lieu de préciser que le budget 2026 prévoit les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures annoncées. La continuité des missions des opérateurs concernés est garantie. À ce stade, aucune modification décrétole ou réglementaire n'a été adoptée. Je vous confirme que l'ensemble des opérateurs sont soutenus, que ce soit dans le cadre des dispositifs réglementés ou via les mesures facultatives destinées à assurer la stabilité du secteur. L'objectif est d'éviter toute rupture dans les services offerts aux publics en situation de vulnérabilité. Croyez bien, Mesdames les Députées, que je mets tout en œuvre pour que cette continuité soit réelle et effective sur l'ensemble de la législature.

Madame Durenne, je vous remercie pour votre analyse. Vous avez clarifié le cadre budgétaire et rappelé quelles mesures nous étions capables de financer, ainsi que celles dont, fatalement, la pérennisation n'était pas assurée.

Vous me posez des questions sur les éléments complémentaires de la feuille de route : il n'y a pas de feuille de route à proprement parler, mais il y a bien un cadre de gouvernance sur lequel je voudrais vous donner quelques éléments, si vous le permettez. La mise en œuvre de la stratégie repose sur une gouvernance partagée entre quatre ministres : moi-même, en tant que pilote pour l'Action sociale, la Santé et la Solidarité ; comme je l'ai dit dans ma présentation, la ministre

Neven pour le Logement ; la ministre Lescrenier pour l'Aide à la jeunesse, et le ministre Desquesnes pour les Pouvoirs locaux et la Cohésion sociale. J'assure la coordination d'ensemble et je présenterai, chaque année, au Gouvernement wallon un rapport de suivi de la mise en œuvre. Un organe stratégique de type *task force* de lutte contre la pauvreté sera mis en place pour assurer un pilotage macro des trois stratégies. Il réunira une à deux fois par an les administrations partenaires, les cabinets concernés, mais aussi des experts, avec la capacité d'intervenir rapidement en cas de situation de crise ou d'éléments sur lesquels nous devrions avoir un avis et agir très rapidement.

Madame Cremasco, je vous remercie pour vos commentaires et vos encouragements. Le plan va-t-il bien arriver à l'objectif attendu pour 2030 ? En tout cas, le plan a clairement une ambition quantitative de diminuer les personnes en très grande précarité. Cependant, le plan présenté ici, la stratégie repose sur des recommandations de l'ensemble des parties prenantes des secteurs concernés, avec la volonté d'avancer, de pérenniser certaines stratégies et de prévenir cette grande précarité, d'influencer aussi les chiffres. C'est la réalité.

C'est un plan stratégique. Peut-on l'appeler un plan de bataille pour arriver à zéro d'ici 2030 ? Non, ce n'est pas un plan de bataille, mais c'est une stratégie structurelle, pensée avec les acteurs, dans laquelle il y a une vraie appropriation des stratégies par les politiques, mais basée sur les recommandations des acteurs, et avec la volonté d'avancer avec des jalons prioritaires, à savoir – je l'ai rappelé en début d'intervention – travailler sur la prévention, la prise en charge et l'accompagnement avec les différents budgets que je vous ai détaillés.

Sur la situation en milieu rural, j'ai répondu à Mme Jacquemin. On a fortement revalorisé les réseaux sociaux intercommunaux. Je rappelle les chiffres :

- 654 000 euros pour les relais sociaux intercommunaux, avec cette dimension de renforcer les cadres plutôt ruraux ;
- 228 000 euros pour les relais santé intercommunaux.

La situation du sans-abrisme en milieu rural a ses spécificités, de mieux en mieux documentées grâce à l'Observatoire wallon du sans-abrisme, avec une volonté, dès l'année prochaine, de recueillir plus d'informations sur les caractéristiques de cette réalité du sans-abrisme dans ces milieux ruraux. Notre objectif maintenant est que tous les acteurs des territoires se coordonnent mieux. C'est pour cela que l'on a augmenté les budgets des relais sociaux intercommunaux et des relais santé intercommunaux.

Sur les arrêtés de subventionnement, Madame Cremasco, les relais sociaux ont déjà reçu leurs subventions. Pour les maisons d'accueil et les abris de

nuit, mon collègue ici présent me confirme que les arrêtés de subventionnement arriveront au mois de mai, dans quelques jours.

Pour les mesures 5 « Aides à la jeunesse » et la mesure liée au logement, à travers les groupes de travail, on va mettre en place un calendrier avec mes collègues sur la structuration des collaborations, de leurs actions et appréhender les besoins financiers pour leurs stratégies propres. Nous ferons aussi le lien avec le futur plan Santé mentale, qui couvrira partiellement certains publics – je parle des jeunes –, dans ces stratégies conjointes.

Par rapport à la couverture territoriale, j'en ai déjà parlé, c'est bien une couverture basée sur une programmation et la demande des acteurs.

Concernant la prise en charge des femmes particulièrement, quelles sont les mesures spécifiques ? Je l'ai déjà dit, 777 000 euros pour les maisons d'accueil pour femmes et plus de 800 000 euros pour les services ambulatoires, avec toute une série de mesures spécifiques par rapport à la prise en charge des femmes victimes de violences.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses très complètes. Vous avez tout notre soutien dans la mise en œuvre de cette stratégie. On se réjouit des auditions sur le sujet qui viendront amener encore d'autres pistes. Je suis sûre qu'ils partagent vos constats.

Je voulais rappeler aussi – cela a été très bien fait par ma collègue, Véronique Durenne – que la situation dont vous avez hérité était compliquée. Vous l'avez noté, cela m'a fait directement bondir, parce que la situation héritée est issue du Plan de relance. Certains projets avaient été mis en place, mais, d'aucune manière, ils n'avaient été pérennisés. Cela a laissé toute une partie des acteurs de terrain dans une grande inconnue. Cela a été très difficile pour eux.

Je vous remercie parce que c'est grâce à vous et à votre Gouvernement que plusieurs acteurs ont pu continuer à travailler. C'est notamment le cas de Housing First, pour les APL. J'en parle beaucoup aujourd'hui, mais c'est parce que c'est un dossier sur lequel j'ai pu travailler. Vous avez décidé de prolonger cet appel à projets jusque fin 2026 et j'espère que l'on pourra encore trouver des solutions à l'avenir pour eux.

Il y avait eu beaucoup d'effets d'annonce suite au financement du Plan de relance. Dans les faits, encore une fois, rien n'était pérennisé. Je vous en remercie parce qu'il est important de le souligner.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour tous les éléments de réponse que vous venez de nous fournir. Vous faites de moi le vilain petit canard de la Commission. Je ne suis pas là pour servir la soupe au Gouvernement. Je suis là pour être une députée efficace et offensive qui suit ses dossiers. On ne peut pas nous enlever cela, au niveau du Parti socialiste, même si l'on est un parti constructif, comme on le dit depuis le début de ce Gouvernement.

On se réjouit avec ma collègue, Valérie Dejardin, de pouvoir suivre cette stratégie et de confronter votre stratégie avec le terrain. Moi, quand je vais sur le terrain, je n'ai pas toujours le même son de cloche. Vous pouvez dire que je reviens toujours et que mon dada, ce sont les financements. Le financement, c'est le nerf de la guerre. Pas d'argent, pas de personnel ; et pas de personnel, cela veut dire des projets qui sont parfois suspendus ou bien, tout simplement, supprimés. Derrière des projets, il y a des gens.

Par exemple, la directrice de l'abri de nuit à Seraing n'arrête pas, du matin jusqu'au soir, d'essayer, avec des bouts de ficelle, de faire en sorte que toutes ses lignes budgétaires se suivent pour présenter des projets financiers qui tiennent la route afin d'héberger de manière digne toutes les personnes qui se présentent à ses portes. Je rappelle que tout le monde ne prend pas sa part dans le territoire wallon, notamment dans cette grande province de Liège, qui comporte 84 communes.

Je me réjouis donc de confronter votre stratégie au terrain. Je rappelle que, au niveau des financements, au niveau des AGW, ce sont des choses qui ont été négociées en fin de législature passée et que nous n'étions pas seuls à la manœuvre, avec le Parti socialiste, pour voter cette Stratégie de lutte contre le sans-abrisme.

L'objectif poursuivi est excellent et important. On parle de personnes, de jeunes et d'enfants – plus de 5 000 – qui vivent dans la rue. Par conséquent, cet objectif est noble. Vous pourrez compter sur Valérie Dejardin, qui prend sa part, et sur moi, qui prendre la mienne, dans nos expressions pour le Parti socialiste. Toutes les deux, nous suivrons votre stratégie de bout en bout.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour toutes ces réponses aux questions qui ont été posées. Une petite parenthèse, sans aucune agressivité : cela me fait toujours sourire d'entendre que le Parti socialiste, quand il est dans l'opposition, quel que soit le niveau de pouvoir – communal, régional ou fédéral –, n'a jamais le même son de cloche que nous. C'est de bonne guerre, je dirais. Aujourd'hui, le principal, c'est que nous avançons et que vous avanciez avec le Gouvernement. Pour tout cela, je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions. Vous nous avez présenté votre Gouvernement comme un gouvernement d'ingénieurs. Je m'attendais à avoir des perspectives et des chiffres. Si la situation n'était pas aussi grave, je me permettrais une petite boutade : vous dites que ce n'est pas un plan de bataille pour arriver à zéro. J'ai envie de dire que, dans la rue, c'est la bataille, voire la guerre. Il faut peut-être leur rendre au moins cela.

Après cette réflexion générale, je le redis, le budget, c'est le nerf de la guerre. Ces mesures doivent être financées, et ce, de manière pérenne. J'aime beaucoup entendre, d'un côté, le Parti socialiste et le MR dire qu'ils ont lancé plein de choses et que l'on arrête tout, tandis que, d'un autre côté, les autres disent que ce n'était pas financé de façon pérenne et que, ce faisant, l'on n'y arrivera pas. C'était pourtant le leitmotiv de cette législature-ci : « Fini les financements facultatifs, on va vers du pérenne, vers du long terme ».

Vous me dites qu'une série d'arrêtés ont été pris et vont être financés – je le sais, je suis de près les décisions du Gouvernement –, et vous nous annoncez la fin de ces arrêtés, pour le budget 2026, en mai. Cela génère énormément d'insécurité. Ce que je voulais mettre en évidence, en faisant preuve d'honnêteté intellectuelle, c'est que cela n'a pas généré, à ce stade, de la stabilité. À ce stade, vous êtes en retard sur les budgets facultatifs. J'espère – et j'appelle de mes vœux – que ces fameux 6,5 millions d'euros, qui constituent, si j'ai bien compris, des budgets pluriannuels dont on attend les arrêtés et qui vont être votés constituent la mesure de pérennisation de ces infrastructures. Il faut que cela passe.

Vous me dites que je peux être rassurée parce que, en mai 2026, tout le monde aura reçu ses arrêtés pour le budget 2026. Cela me rassure « moyen », pour être honnête. Le pas supplémentaire à franchir – peu importe ce qu'en disent le MR et le PS –, c'est de rendre ces financements structurels et pluriannuels. Il faut donc absolument que vous les décrochiez. Je crois que l'on est un peu tous conscients de cela, mais je voulais donner la version d'Ecolo, qui n'est qu'une autre voix particulièrement attentive à cette stabilisation. Vous nous l'avez promise puisque c'était l'étiquette du Gouvernement. Il faut que cela passe. Jusqu'à présent, le MR fait aussi partie du Gouvernement. La promesse de pérennisation et de structure budgétaire pluriannuelle à long terme, qui permet d'ancrer des actions – et Dieu seul sait si l'action dans la rue et l'action sociale ont besoin de long terme –, doit également orienter le MR. Il doit aller dans cette direction et soutenir cette action sur le long terme. Mon deuxième point n'était pas des moindres, je vous le concède. J'espère néanmoins qu'il sera entendu et qu'il pourra aider.

Au sujet de la réflexion territoriale, vous dites que vous réagissez face à la demande. Disposer de ce

financement stabilisateur pluriannuel des relais sociaux intercommunaux constitue une évidence ; il le faut. Toutefois, il y a d'autres territoires à couvrir. Sur ce point, j'aurais voulu un plan et une perspective. Comment fait-on pour couvrir le territoire au-delà de répondre à la demande ? Cette question se pose si vous voulez inverser la démarche. Si vous me dites que votre stratégie, c'est de répondre à la demande, il est vrai que, parfois, c'est également intéressant. L'action sociale est souvent construite sur une réponse à la demande. Politiquement, on dit souvent que cela foisonne, qu'il y a plein d'actions et qu'il y a trop d'appels à projets. Je vais faire droit à ce que Mme Roberty dit : ces actions, quand elles sont créées sur le terrain, c'est parce qu'elles répondent à un problème d'urgence. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain en affirmant que vous soutenez tout et n'importe quoi. Ce n'est pas vrai. Cela correspond à une réalité sociale bien ancrée. Cela peut paraître désordonné. On peut avoir envie de surrationaliser mais, dans l'action sociale, c'est compliqué.

Selon moi, c'est un des secteurs politiques où les choses ne se rationalisent pas aussi simplement que cela. Justement, vous êtes confronté à devoir jouer avec ces deux balances. Les actions de terrain sont très concrètes et parfois, d'un quartier à un autre, la situation diffère, les projets ne sont pas les mêmes. C'est un débat très intéressant que l'on doit avoir.

Enfin, je vous remercie pour votre réflexion plus ponctuelle sur les femmes. Vous dites qu'il y a un budget qui leur est spécifiquement consacré. J'aurais voulu un plan plus générique et plus transversal à ce sujet, parce qu'elles sont souvent invisibilisées et accompagnées d'enfants. Vous dites qu'il y a les maisons d'accueil et les mesures ambulatoires. OK, mais ce sont un peu des sparadraps sur une situation qui demanderait d'être prise à la base. C'est important, parce que cette situation concerne non seulement le sort de ces femmes – qui est important en soi –, mais également celui des enfants qui les accompagnent.

Je vous remercie pour ce débat.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de résolution visant à intensifier la prévention du suicide, déposée par Mmes Tillieux, Roberty, Morreale, MM. Witsel, Lepine et Mme Muratore (Doc. 492 (2025-2026) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à intensifier la prévention du suicide, déposée par Mmes Tillieux, Roberty, Morreale, MM. Witsel, Lepine et Mme Muratore (Doc. 492 (2025-2026) N° 1).

Mme Dejardin a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Après ce qui a été dit lors de la précédente réunion de la Commission, nous avons discuté en interne et pris des contacts avec les différents groupes. Il est proposé de renvoyer cette proposition de résolution à l'arrière de notre Commission pour nous permettre d'aller vers un texte commun qui pourrait être adopté par tous les groupes. Il s'agit d'une proposition très constructive.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Étant donné que nous avons l'occasion d'échanger la dernière fois, je comprends que vous ayez eu besoin de discuter en interne afin de voir comment vous pouvez fonctionner.

On parlait tout à l'heure du lien avec la santé mentale. À cet égard, les auditions sur la santé mentale permettront d'élargir encore la proposition telle qu'elle a été déposée. Nous avons travaillé à des amendements, mais si nous pouvons élargir le *scope* pour être plus efficaces, autant fonctionner de cette manière, vu l'importance de l'enjeu.

M. le Président. – La proposition de résolution est renvoyée à l'arrière à la demande de ses auteurs.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de Mme Sabine Roberty

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,

sur « la concrétisation du nouveau plan ERICH
annoncée dans la Déclaration de politique
régionale (DPR) 2024-2029 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la concrétisation du nouveau plan ERICH annoncée dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029 ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, dans une précédente réponse, vous indiquiez, en vue du lancement du nouveau plan ERICH, avoir confié à votre administration la réalisation préalable d'un cadastre des

infrastructures d'accueil des personnes en situation de handicap. Ce travail devait se dérouler en deux phases :

- un précadastre limité aux services d'hébergement, désormais clôturé. Vous précisez, à cet égard, que 155 unités d'évaluation sur 161 avaient transmis leurs données, lesquelles portent sur 591 bâtiments ;
- le lancement d'un marché public de services afin d'établir un cadastre complet des infrastructures, confié à un prestataire externe.

Vous indiquiez également que le plan ERICH 2 serait lancé à l'issue de ce travail, sur la base des constats établis à partir des données de terrain, et que, parallèlement, un mécanisme de refinancement des projets en cours était à l'étude, afin de tenir compte des surcoûts liés aux crises successives.

Plusieurs acteurs de terrain – dont, récemment, une structure accueillant des personnes en situation de handicap que j'ai rencontrée personnellement – nous font part de leur souhait d'entrer dans le dispositif ERICH, tout en déplorant un manque total de visibilité quant au calendrier de déploiement effectif du nouveau plan. Il leur a été indiqué que, à ce stade, il ne serait pas encore possible d'introduire ou d'ouvrir de nouveaux dossiers, ce qui suscite de l'incompréhension et de l'inquiétude dans le secteur.

Où en est concrètement le marché public de services relatif au cadastre complet des infrastructures ? A-t-il été lancé, attribué, finalisé ? À quelle échéance ce cadastre complet sera-t-il disponible, sachant que c'est une condition préalable annoncée au lancement du plan ERICH 2 ? Un calendrier précis du déploiement de ce plan peut-il être communiqué aux opérateurs, notamment en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles demandes ou appels à projets ?

Où en est l'étude annoncée du mécanisme de refinancement des projets ERICH déjà engagés, censée permettre de faire face aux surcoûts liés à l'augmentation des prix constatée ces dernières années ? Ce mécanisme a-t-il été arrêté ? Pour quels types de projets et selon quelles modalités ? Des crédits sont-ils d'ores et déjà mobilisés à cet effet dans le budget 2026 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'ai fait le choix de conditionner le lancement du plan ERICH 2 à la réalisation préalable d'un cadastre des infrastructures résidentielles, car ma priorité est d'intervenir là où les besoins sont les plus importants, voire les plus urgents et, surtout, d'utiliser les moyens budgétaires disponibles de la manière la plus juste et la plus efficace possible.

Dans ce contexte budgétaire contraint et face à l'ampleur des enjeux, il m'apparaît indispensable de disposer d'une connaissance objectivée, complète et actualisée de l'état du parc immobilier. Le cadastre constitue à cet égard un outil essentiel pour prioriser les interventions, éviter toute dispersion des moyens publics et garantir que le futur plan ERICH repose sur des constats de terrain solides, en adéquation avec les besoins réels des opérateurs et des personnes accompagnées.

Ce travail a été structuré en deux phases. Une première phase de précadastre, limitée aux services d'hébergement, menée entre juin et septembre 2025 ; elle est aujourd'hui clôturée. Elle a permis de consolider les données existantes, mais surtout de définir précisément le périmètre du cadastre, de tester la méthodologie et de développer l'outil de collecte. Dans ce cadre, une version minimale viable du formulaire informatique a été validée ; elle constituera la base de la collecte des données de terrain par les cadastreurs.

Un travail technique demeure néanmoins à finaliser afin de permettre l'accès opérationnel à ces formulaires via l'environnement « Mon AViQ professionnel ». Ces développements informatiques, en cours, conditionnent le lancement effectif de la phase de collecte. Je souhaite également rappeler l'ampleur du chantier : le cadastre portera sur 621 bâtiments, représentant environ 650 000 mètres carrés, ce qui implique, très concrètement, la complétude et le traitement de 621 formulaires distincts.

Le marché public de services relatif au cadastre complet des infrastructures n'a pas encore été lancé. Sa rédaction est en cours et son passage au conseil général de l'AViQ est prévu en vue d'un lancement et d'une attribution en décembre 2026. Ce calendrier est volontairement aligné sur la finalisation et la validation complètes de l'outil de collecte, afin de garantir la qualité et la fiabilité des données produites. Le marché sera structuré en quatre lots d'ampleur globalement équivalente, définis sur la base des surfaces et/ou du nombre de bâtiments à auditer, avec un découpage, comme prévu dans l'AGW, des futures organisations locorégionales de santé, ou par regroupement de celles-ci.

Par ailleurs, les vade-mecum et l'ensemble des documents relatifs à l'appel à projets sont d'ores et déjà à l'étude au sein de l'administration, dans une logique d'anticipation et de préparation des étapes à venir. Il convient néanmoins de souligner que le projet « Cadastre » mobilise actuellement de manière transversale plusieurs services de l'administration, notamment les équipes IT, le service juridique et l'équipe projet dédiée ; mobilisation indispensable au bon déroulement de ce chantier structurant.

Les audits de terrain ainsi que la phase de collecte des données devraient se dérouler au cours de

l'année 2027. Le cadastre complet est donc attendu pour la fin de cette même année. Une phase d'analyse et de consolidation des données est ensuite prévue au premier trimestre 2028. Cette étape impliquera le développement d'un applicatif spécifique destiné à l'exploitation des données collectées et à la production de statistiques utiles à la programmation.

C'est sur la base de ces éléments objectivés que le plan ERICH 2 pourra être construit et lancé. Dans ce contexte, il m'apparaît, à ce stade, prématuré de communiquer un calendrier précis quant à l'ouverture de nouvelles demandes ou de futurs appels à projets avant la finalisation de ce travail, même si je suis pleinement conscient des attentes légitimes du secteur en matière de visibilité et de prévisibilité.

Enfin, parallèlement à ce travail structurant, l'administration a examiné la question du refinancement des projets ERICH et de six appels à projets déjà engagés afin de tenir compte des surcoûts liés aux crises successives et à l'augmentation significative des prix. Il est envisagé de mettre en place une programmation permettant aux dossiers qui n'ont pas encore bénéficié d'un complément financier d'obtenir un supplément équivalant à 18 % du subside initial, avec un plafond fixé à 2 millions d'euros par projet. Le financement de ce mécanisme repose sur la récupération des montants issus de projets abandonnés ou désengagés. Le budget nécessaire est estimé à environ 3,8 millions d'euros.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour tous les éléments de réponse que vous venez de me donner parce que j'y vois déjà un peu plus clair. Par contre, je vois sur le terrain des équipes qui espèrent pouvoir rentrer rapidement dans les conditions d'un appel à projets. ERICH, rappelons-le, signifie « Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés ». Ils espéraient que cela s'ouvre un peu plus tard, mais vous leur dites d'encore attendre. À mon avis, on sera déjà en 2028-2029 quand les appels à projets pourront sortir. C'est attendre longtemps, alors que c'est une promesse de la Déclaration de politique régionale. Je vais retourner sur le terrain leur dire qu'il faudra encore attendre quelques années.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la mise en œuvre des projets
d'infrastructures financés par le Plan de relance
européen »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mise en œuvre des projets d'infrastructures financés par le Plan de relance européen ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience, la Wallonie bénéficie d'un soutien financier de l'Europe, à la condition que les travaux réalisés soient réceptionnés et finalisés en 2026. Parmi les divers projets, une fiche était consacrée à la création de logements pour les personnes les plus vulnérables.

Aujourd'hui, il me revient que des retards ont été enregistrés dans la concrétisation de certains projets de construction et rénovation, à la suite du retard pris par les entreprises ayant remporté le marché. Il ne s'agit dès lors pas d'une faute dans le chef du porteur de projet, mais, au final, ce sont bien les porteurs de projet qui risquent de perdre les subventions si les chantiers ne sont pas finalisés pour cette année.

Avez-vous connaissance des difficultés rencontrées par les porteurs de projet dans le cadre du Plan de relance pour finaliser, dans les temps, les travaux d'infrastructures initiés ? Quelles mesures envisagez-vous pour qu'ils ne perdent pas le subside octroyé ? À l'instar de votre collègue Lescrenier pour les dossiers d'infrastructures de la petite enfance, avez-vous plaidé auprès de l'Union européenne pour qu'elle fasse preuve de souplesse ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question relative à la mesure du Plan national de relance et de résilience, intitulée « Création de logements d'utilité publique et de logements à destination de personnes vulnérables ». Cette mesure vise l'augmentation du nombre de logements accessibles – logements à faible loyer, logements inclusifs –, ainsi que places d'hébergement pour des publics dont les besoins sont particulièrement importants.

Sa mise en œuvre repose sur trois opérateurs : l'AViQ et le SPW IAS, qui relèvent de mes compétences, ainsi que la Société wallonne du logement, sous la responsabilité de ma collègue, la ministre Cécile Neven. Ensemble, ils portent une cible commune, à savoir atteindre 1 212 unités prêtes à être occupées au 31 août 2026.

Nous le savons, une part significative des porteurs de projet est, aujourd'hui, confrontée à des difficultés importantes. Les opérations immobilières comportent des aléas bien connus, comme les retards de chantier, les imprévus techniques, la hausse des coûts des matériaux et les contraintes administratives, qui viennent percuter des calendriers déjà très serrés.

Face à cette réalité, nous sommes aux côtés des acteurs de terrain. C'est dans cet esprit qu'un suivi étroit et régulier est assuré par mon cabinet, en lien avec les administrations concernées. Des dispositifs d'accompagnement ont été renforcés, notamment à travers des comités d'accompagnement, afin de permettre une remontée rapide des difficultés et surtout d'identifier, au cas par cas, toutes les solutions possibles.

Je vous assure que nous mettons tout en œuvre pour sauver et concrétiser un maximum de projets dont l'opérationnalisation est attendue sur le terrain. En effet, derrière ces projets, il y a des logements, des places d'accueil et des réponses concrètes à des situations de grande vulnérabilité. Cela a fait l'objet des discussions de cette matinée.

Dans le même temps, nous devons composer avec un cadre européen particulièrement exigeant. Le PNRR repose sur une logique de performance stricte et la Commission européenne a confirmé, à plusieurs reprises, son inflexibilité quant aux délais. Si certaines marges de souplesse ont pu être introduites dans la gestion administrative, la date de clôture, elle, n'a jamais été modifiée, et elle ne le sera pas.

C'est dans ce fragile équilibre que nous agissons aujourd'hui : faire preuve de réalisme face aux contraintes tout en déployant une mobilisation maximale pour atteindre les objectifs. L'analyse consolidée des opérateurs montre que, à ce stade, l'atteinte de la cible globale reste possible, même si la situation demeure tendue pour une partie des opérateurs et des projets.

Nous mettons tout en œuvre pour accompagner les projets encore réalisables afin qu'ils puissent aboutir malgré les contraintes rencontrées. Il est essentiel que les moyens engagés se traduisent en solutions concrètes pour les personnes qui comptent sur ces logements et ces dispositifs d'accueil. Il reste quelques mois et quelques semaines, mais nous mettons tout en œuvre pour y arriver.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui, pour une partie de celle-ci, ne me rassure pas quant au manque de souplesse de l'Union européenne. Néanmoins, je vous invite vivement à prendre connaissance des réalités de terrain parce que la crise du logement – nous en avons parlé tout à l'heure – est bien présente. Nous ne pouvons laisser passer aucune opportunité d'augmenter l'offre de logements et de permettre à un maximum de personnes d'avoir accès à un logement décent.

Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la fracture numérique des aînés »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fracture numérique des aînés ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, Énéo vient de réaliser une enquête sur les aînés et leur accès aux démarches administratives en ligne. Il en ressort que les aînés ne refusent pas le numérique, mais que le problème réside dans l'accessibilité des sites. Ainsi, les démarches administratives pour se connecter, comme créer un compte ou utiliser Itsme, freinent inévitablement les aînés. Un tiers des plus de 50 ans abandonnent les démarches administratives face à ces procédures.

Dans le cadre du choc de simplification administrative voulu par le Gouvernement, quelles sont les mesures prises dans vos compétences pour renforcer l'accès aux outils numériques pour les aînés ? Quelles sont les actions menées, en concertation avec la ministre de la Fonction publique, pour faciliter l'accessibilité des démarches en ligne des administrations wallonnes pour les publics les plus fragiles numériquement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, les aînés et les personnes à besoins spécifiques sont plus à risque face à la fracture numérique. Sans accompagnement, cette vulnérabilité peut les empêcher d'exercer pleinement leurs droits. Dès lors, en termes d'accessibilité, toutes les mesures appropriées doivent être prises pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, aux systèmes

et technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public.

Le 10 juillet 2025, le Gouvernement wallon a validé les grandes orientations de la stratégie « Accessibilité à 15 ans ». Celle-ci a été élaborée conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et contient, entre autres, l'adoption d'un décret-cadre d'ici 2026. La stratégie se traduit par la mise en place de normes communes d'accessibilité à l'ensemble des acteurs actifs sur le territoire wallon afin que chaque citoyen puisse avoir les mêmes opportunités de participation tout au long de son parcours de vie.

Concrètement, un décret-cadre, ayant une vision orientée « service rendu », couvrira les différents domaines de l'accessibilité, à savoir l'information et la communication au bénéfice de l'ensemble de la population, mais aussi l'accès aux événements publics et à tous les espaces ouverts au public. Les nouvelles infrastructures devront intégrer ces critères d'inclusion. L'attention sera particulièrement portée envers les personnes en situation de handicap, mais aussi, entre autres, les aînés, les familles avec enfants ainsi que les citoyennes et citoyens temporairement à mobilité réduite.

L'AViQ travaille également à l'amélioration de l'accessibilité, tant concernant l'infrastructure, que les outils d'information et de la communication et que concernant la connaissance des attitudes à adopter. Plusieurs supports sont en cours de développement, dont une brochure référençant les ressources utiles ainsi que la mise en place de séances dédiées à la présentation de certains outils et des modules de sensibilisation vers les professionnels de la santé. Par ailleurs, l'AViQ s'inclut dans un réseau de réflexion interfédéral qui a pour objectif de favoriser la littératie numérique et l'autonomie en santé en ligne pour tout citoyen et public vulnérable.

Les principales actions des partenaires visent à renforcer :

- les capacités et les formations permettant de développer et d'enrichir les réseaux d'acteurs de l'inclusion numérique déjà en place grâce à des partenariats avec des organisations locales ;
- l'accessibilité aux services numériques ;
- le développement et l'autoévaluation du niveau de littératie numérique en santé au sein des administrations et des institutions de soins de santé ;
- l'évaluation et l'amélioration continue des pratiques en littératie en santé numérique.

Plusieurs initiatives concrètes visant à garantir une information et un accueil accessibles à tous, en particulier aux citoyens en situation de fragilité numérique, ont été mises en œuvre, notamment par

l'AViQ, telles que le projet « Chaque porte est la bonne » et le programme « Accueil omnicanal ».

Dans ce contexte, l'enjeu pour les prochaines années consiste à renforcer la coopération entre les acteurs afin que la transformation numérique des services ne se traduise pas par une exclusion accrue des publics fragilisés et, surtout, des personnes âgées. Ces initiatives contribuent à garantir que la transition numérique reste un facteur d'autonomie et d'émancipation pour tous nos citoyens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, en 2024 déjà, une enquête menée par Statbel montrait que 35 % des personnes âgées de plus de 74 ans ne sont jamais connectées à internet. Ce fossé avéré accentue non seulement l'isolement social, mais également l'exclusion des services essentiels, notamment les services bancaires. Il m'est arrivé d'assister, en allant retirer de l'argent au distributeur, à des situations quelquefois ubuesques, où j'ai dû retirer de l'argent pour une personne âgée. Imaginez les dérives qui peuvent survenir à cause de cette fracture numérique.

De plus, la simplification administrative que ce Gouvernement entend mettre en œuvre va souvent de pair avec une digitalisation des processus. Il est important de veiller à ce que la vulnérabilité numérique de nos aînés n'entraîne pas un non-recours aux droits ou, tout simplement, un manque d'informations.

Comme vous l'avez dit vous-même, simplifier et digitaliser, c'est tout à fait nécessaire, mais ne laissons personne sur le bord de la route. Il faut que l'accès aux personnes et aux services publics soit facilité pour tous. Je sais que vous y êtes attentif, mais l'inclusion numérique de nos aînés est un enjeu qui est loin d'être anecdotique. Je vous demanderai d'y veiller et d'y être attentif.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le soutien pour les frais de déplacement du
secteur de l'aide à domicile »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien pour les frais de déplacement du secteur de l'aide à domicile ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, le 8 avril dernier, en réponse à ma question urgente en séance plénière, vous disiez, concernant les frais de déplacement des travailleuses de l'aide à domicile : « On devrait voir les effets de la réforme du Fédéral puisque, dès mi-avril, on saura comment le Fédéral va agir sur les publics les plus fragilisés et par rapport aux déplacements travail-domicile. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas qu'il y ait de discontinuité dans la prise en charge des aides à domicile. Si les services d'aide à domicile ont des difficultés, on trouvera des solutions avec eux parce que l'on a déjà malheureusement des signes précurseurs : certains services à domicile sont reportés à cause de ces frais de transport qui augmentent ».

Nous sommes au-delà de la mi-avril. Y voyez-vous plus clair dans les mesures prises par le Fédéral ? Quelles actions prenez-vous pour ne pas laisser tomber les services d'aide à domicile face au nouveau niveau d'inflation des prix au lendemain de l'échec de l'accord entre les États-Unis et l'Iran du 13 avril et vu le prix de l'essence 95 à 1,894 euro par litre et de 2,22 euros par litre pour le diesel ? Quelles sont les mesures prises par votre Gouvernement pour qu'il n'y ait aucune discontinuité dans la prise en charge de l'aide à domicile ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie de me relancer sur le soutien pour les frais de déplacement du secteur de l'aide à domicile. Je rappelle rapidement que les mesures relatives à la fiscalité des carburants, aux indemnités générales de déplacement et aux mécanismes de soutien au pouvoir d'achat relèvent principalement du niveau fédéral.

Nous attendons la réunion du Kern de ce soir pour savoir comment ils vont opérationnaliser les décisions par rapport aux publics fragilisés et aux personnes pour

leurs déplacements travail-domicile. Une piste concernant les déplacements professionnels, particulièrement dans certains secteurs, comme les soins à domicile, est également ciblée au niveau du soutien à apporter en cette période de crise. En outre, les ménages les plus modestes pourraient, quant à eux, bénéficier de plusieurs formes d'aides pour alléger leur facture énergétique. Ce n'est pas moi qui décide du calendrier de mes collègues du Fédéral, mais vous savez très bien que c'est cette semaine que les mesures doivent être opérationnalisées.

Le secteur des services d'aide aux familles et aux aînés constitue un pilier essentiel de notre politique d'autonomie et de maintien à domicile. Il est au cœur des réflexions menées dans le cadre non seulement de cette crise énergétique, mais également et surtout de la future Garantie autonomie, qui devrait nous permettre de trouver une partie des solutions.

Une trajectoire budgétaire a d'ores et déjà été prévue pour l'exercice 2027 afin d'accompagner cette transition. Parallèlement, un travail d'analyse approfondi est en cours avec les fédérations et les opérateurs concernés, afin de mieux objectiver l'impact réel de l'augmentation des coûts de déplacement sur l'équilibre financier des services et d'identifier les leviers mobilisables, dans le respect des cadres budgétaires existants.

Le Gouvernement wallon, via mon cabinet en particulier, suit dès lors la situation avec une attention particulière et reste en contact étroit avec le secteur. Vous savez qu'il y a une hétérogénéité dans le financement de ce secteur. Si des ajustements devaient être envisagés, ils le seraient dans une approche ciblée, proportionnée et cohérente avec les compétences régionales, en articulation avec les décisions attendues au niveau fédéral.

Au-delà de l'urgence, nous poursuivons également un travail de fond pour renforcer la robustesse de la première ligne d'accompagnement et de soins, mieux soutenir les professionnels de l'aide à domicile et réduire la vulnérabilité du secteur face aux crises successives. La reconnaissance, la protection et la soutenabilité de ces métiers de proximité sont, en effet, des conditions indispensables pour garantir la dignité des personnes accompagnées et la pérennité de notre modèle social.

Nous en discuterons dans les jours qui viennent, mais vous comprenez bien que, à ce stade, nous n'avons pas tous les éléments pour avancer.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, il faut arrêter de temporiser même si beaucoup de mesures peuvent être prises par le Fédéral. Je me réjouis que l'on en sache plus aujourd'hui, mais j'espère que c'est surtout le secteur qui pourra se réjouir des mesures

qui seront prises – ou pas – par le Fédéral. En attendant, vous avez aussi des leviers à actionner en Wallonie. Vous devez mettre la pression sur le Fédéral et vous devez peser dans les discussions. En Wallonie, énormément de travailleurs vous contactent pour vous dire que les choses sont difficiles et que les fins de mois sont difficiles. En un mois, tandis que l'on discute et que l'on tempore partout, la situation se dégrade. Je sais que vous y êtes attentif.

Vous me renvoyez à l'assurance ou à la taxe « Garantie autonomie ». Vous pouvez toujours revenir avec cette garantie en commission, mais je n'ai de cesse de vous répéter que les gens paieront pour des services qu'ils ont déjà. On peut en rediscuter mille fois. Je peux m'asseoir et discuter longtemps avec vous de cette Garantie autonomie. Les services existent déjà et sont payés par les personnes qui en ont besoin, et pas par tout le monde.

En attendant les décisions de ce soir, j'ai envie de vous parler du communiqué de presse de l'Union belge des prestataires de soins, du Collectif des infirmières libérales de Belgique et de l'Association de soutien aux kinés qui se plaignent de leurs conditions qui se dégradent parce qu'ils galèrent à la pompe. Suite au prochain numéro. Demain matin, quand ils devront refaire le plein, j'imagine qu'il n'y aura de toute façon pas de solution pour eux. J'y reviendrai en commission pour voir les leviers d'action que vous aurez activés en Wallonie.

**Question orale
de Mme Caroline Taquin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le suivi de la dynamique interfédérale
annoncée relative aux aidants proches »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Taquin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la dynamique interfédérale annoncée relative aux aidants proches ».

La parole est à Mme Taquin pour poser sa question.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Ministre, lors d'un précédent échange, vous indiquiez qu'une dynamique interfédérale devrait se mettre en place dans le courant du mois de mars à partir de la sous-CIM Handicap, en lien avec la CIM Santé publique, afin de dégager des pistes concrètes pour assurer un soutien plus pérenne aux aidants proches.

Vous mentionniez par ailleurs qu'un plan global wallon était en préparation, en collaboration avec

l'ASBL « Aidants proches », incluant des mesures d'information, de sensibilisation, de formation et de soutien, ainsi qu'un éventuel projet coordonné avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Permettez-moi de revenir sur ces différentes avancées pour faire le point avec vous.

Quel est l'état d'avancement de la dynamique interfédérale annoncée ? La réunion de la sous-CIM Handicap de mars a-t-elle bien eu lieu ? Quels en ont été les premiers résultats ou les premières orientations ?

Comment travaillez-vous aux articulations nécessaires entre les mesures régionales et les initiatives fédérales afin d'assurer une approche cohérente et complémentaire du soutien aux aidants proches ?

Enfin, pouvez-vous nous apporter des précisions sur le calendrier de finalisation et de mise en œuvre du plan global wallon ainsi que sur les premières actions concrètes envisagées ? À ce sujet, une analyse de votre budget a-t-elle été lancée afin d'y dégager des moyens ?

Tout cela en ayant la pleine conscience que vous ne devez pas vous substituer au niveau fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, il est en effet important de revenir sur l'appui aux aidants proches. Comme je l'ai déjà exprimé à de nombreuses reprises, la question des aidants proches est une problématique de société cruciale qui est amenée à grandir de façon exponentielle dans les prochaines années et qui va de pair avec d'autres enjeux sociétaux que l'on connaît bien et qu'il faut anticiper, à savoir : le vieillissement de la population et ses conséquences, la difficulté d'accès aux hébergements spécialisés, la diminution de la durée des hospitalisations, entre autres.

Je confirme la nécessité d'analyser les besoins spécifiques des aidants proches, ces acteurs de l'ombre dont le nombre est pourtant estimé à 700 000 personnes en Wallonie, afin de leur proposer une réponse plus coordonnée. En effet, chacun d'entre nous pourra jouer ce rôle d'aidant proche à un moment donné de sa vie via l'accompagnement et le soutien à un proche fragilisé par un déficit d'autonomie physique ou psychique, qu'il soit dû à l'âge, à la maladie, au handicap ou à d'autres événements de la vie.

Conscient de cette importante nécessité, le Gouvernement wallon s'est engagé, dans sa Déclaration de politique régionale, à œuvrer pour une reconnaissance plus juste, un meilleur soutien et un accompagnement renforcé des aidants proches, quel que soit leur statut socioprofessionnel. Nous devons faire évoluer notre soutien aux aidants proches, dans une

approche coordonnée avec les autres niveaux de pouvoir et en travaillant avec les opérateurs existants. Oui, bien sûr, nous avons travaillé dans une dynamique interfédérale et nous continuons à le faire, puisque la réunion de la sous-CIM Handicap a bien eu lieu. Chaque entité y a présenté ses orientations prioritaires. À mon niveau, un plan global wallon, concerté avec le secteur, a été présenté. Cela a également guidé notre réflexion dans le cadre du conclave de l'ajustement 2026, dans un contexte budgétaire étriqué.

Ce plan vise le renforcement et le déploiement de mesures d'information, de formation, de communication, de sensibilisation, de soutien, via ce que l'on appelle le répit.

Ces actions s'inscrivent dans le respect des principes suivants, confirmés dans la sous-CIM Handicap :

- des approches coordonnées de la matière, qui impliquent tous les partenaires aux différents niveaux de pouvoir, afin de travailler ensemble ;
- s'appuyer sur l'expertise des opérateurs existants ;
- en concertation avec les représentants de ces opérateurs ;
- avec un rôle actif des administrations pour mettre en place ces stratégies.

Les éléments spécifiques relatifs aux résultats de l'ajustement budgétaire seront exposés en détail en temps voulu par le ministre-président, mais il est important pour moi de pouvoir amplifier les mécanismes dits « du répit ».

Durant le conclave, le Gouvernement a décidé, à ma demande, d'amplifier les moyens de ce dispositif de 833 000 euros pour les mois restants en 2026 – cela fait et 2 millions d'euros en année pleine – afin de permettre d'augmenter – c'est une estimation – de 200 à 250 places supplémentaires pour augmenter le nombre de bénéficiaires de répit – on parle bien des accueils de jour – afin de permettre de souffler et de récupérer partiellement du temps pour les aidants.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments que vous avancez. On commence à répondre concrètement à des attentes exprimées depuis très longtemps par les aidants proches et les associations. Il y a encore du travail et des urgences à traiter, parce que chaque situation est une situation délicate.

En Wallonie, vous mettez un plan d'action sur la table, on le connaît. Vous annoncez aussi la coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout cela prend du temps, mais vous avancez relativement vite. Comme le secteur le fait, il est important de saluer ces avancées, tout en appelant à aller plus loin, en concertation et en travail actif avec le Fédéral : le statut, les droits sociaux,

les congés, la pension, la prise en compte des parents d'enfants en situation de handicap ou de familles monoparentales. Les aidants proches ne sont aujourd'hui plus oubliés.

Ayant siégé cinq ans au Fédéral, je sais que l'on en a parlé beaucoup et que cela n'a pas avancé. Le travail doit continuer à se poursuivre. Vous avez toute notre confiance à ce niveau. Le répit est, en effet, très important et nécessite que l'on dégage des moyens, des idées et des finances.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'avenir des agréments et de l'offre des
initiatives locales d'intégration (ILI) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des agréments et de l'offre des initiatives locales d'intégration (ILI) ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors d'un précédent échange en commission, vous avez rappelé que la réforme du dispositif d'agrément ILI poursuivait des objectifs largement partagés : la stabilité, la lisibilité, la professionnalisation du secteur et la programmation territoriale cohérente. Vous avez également souligné la nécessité d'une mise en œuvre progressive.

Toutefois, depuis lors, plusieurs signaux concordants remontant du terrain font état d'une contraction importante de l'offre locale à la suite du rejet d'un nombre significatif de demandes d'agrément et de l'instauration d'un moratoire pour 2026. On constate l'arrêt de nombreux services actifs fin 2025, des pertes d'emplois et de compétences, des tensions accrues dans certaines zones rurales ou moins bien desservies et une forte réduction des missions de formation à la citoyenneté et de promotion de l'interculturalité.

À cela s'ajoutent des interrogations quant au plafonnement annoncé des financements 2026 des opérateurs agréés au volume d'activités de l'année précédente, qui limite leur capacité à absorber la fermeture de services voisins ou à répondre à des besoins désormais reportés sur eux. Des incertitudes persistent concernant le financement 2026 des opérateurs qui obtiendraient gain de cause dans le cadre des recours en cours, ainsi que sur la réalité et l'ampleur du soutien facultatif transitoire.

Où en est l'objectivation territoriale de l'offre et de la demande ILI annoncée avec l'appui de l'Observatoire wallon de l'intégration ? Des ajustements sont-ils envisageables en 2026 au plafonnement des financements pour les opérateurs appelés à reprendre des activités disparues ou à répondre à des besoins objectivés supplémentaires ? Quelles garanties pouvez-vous apporter quant au financement effectif en 2026 des opérateurs dont le recours aboutirait favorablement ? Quel est le montant réellement mobilisable en 2026 pour le soutien facultatif transitoire afin d'éviter des ruptures de parcours préjudiciables aux publics et aux territoires ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je souhaite tout d'abord rappeler les éléments exposés dans ma réponse du 24 février dernier en commission afin de poser un état des lieux factuel de la mise en œuvre de la réforme et que l'on ait, une fois pour toutes, une clarification par rapport à ces financements :

- 62 nouveaux agréments ont été octroyés, dont 45 à de nouveaux opérateurs. Le nombre total d'opérateurs agréés est ainsi passé de 91 à 136. C'est un effort considérable qui a été fait. L'administration a travaillé de façon extraordinaire en fin d'année précédente. On est très heureux d'avoir l'agrément de ces opérateurs ;
- ces 62 agréments représentent 117 équivalents temps plein pour le secteur, ce qui constitue un signal positif en matière d'emploi et de professionnalisation ;
- le budget voté au Parlement équivaut à 17,867 millions d'euros en crédits d'engagement pour les agréments contre 11 493 780 euros octroyés en 2025.

Je rappellerai à nouveau que la réforme, portée par ma prédécesseuse, la ministre Morreale, poursuivait explicitement trois objectifs majeurs : la fin des appels à projets bisannuels et le passage à un système d'agrément ; la rationalisation de l'offre par le passage au système d'agrément ; une programmation territoriale cohérente. L'objectivation de l'offre et de la demande est bien en cours et l'observatoire a terminé le cadastre de l'offre pour toutes les missions des ILI – citoyenneté, accompagnement social, accompagnement juridique, et cetera. Ces données doivent maintenant être analysées et interprétées. L'observatoire poursuit actuellement le diagnostic de la demande, qui est une étape indispensable à l'élaboration d'une programmation. Les premières pistes issues de ce travail de diagnostic sont attendues pour le mois de juin.

Cette programmation servira de référence pour, le cas échéant, objectiver les besoins supplémentaires et

examiner de manière fondée d'éventuelles demandes de renforcement du financement. Il ne serait ni cohérent ni conforme à l'esprit de la réforme d'opérer des ajustements dès 2026 sans une telle objectivation.

S'agissant des opérateurs actuellement engagés dans une procédure de recours, il est à ce stade prématuré de se prononcer sur les conséquences financières éventuelles. Le Gouvernement wallon ne s'est pas encore prononcé sur ces recours, et toute position anticipée serait inappropriée.

Enfin, concernant le soutien facultatif, nous interviendrons de manière ciblée en cas de rupture avérée de l'offre, dans la limite des crédits disponibles. Les demandes seront analysées au cas par cas, dans l'esprit de la réforme, c'est-à-dire en visant à stabiliser, rationaliser et professionnaliser le dispositif, afin de garantir une offre minimale dans l'intérêt de l'ensemble des bénéficiaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre. La réforme poursuit des objectifs que nous partageons depuis le début. Je vous l'ai dit, et ma collègue, Valérie Dejardin, vous a déjà aussi interrogé sur ce sujet. Cependant, les retours du terrain mettent en évidence un décalage préoccupant entre les objectifs de la réforme et les effets vécus au jour le jour par les équipes. Quels sont les constats des équipes ? C'est une offre qui se contracte, des zones blanches qui apparaissent et, finalement, une incertitude pour les opérateurs, tant sur les agréments que sur leur financement.

J'ai bien entendu que le Gouvernement ne s'était pas encore prononcé sur les recours. La chambre d'avis doit encore se prononcer. Vous dites qu'il y a maintenant 136 opérateurs, mais, si je ne me trompe pas, il y en avait 200. On en a donc quand même perdu. Vous avez reçu un communiqué de presse de la COFI. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance. Oui ? La COFI pose une question importante ; à partir du moment où, quand on parle d'ILL, de petites lumières s'éteignent sur le territoire wallon, automatiquement le travail arrive sur la tête des ILI qui fonctionnent. Or, ces dernières n'ont pas plus de moyens pour prendre en charge les personnes qui viendraient s'y présenter pour les formations et pour tout le reste. Cette question est importante et vous devriez peut-être prendre contact avec la COFI à ce sujet. Il y a certainement des moyens de trouver des solutions ensemble. Vous avez dit que le cadastre était encore en cours et incomplet, mais aujourd'hui, la demande n'est pas satisfaite.

Je terminerai en paraphrasant le courrier de la COFI : une politique d'intégration pertinente doit reposer sur une réelle cohérence – je sais que vous êtes d'accord avec moi, et avec eux. Monsieur le Ministre,

on ne peut pas, d'un côté, renforcer les exigences et, de l'autre, réduire les moyens nécessaires pour y répondre. Prenez contact avec le secteur. Ils ont beaucoup de choses à vous expliquer avec des cas concrets. Je vous remercie pour vos réponses. Je sais qu'ils étaient à l'écoute aujourd'hui. Je vous invite vraiment à prendre contact avec eux.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'usage des *scan-cars* et son impact sur les
conducteurs et passagers en situation de
handicap »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'usage des *scan-cars* et son impact sur les conducteurs et passagers en situation de handicap ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le recours dans nos villes wallonnes – notamment dans la capitale, Namur – aux *scan-cars* met en lumière une difficulté concrète rencontrée par de nombreuses personnes en situation de handicap. Malgré un droit au stationnement gratuit en zone bleue, certains détenteurs de la carte PMR sont sanctionnés à tort, la carte n'étant pas détectée par le système automatisé. Selon les acteurs locaux, la *scan-car* ne repérerait pas correctement la carte dans de nombreux cas, y compris lorsqu'elle est bien présente et apposée sur le pare-brise. Cette situation engendre incompréhensions, démarches administratives inutiles et perte de temps pour les usagers comme pour les services communaux.

Ce problème interroge directement l'accessibilité réelle des dispositifs de stationnement pour les personnes en situation de handicap. Il met en évidence un décalage entre les droits reconnus et leur mise en œuvre sur le terrain. L'objectif est d'éviter des amendes injustifiées, de rechercher la simplification administrative – encore et toujours – et de tenter la reconnaissance automatique des droits de stationnement pour les personnes en situation de handicap.

Une conférence interministérielle Handicap avait inscrit ce point à l'ordre du jour – ce n'est pas nouveau puisque la question est bien connue – afin d'identifier des solutions pour l'ensemble des villes et communes – chacun ne va pas développer de son côté – utilisant la *scan-car* et arriver à la prise en compte automatique des cartes de stationnement.

Monsieur le Ministre, où en est-on ? Pourriez-vous faire une synthèse des échanges intervenus avec vos collègues des autres Régions et du Fédéral ? Avez-vous participé à ces échanges et quel en a été le suivi ? Quelles solutions ont été dégagées ? Le système HandyPark lancé à Mons fait-il partie des solutions envisagées ? Comment les pistes de solution identifiées s'articuleront-elles dans leur mise en œuvre au sein des différentes villes ? J'espère que nous envisageons un avenir commun pour résoudre cette difficulté qui n'est, je l'espère, que passagère.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, d'emblée, je vous invite à adresser votre questionnement à mon collègue, le ministre Desquesnes, qui est en charge des Pouvoirs locaux et qui pourra vous apporter une information précise sur les villes et communes ayant adopté le système HandyPark.

Néanmoins, lors de la sous-CIM Handicap organisée au mois de décembre 2025, le cabinet du ministre Rob Beenders a présenté le projet aux membres des entités fédérées et a annoncé l'envoi d'un courrier de présentation du projet HandyPark, lancé le 5 mai 2025, à l'ensemble des communes du pays. Mon cabinet a, dans la foulée, pris contact avec le cabinet du ministre en charge des Pouvoirs locaux afin de lui présenter le projet et sa pertinence en faveur des personnes en situation de handicap et de l'informer du courrier futur adressé aux communes par le Fédéral.

Il est évident que la politique de stationnement dans nos villes et communes joue un rôle important pour garantir la liberté de mouvement des personnes dans leur vie quotidienne, notamment grâce à l'utilisation de la carte de stationnement pour personnes en situation de handicap.

Dans le contexte de la numérisation des droits de stationnement, HandyPark a été développé afin d'associer la carte de stationnement pour personnes en situation de handicap à la plaque d'immatriculation et ainsi éviter les verbalisations injustifiées liées à l'usage croissant des *scan-cars*, incapables de vérifier une carte de stationnement physique derrière le pare-brise des utilisateurs. Le courrier adressé par le cabinet du ministre Beenders invite donc les villes et communes à rejoindre le projet.

À ce jour, je peux vous dire qu'environ 40 villes et communes sont affiliées et que 75 000 utilisateurs uniques utilisent déjà cette application. Il appert que ce sont les communes au nord du pays qui sont les principales utilisatrices à ce jour. C'est, d'ailleurs, un point d'attention que mon cabinet a souligné lors de son échange avec le cabinet du ministre des Pouvoirs

locaux, considérant ce projet comme une réponse efficace et répondant aux biais induits par les *scan-cars*.

En tant que commune sans contrôle de stationnement, l'adhésion à HandyPark est gratuite. Pour les communes qui réalisent un contrôle de stationnement, l'adhésion à l'application implique des frais d'inscription, ainsi que des frais de maintenance et d'hébergement. Ces derniers sont calculés en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, les frais de maintenance et d'hébergement pour les villes ou les communes de moins de 25 000 habitants s'élèvent à 1 500 euros par an contre 7 200 euros pour celles de plus de 100 000 habitants.

Concernant les communes wallonnes utilisatrices, je vous invite, Madame la Députée, comme cela a été évoqué à l'entame de ma réponse, à questionner le ministre François Desquesnes pour obtenir plus de détails.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les informations livrées. La solution pour laquelle il a été opté, HandyPark, a été développée à Anvers, avec la Régie anversoise et avec le soutien des associations de villes et communes, ainsi qu'en Wallonie. Pourquoi le nord du pays réagit-il toujours assez promptement, tandis que les villes et communes wallonnes restent à l'arrière-plan par rapport à des solutions numériques bien pratiques et pas très coûteuses ?

Vous avez parlé de 1 500 euros et de 7 200 euros pour une commune de plus de 100 000 habitants. Ces montants sont donc tout à fait abordables. Je vais m'enquérir auprès de votre collègue pour encourager cette solution qui permet d'éviter des lourdeurs administratives et des démarches totalement inutiles pour les personnes à mobilité réduite. Je vous remercie sincèrement pour votre implication dans ce dossier.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 13 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 1 minute.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

Interpellation

de M. Jori Dupont

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les responsabilités politiques et sanitaires dans la contamination de l'eau à Chièvres »

Question orale

de Mme Marie Jacqmin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les résultats du biomonitoring BHM-PFAS »

Question orale

de Mme Valérie Dejardin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les résultats de la deuxième phase du biomonitoring PFAS »

Question orale

de M. Bruno Lefèbvre

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les causes de la surexposition aux PFAS à Chièvres »

Question orale

de Mme Caroline Cassart-Mailleux

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les réunions d'information concernant les résultats de l'étude sur les facteurs de surexposition aux PFAS »

Question orale

de Mme Bénédicte Linard

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les résultats du biomonitoring PFAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Dupont, sur « les responsabilités politiques et sanitaires dans la contamination de l'eau à Chièvres » ;
- Mme Jacqmin, sur « les résultats du biomonitoring BHM-PFAS » ;
- Mme Dejardin, sur « les résultats de la deuxième phase du biomonitoring PFAS » ;
- M. Lefèbvre, sur « les causes de la surexposition aux PFAS à Chièvres » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « les réunions d'information concernant les résultats de l'étude sur les facteurs de surexposition aux PFAS » ;
- Mme Linard, sur « les résultats du biomonitoring PFAS ».

M. Maroy se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Dupont pour développer son interpellation.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Monsieur le Ministre, en mars 2026 – c'est-à-dire maintenant –, le lien de causalité entre la consommation d'eau de distribution et la contamination à trois PFAS – principalement – à Chièvres, à savoir le PFOA, le PFOS et le PFHxS semble avoir été confirmé par la science. Je vous laisserai évidemment revenir là-dessus. En soi, c'est ce que l'on affirmait déjà en 2021, mais tant mieux si cela devient une vérité scientifique. C'est toujours mieux, même si le temps de la science n'est pas le même que le temps de l'émotion et le temps réel des citoyens sur le terrain.

Au-delà de la science, parlons aussi un peu de la gestion politique. La SWDE et le SPW savaient tout cela, mais on a laissé ces familles consommer une eau contaminée pendant plus d'un an et demi en toute connaissance de cause, sans leur donner les moyens d'appliquer ce que l'on appellerait un principe de précaution.

Votre président de parti a récemment publié un texte fort dénonçant la schizophrénie politique et les lobbies qui tentent d'assouplir les règles sur les substances dangereuses, comme les PFAS dans les cosmétiques. Il disait : « On ne peut pas, d'un côté, alerter sur les risques liés aux polluants éternels et, de l'autre, ouvrir la porte à leur présence. » Je partage évidemment son constat, mais cette cohérence doit s'appliquer à tous les niveaux de pouvoir, y compris dans votre parti, ici, en Wallonie. On ne peut pas, d'un côté, dénoncer les lobbies à Bruxelles et, d'un autre côté, temporiser.

Vous parlez aujourd'hui d'un fonds fédéral pour les PFAS. C'est bien, mais la pollution est ancrée dans notre sol wallon. Pourquoi renvoyer systématiquement au Fédéral ? Je me rappelle que, quand on discutait de la problématique des PFAS à la fin de la législature précédente, on parlait de la création d'un fonds wallon. Pourquoi n'avancions-nous pas vers cette idée, en appliquant le principe du pollueur-payeur pour

alimenter ce fonds, plutôt que de renvoyer vers un fonds fédéral et de faire attendre les victimes ?

Vous avez également lancé un bus pour de nouvelles analyses de sang. Je pense que c'est un outil intéressant et utile. Pouvons-nous déjà savoir si les taux de PFAS dans le sang des citoyens de Chièvres diminuent depuis l'installation des filtres à charbon ? C'est peut-être un peu trop tôt pour aborder ce point, mais il me semblait intéressant de s'y pencher.

Il y a également un élément qui nous semblait un peu flou dans la conférence de presse, que j'ai suivie sur YouTube : la question des œufs m'a semblé faire l'objet d'un flou artistique. À ce jour, à Chièvres, peut-on consommer des œufs de son propre poulailler sans risque ? Je pense que les consignes doivent être les plus claires et les plus limpides possibles pour la population.

Comptez-vous porter une législation wallonne plus contraignante que les normes européennes actuelles, notamment en ce qui concerne la contamination de l'eau, afin d'appliquer un principe de précaution à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je commencerai par rebondir sur les propos de mon collègue qui a pointé certaines déclarations, dont celles de mon président de parti. Nous sommes tout à fait alignés au sein de notre mouvement, mais nous vivons aussi dans la réalité souvent complexe de la vie institutionnelle belge et européenne. Ainsi, certaines décisions doivent se prendre à d'autres niveaux de pouvoir que la Région ; c'est un fait. D'ailleurs, vous plaidez pour cette cohérence à tous les niveaux, ce qui est aussi l'un des objets de ma question orale.

On parle de pollution ancrée dans les sols wallons, ce qui est tout à fait correct et, malheureusement, très inquiétant. L'intervention semble toutefois omettre ce qui est mis en œuvre en Région wallonne pour améliorer les connaissances quant à cette mégapollution, notamment pour les rejets industriels, et pour lutter contre celle-ci, notamment par l'amélioration de la qualité de notre eau ou la dépollution des sols. Ces actions sont évolutives et graduelles.

Un état de la situation environnementale et sanitaire a d'ailleurs été réalisé lors du Gouvernement wallon du 16 avril. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous brosser un aperçu de celui-ci, notamment les évaluations depuis juin 2025 et le précédent état des lieux ?

Lundi dernier, vous présentiez les résultats relatifs à la deuxième phase du biomonitoring PFAS. L'étude s'est basée sur de nouvelles analyses sanguines accompagnées de plus de 1 600 questionnaires de participants investiguant de nombreuses variables liées

aux habitudes de vie, à l'alimentation et à l'environnement.

Il y a tout juste un an, la première phase du BHM mettait en évidence une surexposition aux PFAS chez les habitants des zones de Chièvres, Ronquières, Nandrin et Florennes. Il s'agissait ici d'identifier les principaux facteurs responsables et d'orienter les actions de prévention. Plusieurs déterminants majeurs sont pointés : les facteurs individuels que sont l'âge et le sexe ; la durée d'exposition ; la consommation d'eau du robinet comme critère important ; l'alimentation, notamment la consommation d'œufs issus de l'autoproduction, ou encore les produits de la mer ; l'utilisation de certains produits.

L'ISSeP formule des recommandations à considérer à l'échelle individuelle, mais aussi pour l'autorité publique, et ce, à tous les niveaux de pouvoir. En Région wallonne, citons l'amélioration des connaissances pour les sols, la surveillance et l'optimisation de la qualité de l'eau de distribution ainsi que les mesures visant à limiter les sources de pollution. Concernant l'eau de distribution, il est important de dire que tout est conforme à ce jour en Wallonie.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur l'étude approfondie des œufs d'autoproduction ? Sera-t-elle réalisée à l'échelle de la Région wallonne ? Selon quels délais et via quel *scope* ? Quel est l'état des lieux des connaissances dans la contamination des sols par les PFAS en Région wallonne ? Comment plaidez-vous auprès des autres niveaux de pouvoir pour réduire in fine notre exposition ? Quel est l'état des concertations ? Où en est la réflexion liée à l'objectif d'obtenir une vision claire des rejets industriels de PFAS ? Les données récoltées par les fédérations ont-elles été transmises par AKT ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le 13 avril, l'ISSeP a présenté les résultats de la deuxième phase du biomonitoring sur les PFAS. Lors de la première phase, les résultats d'analyse mettaient en évidence une surexposition aux PFAS chez les résidents de Chièvres, Ronquières, Nandrin et Florennes, avec des concentrations supérieures à celles mesurées dans la population générale wallonne.

Les substances PFOS, PFOA et PFHxS étaient les plus fréquemment détectées, avec des niveaux plus élevés chez les personnes âgées, en raison de la bioaccumulation de ces composés dans l'organisme au fil du temps. Jusqu'à 48 % des participants présentaient des concentrations supérieures au seuil santé fixé par le Conseil scientifique indépendant, au-delà duquel il y a un risque accru d'effets indésirables sur la santé.

La deuxième phase du biomonitoring consistait à identifier les causes de cette surexposition aux PFAS

dans ces différentes zones. Il apparaît que l'eau de distribution a bien été un facteur majeur d'exposition des habitants des zones concernées. D'autres facteurs majeurs ont également été identifiés, comme la consommation d'œufs issus d'élevages domestiques.

Pouvez-vous globalement nous présenter les résultats obtenus par l'ISSEP dans cette deuxième phase du biomonitoring ? Pour chacune de ces zones, pourriez-vous, de manière différenciée, nous dire ce qui a causé cette surexposition ? Qu'est-ce qui a pu causer ces contaminations de l'eau et du sol ? D'autres investigations environnementales doivent-elles encore avoir lieu ? Enfin, que mettez-vous en place concrètement pour identifier le ou les responsables de ces pollutions pour chacune de ces zones ?

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Monsieur le Ministre, lors de la dernière réunion de la Commission, je vous ai interrogé concernant les attentes des citoyens de Chièvres à l'égard des questionnaires destinés à déterminer les causes de leur surexposition aux PFAS. Vous m'annonciez alors la tenue d'une réunion citoyenne dans la foulée qui a eu lieu le 13 avril dernier. La consommation d'eau de robinet apparaît comme une source importante d'exposition. L'alimentation joue aussi un rôle non négligeable, notamment à travers certains produits locaux, comme les œufs issus de l'autoproduction. Mon collègue Dupont vient de l'évoquer.

Quelles mesures spécifiques d'accompagnement sont envisagées pour les habitants, notamment en matière de suivi sanitaire et de réduction des expositions ? Face aux PFAS, qui sont des polluants éternels et bioaccumulables, que peuvent faire les citoyens de Chièvres pour éviter d'aggraver encore leur situation personnelle et celle de leur famille ? J'ai pu lire que, parmi les recommandations, vous invitiez les habitants à se tenir régulièrement informés de la qualité de l'eau dans leur commune. Cela revient-il à dire que malgré les filtres à charbon, les dépassements de valeur PFAS dans l'eau sont toujours possibles ? Au vu de la situation, un dispositif particulier de communication sera-t-il prévu à Chièvres concernant ces dépassements éventuels ? Quelle est l'ampleur de la contamination environnementale ? Envisagez-vous une dépollution des sols contaminés, en ce compris chez les privés ? Enfin, et peut-être surtout, comment va-t-on désormais trouver les responsables de ces contaminations ?

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, le lundi 13 avril 2026, en présence de l'ISSEP, vous avez présenté une étude se penchant sur les facteurs de surexposition PFAS dans

quatre communes de Wallonie, dont Nandrin. Ce n'est pas que je suis chauvine et que je fais du sous-localisme, mais lorsque l'on habite une région et que la commune voisine est impactée, il est intéressant de relayer et de s'intéresser à ce sujet. Je vous rassure sur le fait que mes préoccupations valent tout autant pour les trois autres communes.

Les principales sources de contamination sont la consommation d'eau du robinet et les œufs locaux. D'autres produits du quotidien tels que les textiles et cosmétiques ou encore les produits ménagers peuvent également contribuer à l'exposition aux PFAS, même si leur impact est plus limité par rapport aux autres facteurs. Si les autorités se veulent rassurantes, elles préconisent tout de même une adaptation de certaines habitudes. C'est vrai, Monsieur le Ministre, la prévention est évidemment indispensable dans tous les domaines. Dès lors, avoir une adaptation de nos habitudes et faire de la prévention est indispensable. À cet égard, des réunions publiques d'information ont déjà été organisées et d'autres sont encore prévues dans les communes concernées afin d'informer les habitants et de répondre à leurs questions.

À Nandrin et à Chièvres, ces réunions ont déjà eu lieu. Qu'en ressort-il ? Pouvez-vous faire le point sur la situation ? Quelles préoccupations principales ont été exprimées par les citoyens lors des réunions et comment entendez-vous y répondre ? Pouvez-vous également nous faire un état des lieux de la situation par rapport aux principaux facteurs responsables, et comment allez-vous communiquer sur des solutions bien concrètes, à part le fait d'adapter certaines habitudes ? Je pense que d'autres communications plus précises doivent avoir lieu.

Par rapport à cette étude approfondie, vous avez le souhait de faire une étude plus spécifique, si mon information est bonne, par rapport à l'autoproduction d'œufs. Pouvez-vous m'en dire un peu plus par rapport à cela, par rapport aux délais et comment cette étude va être organisée ? D'autres investigations environnementales vont-elles avoir lieu par rapport à ce problème des PFAS dans les quatre communes concernées ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, mon introduction sera identique à celle des autres. Vous avez présenté la semaine dernière les résultats du nouveau biomonitoring PFAS réalisé par l'ISSEP qui consistait en l'analyse des questionnaires remplis par les citoyennes et les citoyens des zones investiguées de Chièvres, Ronquières, Florennes et Nandrin, croisée avec les analyses sanguines. Ceci a permis de présenter les principaux facteurs responsables de la surexposition. Il apparaît ainsi que les principaux facteurs d'exposition aux six PFAS étudiés sont la

consommation d'eau du robinet et la consommation d'œufs issus de poulaillers domestiques. Par ailleurs, il semble également que, plus une personne vit depuis longtemps dans ces zones, plus elle est contaminée et que les hommes présentent des taux plus élevés que les femmes. Il suffisait donc d'ouvrir le robinet pour être exposé aux PFAS à l'époque. Ce sont des informations intéressantes, même si elles ne sont pas vraiment surprenantes.

Je vous écoute depuis 17 mois en commission. Ce n'est pas la première fois que l'on parle des PFAS. Vous avez annoncé, à l'échelle wallonne, votre volonté d'affiner la cartographie PFAS, de réduire les rejets industriels et de soutenir les initiatives européennes visant à interdire les PFAS à la source. Je vous ai laissé le bénéfice du doute, comme je l'ai dit en commission.

Toutefois, jeudi dernier, vous avez décidé de faire faux bond aux Wallonnes et aux Wallons. En effet, vous déléguez à votre représentant auprès de l'organisme fédéral de négocier l'interdiction des PFAS dans les pesticides pour les particuliers – une infime partie de l'utilisation – et pour les agriculteurs avec beaucoup de conditions assorties, en ce compris la validation des syndicats agricoles. Autrement dit, vous vous déresponsabilisez de cet enjeu sanitaire et environnemental crucial. Comment justifiez-vous la faiblesse de cette décision par rapport à ce que vous annonciez ?

Par ailleurs, le biomonitoring permet de dégager des preuves supplémentaires qui doivent nous aider à identifier les responsables de ces pollutions. C'est la prochaine étape, mais c'est primordial si l'on veut appliquer le principe du pollueur-payeur.

Monsieur le Ministre, que faites-vous pour identifier les responsables de ces pollutions historiques et pour les sanctionner ? Je note que le Gouvernement vous a mandaté pour établir un fonds d'indemnisation pour les victimes de PFAS. Quel est votre calendrier ?

Je m'excuse, car j'ai dû mettre ma question à jour. En effet, l'actualité rejoint ce que l'on prépare une semaine à l'avance. Je reviens à présent à des questions plus concrètes qui se trouvaient déjà dans ma question initiale.

Comment analysez-vous ces résultats ? Qu'est-ce qui est mis en place pour que les recommandations de l'ISSeP – comme la non-consommation d'œufs issus d'élevages domestiques dans l'attente d'analyses complémentaires – soient connues du grand public ? Les rencontres citoyennes ne semblent en effet pas suffisantes.

Dans quel calendrier et selon quelles modalités l'étude spécifique à l'échelle wallonne sur les œufs domestiques doit-elle aboutir ? De quelle manière comptez-vous faire pression sur les autorités européennes pour que la législation change ?

Outre l'échelle européenne, il y a l'échelon fédéral. Où en sont vos discussions avec le ministre fédéral de l'Agriculture pour interdire les pesticides contenant des PFAS ? Avez-vous contacté vos collègues qui sont députés au niveau fédéral ? Je parle des députés de votre parti, Les Engagés qui, lors du vote sur l'interdiction des PFAS dans les pesticides, avaient voté contre.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, les PFAS constituent un problème majeur de santé publique et de confiance. Il est de notre devoir de lutter contre ces polluants éternels, pour nous et pour les générations futures. Agir efficacement signifie agir de manière coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir, comme le prévoit d'ailleurs la DPR.

Nous savons que l'ensemble du pays est touché par la pollution aux PFAS. Par exemple, le site 3M de Zwijndrecht, en Flandre, est tristement connu comme une zone de pollution – M. Dupont le sait. Cette pollution ne touche donc pas que le sol wallon. Un fonds d'indemnisation fédéral doit permettre une meilleure coordination sur l'ensemble du territoire de la Belgique. Personne ne peut rester de marbre face aux conséquences directes sur la santé causées par ces polluants. Tout d'abord, j'aimerais insister sur le fait que la population a le droit de savoir. Monsieur le Ministre, votre action tranche nettement avec celle de votre prédécesseure qui savait que l'eau était contaminée par des PFAS, mais qui n'a rien dit pendant trop longtemps. Je veux bien entendre les leçons données par le groupe Ecolo, mais il ferait bien de s'interroger sur ses actions.

Monsieur le Ministre, vous, vous assumez votre rôle. Mes collègues en ont parlé : une étude approfondie a été menée auprès de 1 600 habitants de Chièvres, Ronquières, Nandrin et Florennes. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit.

Au nom de mon groupe, je tiens également à saluer l'action du Gouvernement wallon qui a validé, la semaine dernière, une position qui vise à réduire l'exposition de la population aux PFAS, en particulier via l'utilisation de produits phytos. La note adoptée par le Gouvernement dresse par ailleurs un état des lieux complet de la situation PFAS en Wallonie et vous confie, Monsieur le Ministre, toute une série de missions.

On peut toujours voir la bouteille à moitié vide, mais moi, je préfère la voir à moitié remplie. Vous agissez, vous communiquez et vous allez à la rencontre des citoyens qui, je le répète, ont le droit de savoir.

Une dernière question, Monsieur le Ministre, outre celle qui vise à vous entendre de manière un peu plus approfondie sur ce que le Gouvernement wallon a décidé la semaine prochaine. Une campagne de

dépistage sanguin, dans le Brabant wallon, est toujours en cours, et concerne cinq communes : Ittre, Tubize, Waterloo, Braine-le-Château et Braine-l'Alleud. J'entends déjà la réponse, mais des résultats partiels sont-ils déjà accessibles ?

(Réaction de M. le Ministre Coppieters)

Je m'en doutais un peu : la réponse est non. S'ils ne sont pas encore accessibles – je peux le comprendre puisque la campagne se termine le 14 juin –, quand ceux-ci seront-ils communiqués pour les communes brabançonnaises ? Allez-vous vous rendre sur le terrain, comme vous l'avez fait ici pour les communes dont nous avons parlé ? C'est important pour restaurer la confiance. Dans tous les cas, Monsieur le Ministre, je tiens à vous assurer du soutien de mon groupe.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions qui me permettent de faire le point sur ce dossier, de clarifier l'évolution de la stratégie de limitation des PFAS et de répondre à vos questions. Lors de mon passage à Bauffe, le 26 mars dernier, j'avais annoncé que la restitution des résultats de l'analyse des questionnaires liés au biomonitoring humain sur les PFAS était imminente. Les deux premières conférences citoyennes de restitution ont eu lieu la semaine passée, à Chièvres, puis le jeudi à Nandrin. Les deux suivantes se dérouleront cette semaine à Florennes et à Braine-le-Comte.

J'ai eu la chance de participer à la première conférence, celle de Chièvres, donc j'ai pu, outre la restitution des résultats, avoir l'impression de la salle. D'abord, à la fois à Chièvres et à Nandrin, les choses se sont passées de façon très positive. Il y avait plus de monde à Nandrin qu'à Chièvres, mais dans une dimension constructive. En effet, la SWDE a clairement montré l'évolution des choses depuis décembre 2023, et a rassuré complètement sur la qualité de l'eau de distribution. Les citoyens l'ont dit, on ne fait que confirmer ce que l'on savait déjà, sauf que, sur la responsabilité de la contamination sanguine des uns et des autres – pas la responsabilité de la pollution –, ce sont bien les canaux que vous avez cités. Outre l'âge et la durée de lieu de résidence, puisque ce sont des polluants qui s'accumulent dans l'organisme, ce sont bien la durée, l'eau de distribution avant décembre 2023, l'alimentation produite localement et surtout les œufs autoconsommés qui sont les éléments majeurs.

Pour arriver à ces conclusions, l'ISSeP a analysé 1 600 questionnaires, un échantillon des quatre zones regroupées qui ont participé à ce biomonitoring. L'objectif est de comprendre ces facteurs. On ne parle

pas de causalité, on est bien d'accord ; ce n'est pas l'eau de distribution qui a entraîné une concentration sanguine élevée. C'est un facteur parmi les autres, mais, dans les facteurs principaux, c'est le facteur principal avec les œufs autoconsommés, avec l'âge et avec la durée du lieu de résidence.

Dès lors, l'idée est de voir les associations des facteurs. Ce ne sont pas les responsables, même s'ils sont tous responsables ; ce sont les associations qui peuvent être faites pour comprendre ces concentrations élevées de PFAS sanguins chez les adultes, mais aussi chez les plus jeunes. Il s'agit donc bien d'une étude statistique menée sur l'ensemble des participants de ce biomonitoring dans les différentes zones.

Madame Dejardin, il n'y a pas de données par zones. C'est un échantillon regroupé, sinon la force statistique était trop faible si l'on segmentait cela sur les quatre zones. Il n'y a donc pas de données spécifiques par zone ni par individu. Je ne peux pas dire : « Monsieur, Madame, vous êtes contaminés parce que vous avez bu trop d'eau du robinet ». Quoi qu'il en soit, c'est une vision représentative et non comparative des quatre zones.

Cette étude a non seulement permis de confirmer les facteurs – l'âge, le sexe, la durée de résidence dans la zone considérée –, mais aussi de mettre en évidence d'autres facteurs tels que la consommation d'eau de distribution avant novembre-décembre 2023 et la consommation d'œufs. Je voudrais insister là-dessus : depuis lors, la qualité de l'eau de distribution est excellente. Outre la potabilité, si l'on regarde les concentrations des PFAS – les 20 PFAS et les quatre PFAS majeurs –, on est à 0 % dans toutes les communes concernées par de fortes concentrations. Il faut y arriver.

La SWDE nous l'a expliqué à Chièvres. Avant, les filtres étaient remplacés tous les six mois, puis tous les trois mois, et maintenant tous les deux mois. Avec ce rythme, en tous cas pour Chièvres – il faut interroger les autres distributeurs pour les autres lieux –, ils arrivent à conserver une concentration de 0 % de PFAS dans l'eau de distribution. C'est la moindre des choses puisque l'on sait que les PFAS s'accumulent tout au long de la vie. Si l'on permettait encore des concentrations, même minimes, de PFAS dans cette eau de distribution pour ces populations qui ont déjà été fortement intoxiquées, ce ne serait éthiquement pas du tout raisonnable. On peut être tout à fait rassurant à cet égard.

Certains facteurs, tels que la consommation des produits de la mer, apparaissent également, mais de manière moins significative. Il y a aussi d'autres types d'aliments.

Pour l'eau de distribution, ce n'est pas une surprise : on avait déjà bien mis en évidence une surimprégnation des populations. C'était la particularité de ces zones dans lesquelles, malheureusement, il y avait des nappes

phréatiques très fortement chargées en PFAS. La science ne se bâtit pas sur des affirmations ou des hypothèses, il faut les confirmer. Désormais, nous avons heureusement les preuves de ces associations.

Rappelons toutefois que la situation à ce niveau est totalement sous contrôle. L'enjeu est maintenant de comprendre les sources de contamination et d'assurer une distribution d'eau de qualité, complètement indemne de PFAS. Il y a aussi la possibilité pour les citoyennes et les citoyens de voir à tout moment les résultats de l'analyse de leur eau ; pas sur le site du SPW, mais sur le site de leur distributeur, ou en tout cas des quatre grands distributeurs. Ce n'est pas une recommandation, il ne faut pas que chacun aille voir au jour le jour l'état de la concentration ou de la qualité de l'eau, parce qu'elle est bonne. Si elle n'était pas bonne, on serait prévenu très rapidement. Il est néanmoins clair que l'on a voulu la transparence de l'information à tout prix. C'est pour cela que les distributeurs font cet effort aussi qui, je vous assure, leur demande beaucoup d'investissement.

Les producteurs d'eau disposent ainsi de procédures pour surveiller, analyser et gérer leurs installations. Les résultats d'analyses en attestent et, fatalement, il y a un processus de veille continue et de mise en place d'une programmation si certaines concentrations étaient dépassées.

Le cas des œufs est plus particulier. Les mesures effectuées sur les échantillons prélevés à ce jour dans les zones d'investigation prioritaires n'ont pas encore permis de dégager un schéma de contamination de ces aliments. La poule ne s'est pas contaminée avec l'eau de distribution ; elle s'est contaminée avec les seuls sols pollués ou avec d'autres types d'intrants. Là aussi, c'est très compliqué de comprendre pourquoi les œufs sont spécialement touchés. On sait que c'est une matrice qui accumule les différents polluants.

Les poules reçoivent une alimentation d'origines très diverses, vivent dans des environnements différents, et cetera. Ce sont de nombreuses variables à prendre en considération. C'est pourquoi le Gouvernement a validé le 16 avril dernier la mise en œuvre d'une campagne d'analyse d'œufs autoproduits à l'échelle de la Région wallonne, pas à l'échelle des quatre zones prioritaires. Elle devrait pouvoir démarrer cette année et être mise en œuvre par l'ISSeP, pour une durée de deux ans. En attendant, nous ne pouvons que conseiller aux citoyens de varier leurs sources d'approvisionnement.

Concernant l'eau, il n'y a plus de soucis, on peut la consommer. Il n'y aura plus d'augmentation de la concentration des PFAS. Si je refais à variable constante le même biomonitoring dans ces populations, dans cinq ans, les concentrations devraient diminuer, puisque l'on est à variable constante et que la variable de l'eau est maîtrisée.

Le problème, c'est l'alimentation, qui correspond à 40 ou 50 % de nos intrants en PFAS. Il faut dire aux gens de varier. Dans les sols très contaminés, il ne faut plus consommer ses œufs autoproduits ni ses légumes autoproduits. Si l'on continue à consommer ses œufs autoproduits dans des zones moins contaminées, il faut varier son régime alimentaire, et ne pas que manger ses œufs ou les légumes de son jardin. Il faut varier, parce que ce composant toxique s'accumule, se métabolise très lentement et qui disparaît un peu plus vite chez les femmes que chez les hommes. Quoi qu'il en soit, comme il s'accumule, il faut diminuer son apport alimentaire ; c'est la variation des aliments qui permet cela. Les aliments ne sont pas que contaminés dans ces quatre zones, ils sont contaminés en général au même titre que d'autres intrants.

Je vous rappelle que l'on se contamine aussi en PFAS en respirant l'air qui émane des sites industriels pour lesquels, malheureusement, la filtration serait mauvaise, ou encore avec la pénétration cutanée, par la peau, à travers vos produits cosmétiques ou vos produits d'hygiène de la maison. Sur les œufs, on doit avoir un discours très clair et l'on aura l'information de cette étude nouvelle pour l'ensemble de la Région wallonne. Quoi qu'il en soit, il faut varier les apports.

Les recommandations émises précédemment et validées par le Conseil scientifique indépendant restent donc d'application. Les médecins, pharmaciens et autres intervenants médicaux restent les interlocuteurs de première ligne et ont à leur disposition des documentations spécifiques. Concrètement, l'AViQ a mis en place des protocoles de suivi de facteurs de risque et la concentration sanguine en PFAS est un facteur de risque parmi d'autres par rapport à des suivis en fonction de l'âge sur la prévention de cancers, la prévention de maladies d'origine endocrinienne ou la prévention d'autres pathologies. Nous attendons l'étude du KCE que nous avons commandée, par le biais du ministre Vandenbroucke, avec l'actualisation des protocoles de prise en charge clinique – médicale – en fonction des tranches d'âge et des taux d'exposition en PFAS. Nous attendons ces nouveaux protocoles pour émettre de nouvelles recommandations auprès des prestataires.

Vous m'interrogez sur la pertinence d'un nouveau dosage sanguin afin de voir si l'on peut juger de l'efficacité des filtres à charbon. D'une part, l'efficacité des filtres est démontrée par le résultat des analyses d'eau de distribution. D'autre part, cette analyse sanguine de suivi ne s'avère pertinente que sur une échelle de 5 à 10 ans compte tenu du temps nécessaire à l'élimination progressive des PFAS chez l'humain. Il est donc inutile que ces personnes avec des concentrations élevées en PFAS fassent un dosage tous les ans. Cela ne sert strictement à rien : la diminution de leur concentration sera beaucoup trop lente. Ils doivent faire cela tous les cinq ans ou 10 ans, dans des échelles

temporelles assez importantes et avec un changement de comportement dans l'apport de PFAS.

Je voudrais aussi revenir sur la campagne actuelle des prises de sang. Je vous rappelle que l'on a fait un biomonitoring et que l'on a proposé à travers le bus qui se balade dans les différentes communes que celles et ceux qui n'y ont pas participé puissent obtenir une information individuelle. Ils peuvent venir faire une prise de sang dans les zones ciblées afin d'avoir une information et un suivi individuels. On ne va pas refaire une étude épidémiologique sur base de ces résultats ; c'est bien un service aux citoyens pour une information individuelle avec une interprétation des résultats par les médecins traitants. Je ne vais pas vous reproposer un rapport en disant que les concentrations dans la population sont d'autant. Cette information, on l'a déjà donnée à travers le premier biomonitoring.

Je vous rappelle que les différentes matrices comportaient l'eau de distribution et l'eau de consommation. Maintenant, on se situe au niveau des terres. Cela comprendra aussi le travail et les mesures sur les légumes et les fruits autoproduits. Les enquêtes environnementales se poursuivent dans les différentes zones où une contamination a été observée, afin de préciser quelles en sont les sources et d'envisager les travaux de réhabilitation qui s'imposeront. Comme toujours, lorsque ces enquêtes sont liées aux activités d'entités tierces, ce sont ces dernières qui en supportent les frais. Les travaux de réhabilitation sont bien entendu à charge du pollueur, sauf si ce dernier ne peut être identifié parce que la pollution est trop diffuse, par exemple dans certaines zones.

En ce qui concerne plus spécifiquement les rejets d'eaux industrielles, la convention conclue avec AKT for Wallonia n'a pas permis de fournir les données sous la forme prévue dans le fichier imposé dans le cahier des charges. La convention n'a dès lors pas atteint l'un des objectifs qui consistait à contribuer à la définition de normes de rejet pertinentes et proportionnées. Le SPW ARNE poursuit donc sa recherche des émetteurs industriels de PFAS concomitamment à la révision progressive des permis d'environnement, surtout dans les secteurs à risque.

L'alimentation, comme je le rappelais, est la source principale d'imprégnation aux PFAS, mais il ne faut pas oublier certains produits de la vie courante tels que certains produits de traitement des textiles ou certains cosmétiques. Il y a là aussi une information à donner aux citoyens. Les recommandations émises attirent l'attention des consommateurs sur de tels produits. Toutefois, il faut bien constater qu'il est très difficile, pour le citoyen, de différencier un produit cosmétique contenant des PFAS d'un autre qui en est exempt. Les différentes voies pour protéger le consommateur se situent à différents niveaux de pouvoir et je les soutiens au quotidien. Je vous rappelle que nous avons aussi l'idée d'un processus d'un nouveau label ou d'une

nouvelle étiquette, en parallèle au Nutri-score qui permettrait aussi de savoir si de tels produits se trouvent dans le produit acheté.

Concernant spécifiquement les produits phytopharmaceutiques contenant des PFAS, le Gouvernement wallon a décidé lors de sa séance du 16 avril dernier de défendre, au niveau fédéral, l'interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des PFAS pour les usages non professionnels et, pour les usages professionnels, l'interdiction ciblée lorsqu'il existe des alternatives viables, en concertation avec les syndicats agricoles. La Wallonie soutient également, au niveau européen, le retrait des substances actives PFAS.

Mesdames et Messieurs les Députés, je peux entendre que vous êtes potentiellement déçus de l'objectif que s'est fixé le Gouvernement wallon. Quoi qu'il en soit, il faut commencer par quelque chose. Une position de la Wallonie était attendue par rapport à une future décision européenne. À ce sujet, nous avons été clairs que nous voulions remplacer l'ensemble des produits PFAS – en tout cas, des pesticides ou des produits phytopharmaceutiques qui contiennent des PFAS. Nous voulons tous les remplacer à terme par des solutions alternatives de qualité. Cependant, on ne sait pas imposer ce changement en un claquement de doigts. Il faut une transition et une concertation avec l'ensemble des acteurs et des syndicats agricoles. Il faut un accord entre les parties du Gouvernement. Quoi qu'il en soit, je suis déjà très heureux d'avancer petit à petit vers cette ouverture et cette volonté que ces produits ne soient plus utilisés dans notre environnement.

Enfin, concernant le fonds d'indemnisation, je souhaitais d'abord rappeler qu'actuellement, lorsqu'un pollueur est identifié, les pollutions sont prises en charge par celui-ci.

Les travaux avancent concernant ce fonds, puisque le SPF Santé publique vient de publier sur son site – et vous pouvez aller le voir puisque j'ai été le rechercher en réécouter vos questions – le premier rapport relatif à sa mise en place. Ce rapport, qui s'intitule « Mécanisme de financement – Pollution aux PFAS – Rapport 2026 », se projette sur le futur fonds d'indemnisation fédéral, avec toute une série d'hypothèses ou de mécanismes de mise en œuvre proposés par les experts.

Vu la nature et l'ampleur du problème, une solution permettant de prendre en charge la réparation des dommages environnementaux liés aux PFAS ne peut se faire que par la mutualisation d'un nombre de contributeurs aussi élevé que possible. Rappelons par ailleurs que nous n'avons pas, sur notre territoire wallon, de producteurs de PFAS qui devraient être les contributeurs prioritaires de ce fonds. La solution doit donc être à minima belge, voire européenne.

Nous faisons pression sur les autorités européennes. Nous sommes en bonne collaboration avec le ministre Crucke et avec le ministre de l'Économie au niveau fédéral, et nous avançons petit à petit. Quoi qu'il en soit, même si chacun a ses objectifs propres, on doit tous avancer ensemble. Cela prend peut-être plus de temps qu'on le veut, mais je suis persuadé que l'on va y arriver avec des objectifs communs.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Monsieur le Ministre, tout d'abord, je vous remercie pour vos éléments de réponse. Je comprends que l'on ne peut pas toujours tout dire sur le temps qui nous est imparti. D'ailleurs, je veux saluer votre présence, toujours très appréciée, sur le terrain. Quand vous étiez à Chièvres, Mme Tellier y avait été aussi. J'étais présent le jour où Mme Tellier a dû y aller, et ce n'était pas une mince affaire puisque ce n'était pas la même situation. D'ailleurs, la salle était pleine à craquer, ce qui n'était pas le cas récemment. Cela semble démontrer une forme de lassitude par rapport au temps que prend le dossier pour les populations impactées localement.

Depuis assez longtemps, même au début, en 2017, les soldats américains arrêtaient de boire l'eau du robinet. On est en 2026. Cela fait déjà une dizaine d'années que d'autres ont pris des mesures. Je pense qu'il y a une forme de lassitude des populations locales. J'avais eu un contact avec un groupe à Chièvres qui me disait « On a vu ce qui s'est passé avec la coupure de gaz à Mons. On voit les indemnités automatiques qui sont proposées, et cetera. Cela va avancer. De notre côté, nous, le fonds, on l'attend toujours. On n'a toujours rien ». Et je les comprends. Je ne suis pas contre le fait que le fonds soit fédéral. Selon moi, qu'il soit wallon ou qu'il soit fédéral, ce n'est pas important. Ce qui est important, c'est que le fonds existe. C'est surtout cela.

À un moment, il va falloir fixer une *deadline* en disant que le fonds sera en place et qu'on l'alimentera via les pollueurs-payeurs, les responsables que l'on va chercher et trouver. Il faut que soit concret pour les gens parce que ce que j'ai vu derrière cela est une forme de lassitude, au point que les gens ne viennent même plus à ces réunions citoyennes où vous êtes pourtant présent sur le terrain, ce qui est une bonne chose, je le pense réellement. Toute la question derrière est de savoir qui sont les responsables.

C'est intéressant quand vous nous dites ici que les filtres à charbon sont maintenant remplacés tous les deux mois au lieu de six mois. Dans ces zones on a désormais 0 % de contamination. C'est très bien, mais cela a un coût. En effet, comme il s'agit de PFAS, il faut brûler les filtres à 1 200 degrés dans des hauts-fourneaux, etc. Cela a un coût énorme. Or, la SWDE fonctionne via le coût-vérité, ce qui veut dire que cela impacte l'ensemble des citoyens. Ce ne sont pas les

pollueurs qui paient ces filtres et la dépollution ; ce sont les citoyens, dont les gens de Chièvres, qui voient leur facture d'eau augmenter parce que l'on doit changer les filtres tous les deux mois, et ce, parce que quelqu'un a pollué la zone. La question se pose donc aussi sous cet angle ; les habitants sont doublement punis par cette problématique et il est donc important d'avancer sur cela.

Du reste, je vous remercie pour vos réponses et je salue l'idée du bus qui est très intéressante.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses et pour l'approche volontariste dont vous faites preuve dans ce dossier depuis le début de votre entrée en fonction. Je voulais aussi souligner l'idée du bus. C'est vraiment quelque chose d'intéressant.

Je voudrais également souligner la transparence et la communication vraiment personnalisée envers les citoyens, tant de votre part que dans le chef des opérateurs ou de l'ISSeP. Les messages sont rassurants – il faut le souligner – grâce aux actions qui ont déjà été entreprises et à l'amélioration des connaissances sur la problématique.

Il est vraiment important d'avancer dans la limitation des sources de pollution. Pour cela, comme on ne cesse de le répéter, il faut agir en amont, à la source, en interdisant les produits nocifs contenant des PFAS, mais aussi en protégeant nos zones de captage.

Il est également essentiel d'avoir une vision claire des rejets de PFAS en eaux de surface ou encore de monitorer le bruit de fond des PFAS dans les sols. À ce sujet, on suivra attentivement l'étude relative aux œufs autoproduits, tout comme les enquêtes environnementales. Plus on affinera les connaissances sur ce sujet, plus cela nous permettra d'adapter et de renforcer continuellement les mesures à prendre, qu'elles soient individuelles ou collectives, via l'autorité publique, et ce, à tous les niveaux de pouvoir. On avance ensemble.

Je voulais aussi souligner l'idée d'une labellisation *PFAS free* parce que c'est une initiative très intéressante et pertinente, étant donné la large gamme de produits concernés. Le consommateur doit être averti du fait que des produits contiennent des PFAS ou non.

Enfin, on voulait aussi souligner l'avancement des travaux sur la création d'un fonds d'indemnisation PFAS.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vais intervenir, au nom du groupe PS, pour mon collègue, Bruno Lefèbvre, qui a dû rejoindre la Commission des pouvoirs locaux.

J'avais préparé un début de réplique avant de venir. Je pensais dire que les commissions passent et que les semaines se ressemblent. Cependant, je trouve que, pour une fois, de manière globale, votre réponse a été très claire et je dirais même plus claire que ce que l'on a pu lire dans la presse. En matière d'eau, les citoyens et citoyennes peuvent aujourd'hui être rassurés. Il est important de le dire. En matière d'œufs, c'est un peu moins rassurant. Vous dites qu'il ne faut plus consommer quand on est dans une zone extrêmement polluée et qu'il faut varier la consommation quand c'est moins pollué. Est-ce à vie ? Surtout, que va-t-on faire de ces terres, dont on se doute qu'elles sont polluées ? Quelle va être l'action de la Région wallonne ? Ce n'est pas tout à fait clair. Pour revenir à l'aspect positif, une nouvelle campagne de sensibilisation, dans les termes que vous avez utilisés aujourd'hui, mériterait d'être menée.

J'en viens à la problématique des citoyens. Mon collègue a dit qu'ils étaient doublement punis, mais je dirais même qu'ils sont triplement punis. En effet, aujourd'hui, ils sont malheureusement contaminés, ce qui aura certainement des effets sur leur santé dans les années à venir. Ils doivent payer leurs examens médicaux, alors que, au départ, vous vous étiez engagé pour qu'il y ait un fonds d'indemnisation. Il est urgent de créer ce fonds pour vous reconnecter avec les personnes qui se sentent de moins en moins sensibilisées par les actions que la Région wallonne et le politique mènent. De la même façon, tout ce qui est mis en place par la SWDE, le coût des tests, va se répercuter sur les factures d'eau. Ils devront payer plus en sachant qu'ils sont eux-mêmes contaminés.

Enfin, on ne sait toujours pas exactement qui sont les pollueurs. Il y a un travail à faire pour les trouver et pour qu'ils deviennent les payeurs. C'est le principe de base. Deux éléments essentiels : je trouve que la réponse est plutôt positive, mais quid de la dépollution des sols ? Comment va-t-on faire pour que cela ne se répercute pas sur les citoyens ? Quand ce fonds d'indemnisation va-t-il être créé ? Il faut retrouver les pollueurs afin de recoller les morceaux et travailler avec les citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse qui sont clairs, transparents et précis. Vous l'avez dit vous-même, on a un objectif propre, c'est d'avancer ensemble avec tous les secteurs et tous les niveaux de pouvoir ; cela me paraît indispensable. Vous et le Gouvernement avez une approche volontariste dans cette matière. Vous avez aujourd'hui fait preuve d'une communication transparente. Je vous appelle aussi peut-être, mais je crois que vous le faites, à ne jamais avoir peur de contacter les communes, vos alliées dans ce domaine. Elles connaissent bien leur territoire. Il ne faut pas avoir peur de le faire. J'ai parlé avec des

mandataires de Nandrin. Ils sont aussi en attente parce qu'ils peuvent aider avec ce problème de PFAS. L'étude, il est vrai, est intéressante et rassurante par rapport à l'eau. On doit le communiquer parce qu'il n'y a rien de pire que de ne pas avoir la bonne information et d'avoir peur. On doit être assez offensif par rapport à cela.

Pour l'autoproduction d'œufs ou de légumes, cela se trouve sur des sites privés. Là aussi il faut avertir les citoyens, ce que vous faites. Vous l'avez dit vous-même, même avec une modification des comportements, les résultats ne se verront que sur le long terme. Moi, je ne suis pas très patiente lorsqu'il s'agit de santé ; je pense que le citoyen ne l'est pas non plus. Il doit savoir que si son comportement est modifié, il n'aura les résultats que dans trois ou quatre ans, pas dans six mois ni dans un an. C'est du long terme. Là-dessus aussi, il faut communiquer afin de rassurer en disant que toute modification de comportement aura des répercussions sur le long terme. Nous continuerons à vous interroger sur le dossier et à être en concertation avec les différentes communes et les citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Il est évident que le plus important dans tout cela est l'impact sur les Wallonnes et les Wallons. Aujourd'hui, vous avez été rassurant sur la qualité de l'eau, vous avez nuancé à propos des œufs et vous avez donné des pistes. Pour couper court à cette prise de parole structurelle du MR qui remet toujours la faute sur Ecolo, si tout cela est possible aujourd'hui, c'est parce que, entre autres, le Gouvernement précédent a pris des mesures. On a des biomonitorings, une eau qui a retrouvé une certaine qualité grâce aux filtres à charbon, et cetera. Mais, si l'on s'arrête là, on ne fait, quelque part, que du curatif. On ne fait pas de prévention. Or, ce qui est important, c'est de faire de la prévention.

C'est là que l'on vous attendait. Je l'ai dit : je vous ai laissé le bénéfice du doute depuis presque un an et demi. Comme vous êtes médecin, on a cru que, grâce à cela et à vos convictions profondes en matière de santé, qui sont réelles et sincères, on pourrait avancer plus vite sur les questions de pollueur-payeur, sur l'interdiction préventive de l'utilisation des pesticides et d'autres produits.

Or, que voit-on dans le gouvernement de la semaine passée ? Vous et votre Gouvernement, avec vos partenaires MR, vous renvoyez la balle à d'autres. Rien n'est sorti de ce gouvernement, que ce soit sur les PFAS ou les pesticides de manière générale. Cela ne va pas ! Le volontarisme, je ne sais pas où il est et je le cherche. Le Gouvernement n'est pas du tout volontariste ; il n'y a rien qui en sort.

Monsieur le Ministre, j'entends bien que, sincèrement, vous aimeriez aller plus loin. Nous savons

que vous êtes bloqué par votre partenaire de majorité. La conviction est louable, mais l'inaction est coupable. À un moment donné, il faut prendre les choses en main ; ce que vous ne faites pas aujourd'hui. La plus-value que vous amenez dans ce Gouvernement, aujourd'hui, en matière de PFAS, n'est vraiment pas à la hauteur des attentes des Wallons et des Wallonnes.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Ecolo s'attaque toujours au même secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, je vous ai trouvé très convaincant et très clair, et je retiens six points.

Premièrement, la qualité de l'eau est aujourd'hui excellente dans les quatre communes concernées avec 0 % de PFAS. Il est important de le répéter.

Deuxièmement, une étude spécifique sur les œufs autoproduits va être lancée sur l'ensemble de la Région wallonne. C'est une nouvelle importante.

Troisièmement, il s'agit d'écouter votre conseil – on peut vous faire confiance vu votre qualité d'épidémiologiste et de spécialiste – et d'éviter, dans certaines zones touchées, de manger ses légumes et ses œufs tout le temps. Il convient plutôt de varier.

Quatrièmement, il s'agit d'améliorer l'information des citoyens via un étiquetage adéquat. Ce qui est important, c'est que les citoyens soient informés parce qu'ils ont le droit de savoir. Madame Linard, c'est ce que nous reprochons à la ministre Tellier qui a caché l'information pendant un an et demi...

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – C'est faux !

M. Olivier Maroy (MR). – Si, je suis désolé. Elle savait et elle ne l'a pas dit. On ne va pas refaire les dizaines d'heures que nous avons passées sous la précédente législature. Vos leçons, du côté d'Ecolo, vous pouvez vous les garder. Franchement, quand on voit comment vous avez agi, vous pouvez vous les garder.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je vous rappelle que vous étiez au Gouvernement.

M. Olivier Maroy (MR). – Vous n'avez pas la parole, Madame Linard.

Cinquièmement, l'idée d'un étiquetage *PFAS free* est excellente. Je suis d'accord avec le fait qu'il ne faut pas faire que du curatif et qu'il faut agir aussi à la source. Le Gouvernement agit, quoi que vous en pensiez, Madame Linard. Le Gouvernement s'engage concrètement pour réduire l'exposition aux PFAS. L'objectif est clair, mais, comme vous l'avez dit, cela doit se faire graduellement. Il faut être pragmatique, il

faut avoir les pieds sur terre. Il y a aussi des emplois derrière. Il y a des produits qui contiennent des PFAS pour lesquels on n'a pas d'alternative. Néanmoins, quand il y a des alternatives, il est clair qu'il faut les interdire. Il y a un pas en avant qui est fait par le Gouvernement. Dire que rien n'est fait, c'est vraiment de la mauvaise foi.

Sixièmement, je veux rappeler que les sols constituent la principale source de diffusion des PFAS et que des solutions existent, comme celle développée par Haemers Technologies, une entreprise qui a son centre de recherche en Région wallonne à Nivelles, qui est aidée par la Région wallonne et qui a développé une technologie qui, semble-t-il, est moins coûteuse. Ils n'attendent qu'une chose, c'est de pouvoir montrer leur savoir-faire sur le sol wallon. On compte sur vous pour les y encourager. Si les œufs sont contaminés, si les légumes sont contaminés, c'est notamment parce que nos sols sont pollués.

Il y a donc une action très volontariste du Gouvernement qui est menée. Simplement, il faut faire les choses dans l'ordre. Promettre aux gens que l'on va interdire tous les PFAS – il y en a des milliers et des milliers et chaque jour, l'industrie chimique en invente de nouveaux – du jour au lendemain, franchement, cela n'est pas sérieux. Y arriver progressivement, mais de manière volontariste, interdire quand il y a des alternatives, pour cela, je signe sans aucun problème.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de M. Dupont. La première, motivée, est déposée par Mme Dejardin, MM. Lefèbvre et Lepine (Doc. 557 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Jacqmin et M. Maroy (Doc. 558 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

**Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'autorisation de l'usage des engrais
RENURE en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'autorisation de l'usage des engrais RENURE en Wallonie ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les engrais RENURE sont des produits azotés

dérivés du traitement du lisier, capables de remplacer les engrais chimiques. Ils ne présenteraient a priori pas de risque accru de pollution par les nitrates, et ils offrent aux agriculteurs la possibilité de gérer l'engrais de façon circulaire.

Fin 2025, l'Union européenne avait adapté la réglementation afin que les RENURE ne soient plus considérés juridiquement comme du fumier ordinaire. Le 9 février dernier, la Commission a adopté l'amendement qui autorise l'utilisation de cet engrais au-delà de la limite d'épandage d'effluents d'élevage fixée par la directive Nitrates. Le Gouvernement flamand a approuvé, à la fin du mois de mars, un décret permettant l'utilisation d'engrais RENURE sur son territoire.

Quel est votre avis sur ces potentiels nouveaux engrais pour les agriculteurs wallons ? Une réflexion sur le sujet est-elle également en cours à votre niveau ? Si oui, quelle est votre position au cours de ces premières réflexions ? Si, à l'instar de nos collègues et amis flamands, elles aboutissaient à une autorisation, cela devrait-il passer obligatoirement par un décret ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme Mme la Ministre Dalcq l'a indiqué le 9 avril dernier, la Flandre a entamé un travail législatif pour reconnaître les engrais RENURE dans leur décret flamand sur les engrais, qui est l'équivalent de notre PGDA. Le texte a été adopté par le Gouvernement flamand et doit encore être soumis à l'approbation du Parlement.

Le produit RENURE – en français, azote récupéré à partir d'engrais de ferme – résulte d'un procédé industriel de traitement des lisiers qui transforme leurs nutriments organiques en sels d'ammonium inorganiques. Comme la directive Nitrates encadre l'usage des matières fertilisantes azotées en agriculture – dont les engrais de ferme et leurs dérivés –, la reconnaissance du caractère minéral des produits RENURE a nécessité la modification de celle-ci au niveau européen. C'est donc bien de ceci que l'on parle d'un point de vue juridique : la transposition d'une directive européenne qui modifie la directive Nitrates afin d'intégrer les produits RENURE dans son périmètre et d'en encadrer l'usage. En Wallonie, si ce travail devait aboutir, il prendrait probablement la forme d'un AGW modificatif du PGDA – le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture.

Pourquoi me suis-je exprimé au conditionnel ? Parce qu'il s'agit d'une directive facultative pour laquelle les États membres – Région en ce qui nous concerne – sont libres de décider s'ils l'implémentent ou pas. Cette décision sera, bien entendu, prise de façon concertée

avec le secteur et mes collègues du Gouvernement. En tous les cas, le travail d'analyse pour la transposition a déjà démarré au sein de mon administration.

Certes, l'opportunité de bénéficier localement d'un engrais minéral de qualité à coût réduit est séduisante. Cet avantage doit très certainement être objectivé. Il y a quelques jours, j'ai d'ailleurs chargé mon administration de travailler sur cette question, parmi d'autres relatives à notre autonomie azotée. L'intérêt est d'autant plus prégnant dans le contexte de flambée des prix des engrais que nous vivons et que nous allons vivre sans doute encore dans les semaines qui viennent.

J'aimerais toutefois attirer votre attention sur quelques risques que nous percevons, et sur quelques idées reçues. En ce qui concerne la circularité de ces matières pour commencer, certes, elles proviennent d'un périmètre régional, mais il ne faut pas perdre de vue que l'azote contenu dans les lisiers de porcs provient d'une alimentation principalement constituée de soja importé du continent américain et, qu'en Belgique, de manière générale, nous produisons l'équivalent de plus de 200 % de notre consommation intérieure, dont 6 % de cette production est située Wallonie.

Ensuite, comme l'a souligné la ministre Dalcq, il faut s'assurer que l'accès à ces matières ne provoque pas de déséquilibres de toutes sortes sur notre marché wallon des matières organiques, notamment vis-à-vis des éleveurs qui doivent trouver des partenaires pour échanger leurs engrais de ferme dans un périmètre raisonnable, de même qu'auprès des biométhanisateurs.

Enfin, le cadre européen est clair – et la Flandre l'a parfaitement intégré dans son projet de décret : l'usage de RENURE est conditionné à sa traçabilité, et il est plafonné à 80 unités. Ceci implique la dématérialisation du registre d'intrants, action que j'appelle de mes vœux par ailleurs pour être en mesure de mieux cibler les besoins d'évolution de nos politiques environnementales au service de l'eau et des agriculteurs.

Je ne peux que rappeler la liste des expertises wallonnes en ce qui concerne la substitution des engrais de synthèse par des engrais organiques, qu'il s'agisse d'engrais de ferme, de composts ou de digestats, grâce au travail des centres pilotes, de Protect'eau, d'Agra-Ost, de Biowallonie et des autres structures de ce type.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous avez évoqué qu'un travail d'analyse en vue de la potentielle transcription de la directive a été lancé par votre administration ; c'est une bonne chose.

Il faut absolument que les points d'attention qui ont été relevés par le Bureau européen de l'environnement soient bien pris en considération. Vous avez d'ailleurs

évoqué quelques risques qui pourraient être liés à l'utilisation de ces engrais. C'est vraiment à prendre en considération.

Je voulais également souligner le travail de toute la chaîne des acteurs actifs dans la recherche et la promotion d'alternatives aux engrais minéraux. On sait que cela occupe assez bien nos commissions.

Je voulais souligner tout de même que cet engrais pouvait peut-être permettre aux agriculteurs de mettre en place une transition agricole qui est essentielle et que cela pouvait aussi les aider dans cette transition. C'est donc un outil à ne pas mettre d'office de côté. Il faut justement analyser et voir comment on pourrait l'utiliser – ou pas s'il y a trop de risques. Ce que vous avez entamé comme analyse est très positif et à souligner.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'accord de coopération interrégional
concernant les emballages »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accord de coopération interrégional concernant les emballages ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, le 26 mars, plusieurs organisations de la société civile, des acteurs de l'économie circulaire, la COPIDEC ainsi que des associations environnementales et de consommateurs, ont adressé un courrier aux ministres des trois Régions afin de soutenir l'ambition belge en matière de prévention des déchets d'emballages.

Ce courrier met en évidence une évolution importante du futur accord de coopération interrégional visant à anticiper le nouveau règlement européen Packaging and Packaging Waste Regulation, qui entrera en application dès la mi-août.

Selon les signataires, l'accord prévoit notamment de rendre les producteurs légalement responsables de l'atteinte des objectifs de prévention. Il introduit également une cotisation prévention de 50 euros par tonne de déchets non évitée, applicable en cas de non-respect des objectifs européens à partir de 2030.

Je suis content que cet accord semble aller dans la bonne direction. Nous vous avons, à plusieurs reprises, interpellé sur le risque de voir les Régions supporter seules le coût d'un éventuel non-respect des objectifs européens. À travers ce courrier, les signataires soutiennent une position ambitieuse et soulignent l'importance d'aller au bout de cette logique de responsabilisation des producteurs.

Pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement des discussions entre les Régions sur cet accord ? Quelle est la position défendue par la Wallonie quant à la responsabilisation accrue des producteurs ? Quels acteurs ont été consultés dans le cadre de cet accord ? Quelles sont les modalités envisagées pour garantir que les recettes de cette cotisation soient effectivement réinvesties dans des dispositifs de prévention ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, il convient tout d'abord de rappeler que la cotisation prévue en cas de non-atteinte des objectifs de prévention constitue une taxe à caractère sanctionnateur. L'objectif est d'inciter à la prévention et non de percevoir la taxe. Si toutefois les objectifs n'étaient pas atteints, la cotisation devrait être appliquée. Les recettes reviendraient aux Régions qui en assureraient ensuite l'affectation. Il est donc souhaitable qu'elles puissent être réinvesties dans des actions de prévention, par exemple, via une programmation spécifique financée par ces montants.

Le texte a été présenté à plusieurs reprises, entre autres aux parties prenantes suivantes : fédérations de producteurs, organismes de gestion relevant de la responsabilité élargie des producteurs, associations environnementales, représentants des intercommunales de gestion des déchets. Leurs remarques sont actuellement analysées avec attention par la Commission interrégionale de l'emballage.

En parallèle, les discussions entre les trois Régions se poursuivent. Elles visent à intégrer au mieux les observations formulées par le secteur et à présenter une version révisée du texte lors d'une prochaine lecture. À ce stade, il est donc trop tôt pour confirmer une version définitive ou anticiper les modalités opérationnelles finales. L'objectif commun reste d'aboutir à un accord qui tienne pleinement compte des attentes des différentes parties prenantes, tout en assurant la conformité avec le futur règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballage.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui me satisfait. C'est en tout cas une coalition très active qui nous demande d'envoyer un signal fort : il faut réduire

les déchets à la source et non se contenter de les collecter pour les recycler et appliquer, pour ce faire, le principe du pollueur-payeur. Dans ce dispositif, ce sont les producteurs qui sont légalement responsables de l'atteinte des objectifs européens de prévention.

L'instauration de cette contribution, si j'ai bien compris, même si elle n'est pas une fin en soi, permettrait aux Régions de financer peut-être des solutions de réemploi, de vrac et de recharge, accélérant la transition vers une véritable économie circulaire. Il s'agit aussi de permettre à la Belgique de devenir une pionnière de l'économie circulaire.

Voilà une ambition porteuse. On espère en tout cas vivement de ne pas voir les Régions revenir sur leurs promesses, au risque d'y voir la décision politique affaiblie par le lobbying des fédérations. Il est à présent temps de joindre les actes à la parole, mais vous m'avez rassuré.

Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les objectifs du Gouvernement en matière
de biométhanisation »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les objectifs du Gouvernement en matière de biométhanisation ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, la DPR prévoit de soutenir le développement de la biométhanisation à l'échelle des exploitations agricoles. Or, la Fédération des biométhaniseurs agricoles alerte sur une dégradation des conditions de développement de la filière et dénonce une complexité administrative et des mécanismes de soutien non adaptés à l'évolution des coûts. Ces contraintes fragilisent les unités agricoles, pourtant au cœur du modèle défendu par le Gouvernement.

Des projets de biométhanisation de très grande ampleur, à caractère industriel, émergent sur le territoire wallon. Près de chez moi, le projet d'Hautrage, actuellement en demande de permis unique, illustre cette évolution avec une capacité annoncée sans commune mesure avec les unités existantes. Selon la FEBA, un tel projet ne fera qu'augmenter la pression sur l'ensemble des sites wallons, dégradant encore un peu plus les conditions économiques, sans générer d'avantage collectif.

Ce type de projet soulève des questions concernant la concurrence sur les intrants et les risques accrus de dérives, mais aussi plus fondamentalement parce qu'un tel projet est en inadéquation avec le modèle de biométhanisation agricole que la Wallonie entend promouvoir.

Comment le Gouvernement entend-il garantir un développement prioritaire et équilibré de la biométhanisation agricole face à l'émergence de projets industriels de grande échelle ? Comment comptez-vous soutenir le développement de la biométhanisation à l'échelle des exploitations agricoles, en veillant à ce que cela ne s'oppose pas au renforcement de l'autonomie alimentaire ?

Au sein de votre pacte de simplification administrative, des mesures spécifiques concernant les unités agricoles de biométhanisation sont-elles envisagées ? Dans la négative, pourquoi ?

Où en est la procédure de permis unique pour le projet d'Hautrage ? Quelle position entendez-vous défendre quant à la compatibilité de ce projet avec les objectifs régionaux en matière d'environnement et de transition agricole ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, en date du 26 mars, j'ai demandé à mon administration de me fournir une analyse du document de la FEBA daté du 17 mars que vous évoquez. Elle portera par essence essentiellement sur les aspects environnementaux et devra être complétée par les contributions des administrations dont les ministres Dalcq, Neven et Jeholet ont la tutelle. Je me limiterai, à ce stade, à quelques réflexions d'ordre général sur des thématiques relevant de ma compétence.

Dans un premier temps, il y a lieu de distinguer les unités agricoles de biométhanisation et les unités de biométhanisation qui traitent des déchets, dont des résidus agricoles et agroalimentaires. Les deux modèles se complètent, mais n'ont pas les mêmes enjeux ni impositions réglementaires.

Les unités de biométhanisation qui sont considérées comme faisant partie du modèle des unités agricoles de biométhanisation sont celles attenantes à une exploitation d'élevage. Elles sont en général de petite taille, et utilisent principalement les effluents d'élevage générés au sein de cette même exploitation agricole et des résidus de cultures.

Le suivi administratif de l'utilisation des digestats de ces installations est le même que celui imposé aux effluents bruts d'une exploitation d'élevage ne disposant pas d'unité de biométhanisation.

L'autre modèle auquel appartiennent les unités de biométhanisation – représenté par la FEBA – est celui traitant un large panel d'intrants, dont des déchets de l'agroalimentaire et des effluents d'élevage. Leur modèle économique nécessite d'avoir accès à des apports importants et ininterrompus d'intrants exogènes.

Ces installations sont soumises à une traçabilité complexe et parfois redondante sur leurs intrants, les digestats et les revenus générés en vertu de plusieurs réglementations européennes, fédérales et régionales en matière d'énergie, de santé et de protection des eaux et des sols.

Si la demande de simplification administrative apparaît légitime, sa mise en œuvre se révèle toutefois complexe au regard de la nécessaire articulation de ces différentes réglementations. Pour répondre de façon pragmatique au secteur, il conviendrait d'avoir une vision claire pour la Wallonie sur la place de la biométhanisation pour notre Région et, par là, de proposer un plan d'action wallon cohérent.

En ce qui concerne le projet de biométhanisation d'Hautrage, la procédure de permis unique est en cours d'instruction. Les fonctionnaires compétents devront se prononcer dans les délais prévus. Comme pour tout projet, l'analyse se fera sur base des éléments du dossier, des avis recueillis et des incidents identifiés, dans le respect du cadre légal et réglementaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous savez que le prix de certaines cultures pourrait augmenter en étant acheté par ce genre de méga-usines, déséquilibrant ainsi le secteur agricole. Or, l'usine de biométhanisation d'Hautrage – vous m'avez rassuré en partie en ce qui concerne l'enquête en cours – représentera à elle seule plus de tonnage d'intrants que toutes les autres usines de biométhanisation situées en Région wallonne. Allez-vous risquer d'être complice de la fermeture potentielle de certaines de ces usines ? Je ne le crois pas et j'espère que la raison prendra le dessus sur quelque considération économique.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Bruno Lefèbvre
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les balises environnementales et sanitaires
concernant la Boucle du Hainaut »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lefèbvre à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les balises environnementales et sanitaires concernant la Boucle du Hainaut ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, le rapport d'incidences environnementales sur la Boucle du Hainaut a été remis par Elia à votre collègue en charge de l'Aménagement du territoire. Ce dernier a dès lors lancé la procédure d'avis sur le projet. Parallèlement, début avril, lors d'une rencontre citoyenne à Silly, plusieurs membres de l'ASBL REVOLHT vous ont interrogé concernant l'impact sanitaire et environnemental du projet de la Boucle du Hainaut.

Nous voudrions revenir sur certaines de vos déclarations dans ce cadre qui n'ont pas manqué de faire réagir les citoyens concernés par le tracé. Lors de cette rencontre, vous auriez déclaré ne pas pouvoir garantir l'absence de risques sur la santé pour les personnes qui vivent à proximité des lignes à très haute tension.

Qu'en est-il ? Jusqu'alors, comment a été évalué l'impact sanitaire et environnemental du projet, notamment pour les riverains ? Que ressort-il de ces études ?

C'est un dossier important pour l'avenir de l'approvisionnement énergétique dans notre Région. Les partenaires sociaux et environnementaux l'ont encore rappelé très récemment dans un communiqué commun. Néanmoins, les décisions ne peuvent pas être prises en dehors de toute considération pour les enjeux de santé publique et de protection de l'environnement.

Quelles balises environnementales et sanitaires permettront de mener à bien ce projet, tout en ne transigeant pas sur la nécessaire protection des habitants concernés et des riverains ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, votre question porte sur un dossier important, la Boucle du Hainaut constituant un dossier structurant pour la Wallonie, tant sur les plans énergétique, économique que sanitaire.

Dans son dernier avis datant de 2021 sur le dossier « Boucle du Hainaut », mon administration avait formulé différentes attentes. Parmi celles-ci figurait une analyse approfondie des impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine et animale, une description des populations exposées, une vision du cumul de leur exposition et sa conformité vis-à-vis des valeurs de référence.

À l'époque, le Fédéral n'avait pas encore fixé de normes pour les champs électromagnétiques à très basse fréquence, contrairement aux champs électromagnétiques à haute fréquence, utilisés pour les antennes GSM. La Belgique se conformait alors aux limites maximales d'exposition recommandées par le Conseil de l'Union européenne.

En Wallonie, depuis octobre 2024, des valeurs ont été déterminées dans un arrêté d'exécution du nouveau décret relatif à la qualité du milieu intérieur. Il existe donc maintenant des valeurs de référence pour le rayonnement électromagnétique à très basse fréquence dans le cadre d'une exposition chronique. La valeur guide de 0,4 microtesla – les microteslas sont une unité de mesure de l'intensité des champs électromagnétiques – et la valeur d'intervention de 20 microteslas s'appliquent désormais aux nouveaux projets.

Le rapport sur les incidences environnementales portant sur la Boucle du Hainaut vient d'être transmis à mon administration et est en cours d'analyse. Ce rapport est d'un volume exceptionnel : la phase 2, qui concentre la majorité des analyses environnementales détaillées, compte plus de 1 000 pages, auxquelles s'ajoutent également 1 000 pages d'annexes intégrant les démonstrations techniques des incidences. Il a pu, à ce stade, être vérifié que c'est bien la valeur guide de 0,4 microtesla issue de l'arrêté précité qui a été prise en compte dans l'analyse relative à l'exposition aux champs électromagnétiques.

J'ose donc espérer que cette étude des incidences permettra de nous éclairer sur les risques spécifiques, au regard des valeurs de référence en vigueur. Je ne doute pas qu'elle sera examinée avec toute l'attention requise par les services de l'administration et les cabinets du Gouvernement wallon. Les conclusions issues de cette analyse contribueront à émettre un avis circonstancié, dans le respect des exigences en matière de protection de la santé et de l'environnement.

Cette analyse s'inscrit dans une procédure plus large de consultation des instances compétentes, dont les avis permettront d'éclairer les décisions du Gouvernement en conciliant les impératifs énergétiques, environnementaux et sanitaires, dans le strict respect du cadre légal.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces informations et pour la

référence à la valeur guide. Il est évident que l'on ne pourra pas développer cette infrastructure énergétique sans penser non seulement à l'environnement, mais surtout à la santé de nos concitoyens. C'est quelque chose d'extrêmement important. REVOLHT, dans ses études, a mis en avant non seulement des alternatives, mais également, dans les derniers aspects qu'il évoquait, la puissance de la ligne en se demandant s'il fallait vraiment aller jusqu'à du 380 kilovolts. Tous ces éléments devront faire partie des éléments d'attention.

Question orale

de Mme Valérie Dejardin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,

sur « le suivi du recours en annulation du décret du 29 avril 2024 modifiant les articles 1^{er}, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86bis »

Question orale

de Mme Valérie Dejardin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,

sur « les coopératives citoyennes comme moteurs de l'indépendance énergétique de la Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur :

- « le suivi du recours en annulation du décret du 29 avril 2024 modifiant les articles 1^{er}, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86bis » ;
- « les coopératives citoyennes comme moteurs de l'indépendance énergétique de la Wallonie ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser ses questions.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, en avril 2025, Edora, Electrabel, Luminus, la FEBEG, Storm Management et Ventis ont introduit auprès de la Cour constitutionnelle un recours en annulation du décret du 29 avril 2024. Ce décret transpose la directive RED III afin de favoriser le développement des infrastructures produisant de l'énergie renouvelable. Les dispositions attaquées ne visent pas la transposition en tant que telle, mais des mesures connexes destinées à favoriser l'acceptation des projets éoliens, en imposant une participation publique aux projets éoliens, et à « aider » l'administration à faire

le bon choix lorsque plusieurs demandes de permis pour des éoliennes sont introduites sur un même site.

Interrogé sur le sujet et sur la volonté du Gouvernement de défendre ces mécanismes devant la Cour, vous m'avez répondu que cette demande d'annulation était étudiée par l'administration et votre cabinet. Une position collégiale du Gouvernement a-t-elle désormais été prise quant à l'avenir de ce texte ? Entendez-vous défendre les mécanismes précités devant la Cour ? Quelle est la position du Gouvernement sur une obligation de participation publique dans les parcs éoliens ?

Les législations européennes, dont la directive RED III, pourraient être revues, reportées, phasées par le Gouvernement, notamment en raison de leur « impact financier considérable » pour les entreprises et les citoyens. Avez-vous évalué les conséquences environnementales concrètes d'un tel report ou phasage, notamment en termes de retard dans la transition énergétique et d'impact sur notre environnement et biodiversité ?

Monsieur le Ministre, la crise entre l'Iran et les USA et le blocage du détroit d'Ormuz nous rappelle, une nouvelle fois, qu'avoir la main sur nos capacités de production énergétique est essentiel, vu les effets gigantesques que peuvent avoir des événements aux quatre coins de la planète sur les prix de l'énergie.

Le 20 octobre, je vous interrogeais déjà à propos du soutien wallon accordé aux coopératives citoyennes actives dans le secteur de l'énergie. Ces dernières, situées au carrefour des compétences Environnement, Climat, Énergie et Économie sociale, ont réussi, au fil des années, à occuper une place importante et singulière dans le paysage de l'économie sociale et de l'énergie en Belgique, surtout en Wallonie.

Aujourd'hui, 20 coopératives citoyennes, qui représentent 25 000 coopérateurs et coopératrices, ont investi 40 millions d'euros de capital et produisent de l'électricité à hauteur de 196 millions de kilowatts, soit l'équivalent de la consommation électrique de 56 000 ménages. C'est dire que ces coopératives citoyennes ne sont pas une alternative marginale. Elles sont une des clés d'une transition énergétique juste, locale et résiliente.

Pourtant, ce modèle vertueux se heurte à des contraintes très réelles. Au niveau wallon, le décret d'avril 2024, qui renforçait la participation citoyenne et communale dans les projets éoliens, fait l'objet d'un recours. Au niveau fédéral, l'appel d'offres pour la zone Princesse Élisabeth, incluant des clauses de participation citoyenne, a été stoppé en juin 2025. On apprend aujourd'hui que le ministre Bihet a décidé de le relancer en écartant les coopératives citoyennes.

En réponse à ma question du 20 octobre dernier, vous indiquiez vouloir vous montrer proactif en initiant

« un dialogue sur ce sujet important avec mes confrères, en ce compris Mme Neven, la ministre wallonne de l'Énergie ». Comment se dialogue a-t-il été mené ? Quels sont le contenu et la teneur de vos échanges ? Le ministre Bihet vous avait-il annoncé sa volonté d'écarter les coopératives d'énergie de l'appel d'offres pour la zone Princesse Élisabeth ? Quel est l'impact de cette décision pour les coopératives wallonnes et l'investissement que la Wallonie a déjà consenti ?

Pour ce qui est du décret d'avril 2024, l'idée que nous défendons est d'assurer une part publique dans les projets éoliens. Si les citoyens qui subissent les nuisances paysagères sont directement intéressés aux bénéfices, ils n'ont plus de raison d'introduire de recours et l'éolien se développera plus facilement. Comment se positionne le Gouvernement sur le recours introduit ? Avez-vous passé un marché de service avec un bureau d'avocats pour défendre les intérêts de la Wallonie ? Entendez-vous toujours garantir la participation citoyenne et communale dans les projets éoliens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'ai les principaux éléments de réponse, mais nous pourrions éventuellement y revenir lors d'une réunion ultérieure de notre Commission.

Un report ou un phasage de la mise en œuvre de la directive RED III entraînerait d'abord un ralentissement structurel de la transition énergétique. Je vous invite à questionner ma collègue, la ministre Neven, pour qu'elle vous expose plus en détail les impacts à ce sujet. Sur le plan environnemental au sens large, ce décalage maintient plus longtemps les pressions évitables sur l'air, l'eau et les sols, ainsi que leurs impacts sanitaires associés. Les bénéfices attendus des énergies renouvelables en matière de réduction de la pollution atmosphérique et de contribution aux objectifs européens de « pollution zéro » seraient différés. À court terme, un phasage peut sembler limiter certains impacts locaux, mais il reporte surtout des gains environnementaux collectifs, pourtant indispensables à la résilience des territoires.

Concernant la participation citoyenne dans les projets éoliens, outre les intérêts de la Région, il faudrait souligner les intérêts des Belges et des Wallons. En effet, seuls 20 % de l'énergie consommée par les ménages est produite en Belgique. Or, il s'agit ici de produire de l'énergie belge en s'appuyant sur l'investissement des ménages. Il s'agit de 23 000 coopérateurs et coopératrices avec un capital souscrit de près de 32 millions d'euros. La capacité de produire de l'énergie en Belgique par des acteurs nationaux est donc réelle. Je suis pour la participation

citoyenne à travers tout dans ces projets éoliens. C'est dans ce sens qu'il faut continuer à développer les projets.

Concernant le recours en annulation du décret du 29 avril 2024 modifiant les articles 1^{er}, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86bis, le Gouvernement wallon reste dans l'attente de la décision du juge constitutionnel. En effet, en tout état de cause, il apparaît préférable d'attendre l'arrêt la Cour constitutionnelle avant de se prononcer définitivement sur l'opportunité de maintenir ou non le mécanisme de participation contesté devant le juge constitutionnel.

Je vous invite à interroger la ministre Neven. Concernant le ministre Bihet, je n'ai pas d'échange particulier à ce stade-ci, mais c'est une réflexion que l'on doit avoir avec le Gouvernement wallon avant de rapporter cela au niveau du Fédéral.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. De manière globale, nous sommes d'accord sur beaucoup de sujets. C'est encore un sujet sur lequel nous sommes d'accord. Vous avez d'ailleurs affirmé que vous êtes pour la participation citoyenne dans les projets éoliens. La problématique, c'est que sur le terrain, cela ne se ressent pas.

Le ministre fédéral a annoncé aujourd'hui la décision par rapport à l'appel à projets pour la zone Princesse Elisabeth, ce qui s'apparente à un véritable coup de massue pour les coopératives énergétiques, puisqu'elles s'étaient impliquées dans le projet. Or, aujourd'hui, elles sont vraiment déçues de celui-ci.

Il y a la problématique de pouvoir produire de l'énergie sur le sol wallon que vous soutenez. Parallèlement à cela, un Gouvernement – qui est un gouvernement miroir – décide d'éjecter purement et simplement des coopératives. Ce qui me tracasse, c'est que je ne comprends pas quel est l'impact que peut avoir la Wallonie – et plus précisément vous, Monsieur le Ministre – sur les décisions du Fédéral.

Aujourd'hui, cette décision est un manque de considération pour ces acteurs qui, selon moi – et selon vous aussi, j'en suis sûr –, peuvent aider à relocaliser en Wallonie des capacités de production d'énergie. Cela revient à ne pas leur reconnaître une compétence en la matière.

Je suis assez inquiète, car nous en avons déjà parlé et que je vous ai posé des questions. Vous êtes d'accord avec le fait que les coopératives doivent pouvoir travailler sur le sujet. Pourtant, aujourd'hui, la première décision concrète qui arrive par rapport à un projet éolien, c'est d'éjecter les coopératives et les citoyens. Je suis vraiment inquiète pour l'avenir et je vous demande

de taper du poing sur la table et de défendre ces coopératives afin qu'elles puissent jouer un rôle essentiel pour elles, mais surtout pour les citoyens et les citoyennes de Wallonie, puisque cela permet d'avoir peut-être, à terme, une autonomie énergétique qui nous ferait le plus grand bien.

**Question orale
de M. Vincent Maillen
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le désherbage naturel des voiries »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maillen à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le désherbage naturel des voiries ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, sur le terrain, de nombreux acteurs engagés dans l'entretien des abords de voirie cherchent aujourd'hui à réduire leur dépendance aux produits phytosanitaires en développant des méthodes alternatives.

Parmi celles-ci, certaines entreprises ont recours à des techniques combinant eau chaude et sel, dans une logique de désherbage perçue comme plus respectueuse de l'environnement et alignée avec les objectifs de réduction des intrants chimiques.

Or, ces pratiques font actuellement l'objet d'une interdiction de la part du DNF, au motif que le sel pourrait présenter un risque pour les sols et les nappes phréatiques.

Si cette préoccupation environnementale est pleinement compréhensible, elle soulève néanmoins une difficulté de cohérence. En effet, ce même sel est utilisé de manière importante par les pouvoirs publics dans le cadre des politiques de salage hivernal des voiries.

Dès lors, une forme de tension apparaît entre, d'une part, l'interdiction de certaines pratiques alternatives et, d'autre part, l'usage institutionnel du même produit à grande échelle.

Cette situation suscite des interrogations légitimes chez les opérateurs de terrain, tant en termes de lisibilité que de sécurité juridique, dans un contexte où ils cherchent précisément à évoluer vers des pratiques moins dépendantes des produits chimiques.

Comment le Gouvernement justifie-t-il la distinction opérée entre ces différents usages du sel, au regard de leurs impacts environnementaux respectifs ? Une harmonisation ou une clarification du cadre

réglementaire est-elle envisagée afin d'assurer une meilleure cohérence des règles applicables ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, l'usage du sel comme produit phytopharmaceutique est encadré par la Commission européenne, qui reconnaît le sel – qui n'est autre que du chlorure de sodium – comme substance de base, au sens de l'article 23 du règlement 1107/2009 de mise sur le marché de ces produits. Tout cela est précisé sur le site officiel Phytoweb, notamment ses modes d'utilisation en tant que fongicide, mais aussi en tant qu'insecticide ou herbicide. Vous constatez donc qu'il n'est pas question d'un usage herbicide généralisé sur les voiries. L'explication donnée par les agents du DNF est donc la bonne.

Quant à l'utilisation des sels de déneigement pour le traitement hivernal des routes, il s'agit aujourd'hui de la méthode la plus efficace pour garantir la sécurité des usagers sur les routes en hiver. Cette utilisation est limitée dans le temps, même si les doses peuvent être parfois très conséquentes. Le recours à des alternatives au sel, par du poussier par exemple, présente d'autres inconvénients, comme le bouchage des avaloirs ou parfois l'obstruction des égouts.

Concernant les alternatives pour le désherbage des voiries, il existe bien des systèmes reconnus qui combinent l'eau chaude avec des additifs d'origine végétale, qui produisent une mousse chaude restant en contact plus longtemps avec les végétaux indésirables. Le sel n'apporte rien en mélange avec l'eau chaude qui, seule, est déjà efficace. On ne peut pas mettre sur le même pied une utilisation illégale du sel pour des motifs principalement esthétiques et une utilisation légale pour garantir la sécurité de nos usagers en hiver. Il n'y a donc pas d'harmonisation réglementaire à prévoir à ce stade.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je pense que l'on devra réétudier la question. Concrètement, cela pose des problèmes réels dans certaines situations. Donc, il faudra réévaluer la position, pas forcément du Gouvernement, mais du sel en lui-même.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'état d'avancement des travaux
concernant la réhabilitation des friches »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement des travaux concernant la réhabilitation des friches ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, la volonté du Gouvernement est de mobiliser les friches et de prioriser les terrains déjà artificialisés. La réhabilitation des friches est une orientation positive, indispensable pour renforcer la reconversion des sites industriels, favoriser la relocalisation et faire face à la saturation actuelle des parcs d'activité, tout en limitant l'artificialisation des sols.

Dans la DPR, vous vous engagez à accélérer la dépollution des sols et la réhabilitation des friches, en simplifiant les procédures et en vous appuyant sur des zones dont l'état environnemental est déjà connu. Vous évoquez également la possibilité de recourir à des procédures accélérées, voire à des permis portés directement par le Gouvernement.

Pouvez-vous préciser où en est concrètement la mise en œuvre de ces engagements pour parvenir à l'objectif de 1 500 hectares réhabilités ? Quelles simplifications ont été mises en place et quels moyens sont mobilisés pour permettre cette accélération ?

La mobilisation des friches implique une gestion importante des terres excavées, souvent polluées. Quels seront les impacts sur les coûts pour les pouvoirs locaux ? Où en est l'évaluation de l'arrêté du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres ainsi que le projet d'arrêté modificatif annoncé ?

Quels sont les besoins futurs en capacité de valorisation ? Sans nouveaux exutoires, à quel horizon les sites existants risquent-ils d'être saturés ? Dans une vision circulaire, par quel biais seront identifiées puis valorisées les matières issues des friches et des décharges ? Les filières existantes seront-elles en mesure de favoriser la valorisation des déchets et des matières présentes au sein des friches industrielles ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la réhabilitation des

friches industrielles constitue un enjeu majeur tant sur le plan sanitaire et environnemental qu'au niveau de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, la SPAQuE poursuit son travail d'inventaire, d'investigation et de surveillance des sites pollués avec une attention particulière aux polluants émergents. À côté de ce volet préventif, il y a également le volet curatif. À mon initiative, trois nouvelles décharges à réhabiliter ont été confiées à la SPAQuE en décembre 2025. Elles s'ajoutent aux sept relevant du Plan de relance de la Wallonie, sans oublier les friches visées par les fonds européens FEDER – 35 sites – et par le Plan de relance – 16 sites.

S'agissant des procédures accélérées, permettez-moi de rappeler le récent décret-programme du 25 mars 2026 modifiant l'article D.IV.25 du CoDT qui fixe la liste des actes et travaux pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général et qui, de ce fait, sont visés par des permis de compétence gouvernementale. Parmi ces actes figurent les anciens sites industriels d'une superficie de minimum 10 hectares dont le potentiel de redéploiement économique est de portée régionale.

Par ailleurs, mon collègue en charge de l'Aménagement du territoire et des Zones d'activité économique, le ministre Desquesnes, a présenté au début de ce mois une vision stratégique 2050 dans laquelle la reconversion des friches industrielles occupe une place très importante.

Le Gouvernement wallon soutient les initiatives privées, et encourage également les partenariats public-privé sur des friches d'envergure présentant des défis environnementaux et un potentiel de reconversion important. La reconversion des anciennes Forges de Clabecq est ainsi saluée comme un modèle de collaboration entre la Wallonie, un partenaire privé et les acteurs locaux, tout comme le projet de reconversion, en cours de réalisation, du site BASF à Feluy mené par le partenariat public-privé Blue Site. D'autres projets d'envergure sont en cours de dimensionnement, grâce à différents acteurs publics et privés, notamment les friches Arcelor en région liégeoise.

En ce qui concerne l'évaluation de l'AGW du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et la traçabilité des terres, j'ai chargé mon administration de poursuivre les échanges avec les parties prenantes afin d'examiner l'opportunité de sa révision. La pertinence d'une éventuelle modification sera appréciée dans le cadre du chantier plus large de révision de la législation relative aux sols, mené en lien avec la transposition de la directive européenne sur la surveillance et la résilience des sols.

S'agissant des capacités résiduelles des sites récepteurs en Wallonie, une première analyse des données disponibles montre qu'au premier

trimestre 2026, celles-ci s'élevaient à environ 29 millions de mètres cubes. Rapportée aux volumes de terres valorisés en 2025, qui atteignaient 4,6 millions de mètres cubes, et à politique inchangée – c'est-à-dire en l'absence de création de nouveaux exutoires –, cette capacité serait atteinte dans un peu plus de six ans. Il convient toutefois de souligner qu'il s'agit d'une analyse brute des données et qu'une analyse plus détaillée est en cours. Celle-ci s'inscrit dans une vaste opération portant sur les sites récepteurs de terres, menée en concertation avec les opérateurs tant publics que privés. Cette opération se concrétise actuellement par une première phase de soutien aux communes afin de régulariser les sites sur lesquels des terres ont été déposées illégalement. Cette action constitue en effet un préalable nécessaire au dépôt d'une demande de permis pour exploiter un site récepteur.

Pour les sites de réhabilitation en général, la SPAQuE identifie les meilleures opportunités de valorisation des terrains concernés par ces anciennes décharges. Ces possibilités de valorisation peuvent consister, par exemple, à implanter des centrales photovoltaïques ou venir en support à la biodiversité – plantation de haies, création d'abris pour la faune, ensemencement avec des plantes mellifères, création d'habitats, et cetera.

S'agissant du développement de centrales photovoltaïques, la SPAQuE va effectivement inaugurer prochainement sa cinquième installation à Grâce-Hollogne sur le site de Vieille-Montagne. Concernant le Brabant wallon, des analyses par la SPAQuE sont en cours pour déterminer les sites les plus propices.

Par ailleurs, comme elle le fait régulièrement afin d'améliorer et d'actualiser la liste des sites prioritaires qu'elle transmet au Gouvernement à sa demande, la SPAQuE a adressé un courrier, le 20 mars dernier, aux 261 pouvoirs locaux en Wallonie, les invitant à signaler les sites stratégiques dont ils ont connaissance et qui sont susceptibles de faire l'objet – moyennant un éventuel assainissement – d'un aménagement quasi certain dans les années à venir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse on ne peut plus complète. Réhabiliter les friches en Wallonie est un exemple emblématique de mesure à triple dividende. Cela permet en effet des retombées positives sur les trois piliers du développement durable, à savoir l'économie, le social et l'environnemental, tout en éradiquant des espaces délaissés, en améliorant le cadre de vie tant au niveau physique qu'au niveau de la santé publique, en utilisant de manière parcimonieuse le sol et en recyclant des terrains préalablement urbanisés.

On a fait le tour de la Wallonie avec les quelques exemples que vous avez cités. Je vais faire preuve d'un

peu de chauvinisme parce que quelques projets sont en cours ou annoncés dans la région de Mons-Borinage, dont un à Jemappes et un Boussu. Je suis impatient de les voir aboutir, car on en a réellement besoin dans notre région, pour une question d'attractivité.

Enfin, rappelons-nous qu'aujourd'hui, en Wallonie, plus que jamais, nous avons besoin que des activités économiques s'implantent, que des emplois de qualité se créent et que les cadres de vie minés par la présence de ces friches soient revitalisés. Bref, c'est un champ d'action dans lequel, s'il est bien pensé et bien cadencé, tout le monde est susceptible d'être gagnant.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les garanties d'indépendance face aux
lobbies des pesticides »**

**Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'enquête sur les pesticides du magazine
Imagine »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Dejardin, sur « les garanties d'indépendance face aux lobbies des pesticides » ;
- Mme Linard, sur « l'enquête sur les pesticides du magazine *Imagine* ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, une enquête du magazine *Imagine demain le monde* révèle que l'ASBL Belplant, représentante de l'industrie des pesticides, a bénéficié entre 2016 et 2024 de plus de 866 000 euros de subsides fédéraux dans le cadre du programme One Health. Cette enquête met également en lumière des stratégies d'influence visant à édulcorer le débat public, en substituant par exemple au terme « pesticide » celui de « produit phytopharmaceutique ».

Ce concept d'une seule santé, qui vise à mieux articuler santé humaine, environnementale et animale,

est fondamental et largement soutenu par la communauté scientifique. Toutefois, ces révélations interrogent sur son utilisation et sur le risque qu'il puisse être instrumentalisé par certains acteurs industriels.

Plus largement, ces éléments questionnent les risques de capture des politiques publiques par des intérêts privés, y compris dans des cadres censés protéger la santé et l'environnement. Lors des auditions, plusieurs experts ont mis en évidence le rôle de l'industrie dans la production de doute scientifique et l'influence sur les décisions publiques.

Quels sont, en Wallonie, les mécanismes garantissant l'indépendance de l'expertise scientifique mobilisée dans les politiques relatives aux pesticides ? Quels acteurs sont consultés dans l'élaboration et l'évaluation des plans et réglementations, et selon quelles règles de transparence ? Comment la Wallonie garantit-elle aux agriculteurs un accès à un conseil réellement indépendant, leur permettant de ne pas dépendre d'acteurs liés à la vente de pesticides ? Comment garantissez-vous une information claire et non biaisée à destination des citoyens, tant dans le choix des termes utilisés que dans la présentation des enjeux ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'enquête « Belgique toxique » du magazine *Imagine* paru tout dernièrement – il y a environ 10 jours – est éloquente. Si de nombreux éléments sont connus en matière de pesticides, la lecture de ce dossier est à nouveau terriblement inquiétante et révoltante. On peut lire, dans cette enquête, que vous préconisez le principe de précaution, mais qu'il faut « composer avec des lobbies économiques qui poussent les agriculteurs à rester dans le conservatisme ». Je vous rejoins sur ce point, mais je cherche toujours une réponse adéquate à cette question.

Quelle est la stratégie du Gouvernement pour contrecarrer le conflit d'intérêts concernant des conseillers agricoles – je ne vais pas répéter qui sont ces conseillers agricoles, car tout le monde le sait – qui sont aussi les représentants de firmes phytopharmaceutiques ? Plaidez-vous, auprès de votre collègue, la ministre de l'Agriculture, pour la mise en place d'un conseil indépendant des agriculteurs ? La ministre Dalcq a décidé de supprimer ou tout du moins de vider de sa substance le projet TerrAé qui visait notamment à avoir des conseillers agricoles indépendants. Avez-vous plaidé, par exemple, pour préserver ce projet ?

Depuis un an et demi, quelles mesures avez-vous prises pour protéger les Wallons et les Wallonnes des effets des pesticides ? Je me permets une petite mise à jour. Depuis les auditions sur les pesticides, nous

n'avons que des effets d'annonce sur vos ambitions sur l'interdiction des PFAS ainsi que sur la protection des captages et des publics vulnérables aux pesticides. La cerise sur le gâteau, c'était jeudi dernier, quand le Gouvernement a abouti à un grand accord qui, soi-disant, interdit les pesticides PFAS, sauf que l'interdiction ne porte que sur les pesticides PFAS pour les particuliers. On sait que c'est une toute petite minorité des personnes qui utilisent ces pesticides.

Pour le reste, vous déléguez à votre représentant auprès de l'organisme fédéral et aux syndicats agricoles le choix des substances à interdire. Vous laissez le loisir aux syndicats agricoles de choisir les substances à interdire ou non. C'est le résultat des concertations qui vous ont empêché, pendant tout ce temps, de venir avec une proposition concrète. J'imagine que vous devez être aussi frustré que moi, mais quid de votre arrêté pour interdire les pesticides en zone IIB karstique ? Quid de la protection des publics vulnérables ?

Par ailleurs, une nouvelle surprise, on apprend, dans l'enquête d'*Imagine*, que, à travers le plan One Health du SPF Santé publique, l'Association belgo-luxembourgeoise de l'industrie de la protection des plantes, Belplant, a reçu des aides publiques qui dépasseraient le million en 10 ans pour un *call center* et une campagne de sensibilisation très discrète. Avez-vous pris contact avec votre homologue au niveau fédéral pour évoquer ces subventions ? Les jugez-vous appropriées ? Qu'est-il ressorti de ces contacts ?

Je me suis permis d'élargir un peu mon propos parce que l'actualité nous a rattrapés. J'espère avoir des réponses à mes questions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, vos questions nous permettent d'actualiser l'état de ces dossiers. J'ai lu avec intérêt l'article dans le magazine *Imagine*. D'ailleurs, ils m'ont interviewé, comme d'autres, en préalable à cet article. Je suis également tombé de ma chaise relativement à la puissance de certains lobbies, mais aussi à des financements publics destinés à des structures qui n'ont pas d'intérêt en matière de protection de l'environnement et encore moins en matière de santé publique.

Si l'on regarde le financement de certaines de ces associations, y compris de l'association belgo-luxembourgeoise citée dans l'article, Belplant, il faut aller interroger le ministre de tutelle du SPF Santé publique par l'intermédiaire de vos ou nos collègues au niveau fédéral pour essayer de comprendre l'origine de ce financement et de comprendre pourquoi il a perduré dans le temps.

À titre d'information, il existe, au niveau fédéral, un fonds budgétaire des matières premières et des produits. Ce fonds est alimenté par les redistributions et les contributions payées chaque année par chaque entreprise qui met des produits phytopharmaceutiques sur le marché belge. En pratique, chaque entreprise paie un montant par kilo ou par litre de produits vendus, selon un système de points tenant compte notamment des caractéristiques toxicologiques des produits.

Les montants ainsi récoltés sont gérés par le conseil du fonds, piloté par le SPF Santé publique. Ce conseil est composé de représentants du SPF Santé publique, mais aussi de l'AFSCA, du Budget, des syndicats agricoles et des représentants des firmes mettant sur le marché des produits phytopharmaceutiques et des biocides.

Ce fonds finance notamment le *call center* et la campagne de sensibilisation intitulée « Malin dans le jardin » pilotés par Belplant et Comeos. Les coûts liés à ce *call center* s'élevaient, en 2025, à environ 25 000 euros. Il finance également une partie de l'équipe de coordination du Programme fédéral de réduction des pesticides au SPF Santé publique ainsi que certaines études scientifiques, comme les études régulières de toxicovigilance réalisées par le Centre antipoisons.

En ce qui concerne la Wallonie, la recherche scientifique mobilisée dans le cadre du Programme wallon de réduction des pesticides est menée par des organismes d'intérêt public ou par le monde académique, avec un financement entièrement public. Lorsque cela s'avère nécessaire, les chercheurs sont tenus de produire une déclaration de non-conflit d'intérêts pour obtenir leur subventionnement.

La Wallonie a par ailleurs clairement affirmé, dans sa Déclaration de politique régionale, l'importance d'un conseil indépendant aux agriculteurs en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Les agriculteurs disposent déjà de plusieurs sources d'information et d'accompagnement indépendantes, telles que les avertissements réalisés par les centres pilotes, l'encadrement proposé par des organismes spécialisés comme Protect'eau ou CORDER, ainsi que des projets de transition comme BiEauLogique.

Certaines structures proposent déjà un conseil véritablement indépendant, notamment certains CETA ou Regenacterre. Cela étant, il reste encore des efforts à fournir pour élargir cette offre et permettre aux agricultrices et aux agriculteurs de se détacher davantage des techniques commerciales des distributeurs de produits phytopharmaceutiques.

En ce qui concerne l'information du public, la communication vers les citoyennes et les citoyens sur les enjeux liés à ces produits est principalement développée via le portail Environnement-Santé du SPW

ARNE, ainsi que par certains organismes d'encadrement comme Adalia 2.0 ou CORDER.

Enfin, j'ai utilisé dans ma réponse le terme « produit phytopharmaceutique ». Il suffit de lire l'article pour comprendre le lobby face à cette terminologie. C'est bien le périmètre des produits qui nous préoccupe cet après-midi, puisque le terme générique « pesticide », souvent utilisé dans les médias, recouvre des réalités différentes : d'une part, les produits phytopharmaceutiques destinés à la protection des cultures, et d'autre part, les biocides utilisés dans d'autres contextes, comme les désinfectants, les insecticides d'intérieur, et cetera. Il me semble important de maintenir cette distinction et de ne pas entretenir de confusion inutile. En termes de terminologie ou de vulgarisation, le mot « pesticide » a encore tout son sens.

Vous connaissez mon attachement à la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pesticides, et en particulier autour de la protection de l'eau en tant que ressource. Dans ce sens, je voudrais vous rassurer, Madame la Députée, les choses ne se sont pas arrêtées. J'ai présenté au Gouvernement une note stratégique pour avancer dans la protection des captages et la protection des publics plus vulnérables. Il y a eu toute une série de discussions jeudi au Gouvernement, mais nous ne sommes pas parvenus à l'unanimité dans trois aspects : le phasage temporel ; les compensations – ce n'est pas qu'il n'y avait pas une unanimité, il nous manquait de l'information sur les mécanismes de compensation et d'accompagnement – ; les mécanismes de compensation financiers.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement est volontaire, il veut avancer. Pour cela, je rencontrerai la semaine prochaine, avec la ministre Dalcq et le ministre-président qui veut entrer de façon franche dans la discussion – pas pour prendre avis et bloquer le dossier, ce n'est pas du tout l'objectif – les agriculteurs et les syndicats agricoles sur ces trois aspects. Il s'agira de proposer un phasage réaliste, de bien s'assurer que l'accompagnement se fait, de garder le même objectif de protection des zones de captage IIA et IIB karstiques – et progressivement de l'ensemble des zones, et des autres zones IIA et III – avec toute une série d'alternatives que l'on pourrait proposer dans le temps.

N'ayez crainte, nos objectifs restent les mêmes. Comme je l'ai déjà dit en commission, le processus prend un peu plus de temps que voulu, de même que les phasages, mais nous reviendrons vers vous avec ce qui sera arrêté sans dénaturer l'objectif de protection complète de nos ressources en eau.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Cette situation est interpellante, révoltante et inquiétante. La situation est schizophrénique, car ceux qui fabriquent les

médicaments sont les mêmes qui fabriquent les pesticides. Cela veut dire qu'ils nous empoisonnent pour pouvoir mieux nous guérir. On est dans un monde totalement fou. On ne se rend même pas compte de la puissance de ces lobbies. De plus, ce sont les mêmes qui communiquent ou qui financent pour que l'on communique pour eux. C'est interpellant dans une démocratie où la santé est l'un des enjeux les plus importants.

Monsieur le Ministre, vous avez dit que vous étiez tombé de votre chaise en lisant l'article. Je suis contente que ce soit le cas. Je vous demande de vous relever, de vous rendre au Fédéral pour défendre le point de vue wallon et de montrer que cette situation n'est pas admissible en 2026 en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Les Wallons et les Wallonnes n'en ont rien à faire des lignes de communication du Gouvernement wallon. Le Gouvernement peut dire qu'il est volontariste, mais si, dans les faits, rien ne change, c'est cela qui importe sur le terrain. Rien ne change. Quoique, quand quelque chose change, pour le moment, cela va à l'inverse de ce qu'il faudrait faire. On voit par exemple que des outils, comme TerrAé, sont mis à mal par votre collègue, la ministre de l'Agriculture. J'entends que les budgets ne sont pas illimités, mais rien ne se passe. Vous venez d'évoquer à nouveau le fait que vous avez été bloqué sur le phasage temporel et sur la question budgétaire.

Cette situation n'est pas acceptable. Je ne vous jette pas la pierre à titre personnel, car on sait combien cette situation vous préoccupe, mais, dans les faits, au-delà des discours de volontarisme, il n'y a pas grand-chose qui se passe. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, malgré toute l'énergie – je veux bien croire qu'elle existe –, que vous mettez à essayer de changer des choses, vous êtes bloqué dans votre Gouvernement. Quelque part, vous servez encore aujourd'hui de « caution santé » sans que cela se traduise de manière positive sur le terrain. Je suis désolée de le dire et je ne veux pas vous mettre en cause à titre personnel, mais on voit bien qu'il y a un blocage réel en matière d'avancées et de protection des Wallons et des Wallonnes ainsi que des personnes les plus vulnérables dans cette population. Cela ne va pas.

Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la présence de microplastiques dans les
boues des stations d'épuration »

Question orale
de Mme Véronique Durenne
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'utilisation des boues résiduaires des
stations d'épuration en agriculture »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Mockel, sur « la présence de microplastiques dans les boues des stations d'épuration » ;
- Mme Durenne, sur « l'utilisation des boues résiduaires des stations d'épuration en agriculture ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il y a un mois, je vous interrogeais à propos de la présence de microplastiques dans les eaux usées. À l'occasion des échanges, auxquels participait M. Lepine, nous apprenions les résultats d'études assez différents entre la Région bruxelloise et la Région wallonne. Alors que l'étude Plastic City, réalisée à Bruxelles, rapporte un taux de retenue des microplastiques par les stations d'épuration de 99 %, les résultats de l'étude MicroPlaSTEP de l'ISSeP, pour 30 des 450 STEP wallonnes, met en avant un taux compris entre 53 % et 89 %.

Les raisons sont à la fois méthodologiques et techniques. À Bruxelles, on a analysé les microplastiques jusqu'à 300 micromètres de filtres, alors que, en Wallonie, on est allé jusqu'à des particules de 100 micromètres. Par ailleurs, les stations bruxelloises sont équipées de filtres membranaires. Des infrastructures spécifiques pour les microplastiques font actuellement défaut en Wallonie. Les résultats sont donc assez difficiles à comparer.

Or, il faudra prochainement se conformer à la révision d'une directive sur l'eau dans laquelle une vigilance renforcée sera portée à la pollution aux plastiques. En parallèle, un accord de coopération interrégional à propos du traitement des eaux résiduaires urbaines est en préparation, il pourrait inclure les microplastiques et nanoplastiques dans une extension de la liste des micropolluants.

Quels sont l'échéancier et les prochaines étapes dans ces deux chantiers ? Quelle position le Gouvernement wallon porte-t-il dans les négociations et travaux préparatoires ?

Parmi les 450 stations d'épuration en Wallonie, certaines disposent d'agrèments pour une valorisation agricole des boues d'épuration. Dans un article du *Soir*, vous avancez que « l'état des connaissances sur la question des effets sanitaires et écosystémiques de ces pollutions n'est pas encore suffisant ». Vous renvoyez aux discussions européennes en la matière et vous ne prévoyez à présent, outre des études en cours, aucune adaptation au niveau des boues.

Confirmez-vous, malgré la connaissance de la présence de microplastiques avérés dans les eaux traitées, qu'il n'existe actuellement aucune restriction liée aux microplastiques pour les portages des boues de stations d'épuration avec agrément agricole ?

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, en 2024, 66 % des boues de stations d'épuration collectives générées en Wallonie ont été valorisées en agriculture. Cette valorisation des boues en agriculture s'explique par leur teneur en éléments fertilisants, tels que le NPK – l'azote, le phosphore, le potassium – ou encore du magnésium et du manganèse. Ainsi, les agriculteurs peuvent avoir accès à ces fertilisants à moindre coût, ce qui peut être particulièrement intéressant en cette période où, malheureusement, le coût des engrais chimiques a explosé avec la guerre au Moyen-Orient et le blocus du détroit d'Ormuz.

Toutefois, l'utilisation de ces boues est soumise à une réglementation stricte. La valorisation en agriculture nécessite que les caractéristiques des boues, comme le pH ou la teneur en micropolluants, ainsi que leurs conditions d'utilisation respectent les exigences réglementaires destinées à protéger l'environnement et la santé.

Récemment, le Gouvernement wallon a limité temporairement les doses d'épandage de six tonnes de matière sèche par hectare au lieu de 12 sur une période de trois ans. Cette décision s'inscrit dans la lutte contre les PFAS que l'on peut retrouver dans ces boues. L'utilisation des boues pose aussi question concernant les métaux lourds et, selon une toute récente étude de l'ISSeP, les microplastiques.

En cette période où nous devons reconstruire notre souveraineté agricole et alimentaire, la question de la fertilisation est cruciale. L'utilisation de ces boues en agriculture peut-elle être une solution parmi d'autres pour tendre vers cet objectif de souveraineté ? La SPGE pourrait-elle rendre ces boues plus propres à l'utilisation ? Préconisez-vous ou non l'utilisation de

ces boues en agriculture ? Sinon, avez-vous déjà alors entamé une concertation avec les syndicats agricoles ? En cas d'interdiction de l'utilisation des boues, quelles alternatives proposeriez-vous au secteur agricole qui n'aurait dès lors plus accès à ces fertilisants facilement disponibles et à moindre coût ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, la valorisation agricole des boues de stations d'épuration urbaines s'inscrit depuis de nombreuses années dans un cadre réglementaire strict, tant au niveau européen que régional, visant à garantir la protection des sols, de l'environnement et de la santé humaine. Cette filière relève par ailleurs d'un choix volontaire des agriculteurs et ne constitue en aucun cas une obligation.

La valorisation des boues est reconnue comme participant à l'économie circulaire, permettant de valoriser des matières organiques et des nutriments qu'ils contiennent, et surtout donc en respect de l'échelle de Lansink. Toutefois, les crises, en particulier celles liées aux PFAS, le changement climatique ainsi que les évolutions scientifiques et réglementaires font que cette filière doit être monitorée et régulièrement réévaluée.

Le secteur de l'eau a été très impacté par la crise PFAS et la valorisation en agriculture des boues résiduelles urbaines a été fortement perturbée. Des mesures ont été prises par le Gouvernement et intègrent un suivi renforcé et structuré des boues résiduelles urbaines. La SPGE a d'ailleurs entamé, en 2026, des travaux sur l'actualisation de la stratégie de valorisation des boues, auxquelles différents acteurs, dont l'administration, contribuent, et une évaluation est attendue pour la fin d'année.

Les boues résiduelles de l'épuration urbaine sont, par définition, le résidu de traitement des eaux usées ; elles sont donc le reflet des contaminations qui sont rejetées par les ménages et les entreprises dans les réseaux d'assainissement. C'est en limitant l'utilisation et les rejets des substances dangereuses dans les processus industriels et dans les produits ou en les traitant que la qualité des boues peut être améliorée.

Il existe différents procédés de post-traitement des boues permettant soit d'en améliorer la qualité, soit de récupérer de l'énergie ou des éléments valorisables. À titre d'exemple, le chaulage permet de réduire les risques microbiologiques, tandis que la biométhanisation permet la production de biogaz. Des traitements plus poussés et donc plus coûteux peuvent par ailleurs permettre la récupération du phosphore. De plus, des alternatives aux boues telles que les effluents d'élevage, les composts ou les digestats existent déjà en

fonction des régions et des destinations culturelles. Elles relèvent de choix techniques et économiques propres aux exploitants agricoles et aux filières concernées.

En ce qui concerne la présence de microplastiques dans les boues d'épuration, les différences observées entre certaines études, notamment entre la Région wallonne et la Région bruxelloise, s'expliquent essentiellement par l'absence de méthodes de prélèvement et d'analyse standardisées. À ce jour, il n'existe pas de méthode normalisée permettant un suivi opérationnel et donc comparable, surtout routinier, des microplastiques dans les boues. La question des microplastiques est prise en compte au niveau européen dans le cadre de la révision de la directive-cadre sur l'eau et de ses directives filles. Prévues dans la révision et soutenues par la Région wallonne, leur surveillance nécessite la collecte de données afin de mieux évaluer les risques à l'échelle européenne avant d'envisager l'établissement de normes de qualité. La version révisée de la directive a été récemment votée par les différentes instances européennes.

Par ailleurs, la nouvelle directive relative aux eaux résiduelles urbaines a été adoptée définitivement le 27 novembre 2024. Sa transposition est en cours. Des évaluations futures de la directive par la Commission européenne, prévues en 2033 et en 2040, permettront, le cas échéant, d'envisager une extension de la liste des micropolluants, notamment dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. La Région wallonne ne peut cependant pas décider seule d'une telle extension, celle-ci devant tenir compte notamment de la disponibilité et de l'accessibilité des produits sur le marché, mais aussi des incidences éventuelles de l'application de ces exigences sur l'égalité des conditions de concurrence au sein de l'Union européenne, avec un risque de distorsion du marché.

Dans le cadre de cette transposition, un projet d'accord de coopération interrégional a été élaboré par les trois administrations régionales. Il prévoit la possibilité d'étendre la responsabilité élargie des producteurs à d'autres catégories de produits que les médicaments à usage humain et les cosmétiques, ce qui pourrait donc inclure à terme aussi les microplastiques. Ce projet de texte sera présenté à mon cabinet par le SPW ARNE, en présence de la SPGE. Cette réunion permettra de préparer les discussions avec mes homologues des deux autres Régions.

S'agissant plus spécifiquement de l'épandage agricole des boues et de la présence avérée de microplastiques, les études en cours ne permettent pas encore d'évaluer de manière fiable la contamination réelle des sols agricoles dans des conditions d'épandage réglementaires. L'intégration d'un suivi des impuretés plastiques, de verre et de métal est envisagée, mais nécessite une étude préalable pour tester les méthodes et évaluer la pertinence de normes complémentaires. J'engagerai une discussion avec ma collègue, la ministre

de l'Agriculture, Mme Dalcq, afin de déterminer les actions et les évolutions nécessaires à entreprendre.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les informations et les pistes que vous avez évoquées. On peut en effet difficilement comparer les deux études dont j'ai parlé. C'est tout à fait clair. Ce qui l'est moins, c'est votre réponse par rapport à ce que dit Mme Dalcq. Vous évoquez la nécessité de faire des études préalables avant de voir ce qu'il en est de la dangerosité – si je peux résumer cela avec ce mot – des microplastiques, alors que Mme Dalcq semble vouloir les abandonner à court terme. Ce qui n'est pas clair, c'est de savoir si l'on développe d'abord ou après les alternatives, à peu près les mêmes que vous évoquez. J'ai été un peu étonné que l'on parle même d'importation de lisiers de Flandre. C'était un sujet assez présent dans la presse depuis pas mal d'années. J'analyserai cela tranquillement chez moi, dans les jours qui viennent et je reviendrai vers vous en cas de nécessité, ce qui m'a l'air d'être le cas.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et toutes les explications. Comme indiqué dans ma question, la valorisation des boues s'inscrit dans un cadre strict qui a été revu par le Gouvernement wallon. J'ai noté tout ce que vous avez dit. C'est un choix volontaire de la part des agriculteurs. À la suite des crises et des changements climatiques, la filière doit être réévaluée et des mesures doivent être prises. J'ai noté les travaux sur la stratégie de la valorisation au niveau de la SPGE et le fait que les résultats seraient attendus pour la fin de l'année.

Il est dommage que Mme Linard ne soit pas là parce que, hier, j'ai posé la même question chez la ministre Dalcq. Je réponds comme cela, en même temps à mon collègue, M. Mockel, qui a tout à fait la bonne réponse. La ministre a dit que, à court terme, leur utilisation devrait être abandonnée, mais elle a bien précisé qu'il fallait en même temps trouver des alternatives pour les agriculteurs, parce que les citoyens et les agriculteurs attendent des garanties concrètes à partir du moment où l'on abandonne une technique. Je lui ai dit que nous devons avancer avec beaucoup de pragmatisme, mais aussi avec prudence. Je suis sûr que, ensemble avec votre collègue, le dossier avancera.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je ne suis pas sûr d'avoir dit ou pensé que c'était la bonne réponse, mais cela, c'est autre chose. Excusez-moi, Monsieur le Président.

M. le Président. – Ce que j'ai retenu, c'est que vous reviendrez peut-être avec une autre question après avoir lu attentivement la réponse de M. le Ministre.

Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la transposition de la directive relative aux
émissions industrielles et aux émissions
d'élevage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la transposition de la directive relative aux émissions industrielles et aux émissions d'élevage ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 19 mars, figurait à l'ordre du jour du Gouvernement wallon la première lecture concernant la transposition de deux directives européennes sur les émissions industrielles et la mise en décharge des déchets à travers des modifications de divers décrets et arrêtés. À ce jour, la notification et les textes en première lecture n'ont pas encore été communiqués au Parlement. Il y a un scoop, et je peux me corriger : c'est arrivé aujourd'hui, le 21 avril, il y a quelques heures, sur le site du Parlement. En tout cas, les États membres ont un délai de 22 mois après la signature le 15 juillet 2024 pour transposer le texte, avec des astreintes à la clé. C'est quelque part donc déjà demain.

Ce ne sont pas seulement les astreintes que l'on risque ; c'est un décrochage industriel et économique par manque de proactivité. Afin d'accompagner les industries et les pays membres, la Commission a mis sur pied le Centre européen d'innovation pour la transformation industrielle et les émissions – INCITE – afin de recenser les techniques de réduction des pollutions, de décarbonation, d'efficacité de ressources, d'économie circulaire et d'une utilisation parcimonieuse des produits chimiques. Malheureusement, on ne perçoit pas encore d'initiatives wallonnes sur la carte interactive de ce centre.

Où en est-on dans les travaux de transposition ? Quel est le calendrier de mise en œuvre des prochaines étapes ? Quels sont les textes – décret et arrêtés – sujets à cette transposition ? Quel est votre agenda afin de respecter l'obligation d'agenda européen et ainsi éviter à la Région wallonne d'écoper de plusieurs millions d'euros d'astreintes ? Vous avez fait passer ce texte en première lecture mi-mars comme je le disais. Quand la deuxième lecture est-elle prévue ? J'ai pu apercevoir aujourd'hui que plusieurs organismes ont un délai de 45 jours pour remettre un avis.

Quand le Parlement pourra-t-il en prendre connaissance ? Quelles sont les raisons de ce retard de transmission ? Vous êtes mentionné comme le seul

responsable de cette transposition alors qu'elle touche à de nombreux autres domaines : l'énergie, l'économie, l'agriculture, la coordination politique. Cela devrait donc aussi être un effort concerté et intégré du Gouvernement, pas juste une « affaire d'environnement ». Quelle méthodologie poursuivez-vous pour vous concerter avec vos collègues du Gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, le 19 mars, comme vous le rappelez dans votre question, j'ai bien déposé au Gouvernement pour adoption en première lecture le dossier visant à transposer en droit wallon la directive 2024/1785 modifiant la directive 2010/75/UE du Parlement et du Conseil relative aux émissions industrielles – prévention et réduction intégrées de la pollution – et la directive 1999/31 du Conseil de l'Europe concernant la mise en décharge des déchets, ci-après dénommée directive IED 2.0.

Ce dossier se décline, d'une part, en un avant-projet de décret modifiant divers décrets en ce qui concerne les émissions industrielles et les émissions de l'élevage et, d'autre part, en un projet d'arrêté modifiant divers arrêtés sur les mêmes thématiques. Ce point a été validé en première lecture, comme vous l'avez dit, et les consultations nécessaires sont lancées aujourd'hui. Vous avez d'ailleurs rappelé le délai de 45 jours pour les parties prenantes.

L'avant-projet de décret déposé vise à modifier le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, le Livre I^{er} du Code de l'environnement et le décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Le projet d'arrêté du Gouvernement wallon, quant à lui, vise à modifier plusieurs arrêtés d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, notamment l'arrêté du Gouvernement wallon portant sur les conditions générales et plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon portant sur des conditions sectorielles.

Une fois les textes adoptés en première lecture par le Gouvernement, ces projets normatifs seront soumis à l'avis du pôle Environnement. Le dossier sera alors soumis pour deuxième lecture au Gouvernement avant d'être transmis pour avis à la section de législation du Conseil d'État. Enfin, le Gouvernement adoptera en troisième lecture l'avant-projet de décret, qui devra finalement être discuté et voté par le Parlement, bien entendu.

Pour finaliser la transposition de la directive IED 2.0, le Gouvernement devra approuver, en deuxième lecture, l'avant-projet d'arrêté. Cette directive IED 2.0 vise à prévenir, voire minimiser, de

manière intégrée, l'impact sur l'environnement de diverses activités économiques. Pour atteindre cet objectif, cette directive européenne prévoit notamment le recours aux meilleures techniques disponibles, ainsi que des exigences en matière d'information du public, de surveillance et de contrôle des installations. La directive IED 2.0 s'inscrit pleinement dans le champ de la politique environnementale, qui relève de mes compétences.

En effet, le texte a récemment été levé, car le Gouvernement m'a demandé de faire un benchmark – c'est-à-dire une étude comparative – sur la transposition dans d'autres pays européens, ce que l'administration et mon cabinet ont fait et ont présenté en intercabinets il y a quelques jours. C'est pour cela que le dossier a pu suivre son chemin normalement.

La coordination avec mes collègues s'organise dans le cadre normal des travaux gouvernementaux, via des échanges et concertations intercabinets, afin d'assurer une approche cohérente et transversale lors de l'examen des dossiers soumis au Gouvernement.

Il m'importe de veiller à une transposition des directives dans les délais, comme je l'ai dit en Gouvernement, car je suis convaincu que les émissions industrielles et d'élevage doivent être correctement encadrées, et ce, selon une cohérence européenne. De plus, je souhaite éviter tout risque de sanctions européennes liées au retard de la transposition. Vous savez que cela peut rapidement coûter très cher.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Pour le calendrier, on sera donc largement au-delà du délai. Si j'ai bien calculé, ce serait le 15 mai et ce ne sera donc plus possible, si je vous ai bien compris. On verra bien si des sanctions seront prévues ou s'il y aura des sommes malheureusement élevées à payer.

Je trouve vos propos un peu contradictoires quand vous dites que l'on vous a demandé de faire un *benchmarking*, ce qui aurait permis que le dossier suive son cours normal. Pour moi, cela voudrait dire qu'il n'y a pas de retard, mais si l'on fait quelque chose en plus – je l'ai compris comme cela –, cela causera certainement des retards. Je ne sais pas si quelqu'un dans le Gouvernement avait peur d'un *gold-plating*. Pourquoi a-t-on recouru au *benchmarking* ? On le saura peut-être un jour, mais si je comprends bien, avec une troisième lecture et le Conseil d'État encore avant, on risque d'être en septembre ou octobre.

Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la prévention du masculinisme chez les
jeunes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention du masculinisme chez les jeunes ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un groupe de garçons qui monopolisent la parole durant l'animation, réfutent ou font appel à un joker pour ne pas participer : les animateurs EVRAS considèrent que le masculinisme est leur nouveau défi. En effet, la question du masculinisme revient en force chez les jeunes. Ils sont experts sur la question du féminisme, mais on sent en même temps un grand retour des discours sexistes et masculinistes avec des représentations de la femme à l'ancienne. En primaire, des professeurs remarquent que les stéréotypes de genre s'insinuent dans la tête des élèves, mais c'est surtout en secondaire que les propos et comportements virilistes se manifestent.

Dans ce contexte, en dehors de l'EVRAS, développée par la FWB, quelles mesures sont mises en œuvre par la Wallonie pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ? Comment prévenir les comportements masculinistes ? Comment vous coordonnez-vous sur le sujet avec la ministre Glatigny ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la propagation de l'idéologie masculiniste est effectivement très préoccupante et présente une menace réelle pour les droits des femmes, ainsi que pour la sécurité et l'équilibre de la société. La montée des discours masculinistes, en particulier sur les réseaux sociaux, fragilise les efforts de prévention et entrave l'adhésion au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

La vigilance est d'autant plus nécessaire que les violences dans les relations entre jeunes s'inscrivent dans des représentations – ou plutôt devrais-je dire des stéréotypes ou des rapports de pouvoir – qui continuent d'imprégner les relations affectives et sociales. À cet égard, la question du consentement demeure absolument centrale.

Comme vous le savez, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont tous deux adopté, au mois de février, une stratégie « Genre et droits des femmes ». L'axe 1 de cette stratégie concerne la transformation des normes sociales et la déconstruction des stéréotypes de genre. Cet axe prévoit notamment un objectif stratégique qui consiste à développer des campagnes de sensibilisation à destination des jeunes visant à déconstruire les stéréotypes, mais aussi à promouvoir l'égalité de genre et à prévenir les discriminations, en cohérence avec le cadre EVRAS. Des actions sont donc bien prévues à destination des jeunes au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme vous le dites dans votre question, des contacts avec la ministre Glatigny et avec les administrations compétentes au niveau communautaire sont organisés dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie « Genre et droits des femmes ». Cette coordination s'inscrit dans le cadre plus large du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes et du suivi de la généralisation de l'EVRAS, qui prévoit des mécanismes d'évaluation, de monitoring et de concertation entre entités, notamment autour des actions menées en milieu scolaire dans le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Ces actions complètent les politiques menées en matière d'EVRAS, que vous avez mentionnées. L'EVRAS est d'ailleurs financée au niveau wallon par l'AViQ pour un budget d'un peu plus de 4 millions d'euros.

Par ailleurs, la stratégie « Genre et droits des femmes » inclut toute une série d'autres axes et objectifs stratégiques visant à favoriser l'égalité de genre et à lutter contre les inégalités de manière structurelle. Cette stratégie pose le cadre des priorités des deux Gouvernements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour cette législature.

Au-delà de ce cadre stratégique, le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes prévoit également des actions de prévention plus concrètes auprès des jeunes. Il vise notamment à soutenir des initiatives permettant de sensibiliser les mineurs aux violences faites aux femmes, y compris les cyberviolences, et à travailler avec eux les notions de respect, d'égalité, de consentement et de comportements relationnels non violents. Le Plan prévoit aussi le soutien à des ateliers de déconstruction des discours masculinistes, ainsi qu'un travail spécifique avec des garçons sur les inégalités entre filles et garçons.

C'est un point essentiel : la prévention doit commencer tôt parce que les représentations que les jeunes se construisent aujourd'hui façonnent la société de demain. C'est pourquoi il est indispensable d'ouvrir avec eux des espaces de dialogue sur ce qu'est une relation respectueuse, le consentement, sur la place de l'égalité dans la relation, sur les formes que peuvent

prendre la domination et le contrôle, ainsi que sur les cyberviolences.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. On voit que vous êtes bien sensibilisé à la question. Les discours que l'on voit maintenant émerger sont tout simplement inacceptables et je pense que c'est bien de pouvoir agir contre ceux-ci. Comme vous l'avez dit, il y a des campagnes de sensibilisation, mais aussi le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes qui est en cours. Je pense qu'il est notamment intéressant de créer des espaces de dialogue, comme vous l'avez dit, que ce soit sur le consentement ou l'égalité dans la relation. C'est par là que cela commence.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la possible disparition du Conseil wallon
de l'égalité entre hommes et femmes
(CWEHF) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la possible disparition du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre, il me revient que le Gouvernement envisagerait une réforme du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie. Les partenaires sociaux répartis dans les pôles et commissions ou conseils actuels seraient transférés au sein de nouvelles commissions internes avec des thématiques dédiées.

Concrètement, cette refonte signerait la fin des différents conseils logés au sein du CESE, comme le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes. De plus, dans ces nouvelles commissions, la composition pourrait être différente et seules les associations qui seraient maintenues. Le nom CWEHF laisserait place à une section sur l'égalité entre hommes et femmes sans présidence et directement sous l'autorité du CESE.

Confirmez-vous qu'une réforme du CESE est en cours ? Si oui, quel est l'avenir des différents conseils qui y sont logés comme le CWEHF ou le Conseil wallon de lutte contre le racisme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme vous le savez, une réforme de la fonction consultative, pilotée par le ministre-président Dolimont, est en cours. Le Gouvernement a approuvé le 17 juillet 2025 une feuille de route contenant les principes de cette réforme. Sur la base de cette feuille de route, le ministre-président a sollicité les partenaires sociaux et environnementaux pour qu'ils contribuent à formuler des propositions concrètes.

Le cabinet du ministre-président m'informe qu'il a reçu cette contribution à la mi-mars. Celle-ci est actuellement à l'analyse par son cabinet en vue de soumettre une proposition de réforme au Gouvernement wallon. Mon cabinet ne manquera pas d'analyser cette contribution des partenaires sociaux et environnementaux, de même que je consulterai les deux conseils concernés pour envisager la suite, puisqu'ils sont en lien direct avec mes compétences.

Je ne doute pas que le ministre-président est attentif, comme moi, à l'importance des spécificités et des missions particulières du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes et du Conseil wallon de lutte contre le racisme. Je serai très attentif sur la continuité des actions de ces deux conseils qui jouent un rôle capital pour mener nos politiques publiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre, au vu de votre réponse, tout est possible. La réforme de la fonction consultative est en cours. Cependant, vous ne donnez aucune garantie sur le fait que le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes sera maintenu. La réforme portée par le ministre-président pourrait modifier, voire supprimer, le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes et le Conseil wallon de lutte contre le racisme.

J'en appelle à toute votre vigilance et à votre force politique au sein de ce Gouvernement pour faire barrage à une décision de ce type en Wallonie. Ces conseils sont une force d'interpellation pour le politique quand il ne va pas dans la bonne direction. Les museler, voire les supprimer, c'est aller à l'encontre de tout ce qu'il faut faire en la matière.

Vous êtes le ministre des Droits des femmes, Monsieur Coppieters. Dès lors, ne supprimez pas le Conseil wallon pour l'égalité entre hommes et femmes. Où va-t-on si l'on n'a plus les organes nécessaires pour pouvoir remettre un avis sur les politiques menées ? Monsieur le Ministre, s'il vous plaît, faites barrage à ce type de décision.

Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la prévention des morsures de tiques et de
la maladie de Lyme »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention des morsures de tiques et de la maladie de Lyme ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, avec l'arrivée des beaux jours, les conditions climatiques favorisent la prolifération des tiques. On les retrouve dans la nature, la végétation et les hautes herbes. Le printemps et l'été incitent beaucoup d'entre nous à sortir, à se promener ou à randonner, ce qui augmente le risque d'exposition aux tiques.

L'institut de santé Sciensano avertit sur le risque accru de présence de ces parasites dans l'environnement. Pour la première fois, en 2026, la jauge de Sciensano signale ce danger en niveau orange.

Chaque année, le risque de morsures de tiques suit une progression jusqu'au mois de juin puis tend à diminuer. La maladie de Lyme peut entraîner des troubles articulaires et neurologiques – névrite périphérique et paralysie faciale –, des symptômes grippaux, une méningite légère ou une inflammation des articulations.

Des campagnes de prévention ont-elles été lancées pour aider adultes et enfants à se protéger des morsures et prévenir le développement de ces maladies ? Une campagne de prévention, en collaboration avec l'AViQ, est-elle programmée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui est d'actualité au vu de l'évolution des températures.

En matière de prévention, une campagne de sensibilisation est menée, chaque année, au début du printemps, en Région wallonne et en Flandre. Elle a lieu depuis plusieurs années déjà et est coordonnée par Sciensano. Elle vise à transmettre et rappeler les gestes essentiels à adopter :

- adapter les comportements en pleine nature pour éviter les morsures de tiques ;

- inspecter soigneusement le corps après toute activité en extérieur, surtout dans les bois et dans les champs ;
- réagir efficacement en cas de morsure ;
- notifier les morsures de tiques, surveiller l'apparition de symptômes et consulter un professionnel de santé si nécessaire.

Cette campagne se décline à travers des interventions dans la presse écrite et orale, ainsi que sur les réseaux sociaux. Des supports pédagogiques – affiches, triptyques – sont diffusés auprès des communes, des syndicats d'initiative, des lieux touristiques, des centres sportifs de l'ADEPS, mais également auprès des mouvements de jeunesse. Ces outils sont disponibles gratuitement en ligne, tant au format numérique qu'au format papier, sur le site ediwall.wallonie.be. Les médecins et les pharmaciens sont invités à commander ces supports s'ils le souhaitent.

En plus de la campagne de sensibilisation, le projet TiquesNet offre des informations précieuses quant à la surveillance des morsures des tiques, à leur distribution sur le territoire wallon et aux risques liés. Il s'agit d'un dispositif national de surveillance participative des morsures de tiques, également coordonné par Sciensano. Il permet aux citoyens de signaler les morsures via une plateforme en ligne, afin de mieux suivre l'exposition de la population et l'évolution du risque dans le temps et l'espace. Les données recueillies servent à renforcer la prévention et à mieux cibler les messages de santé publique. Comme il repose sur des déclarations volontaires, les résultats doivent être interprétés avec prudence. Ces projets constituent néanmoins un outil utile pour améliorer la compréhension des risques liés aux tiques en Belgique.

L'ensemble de ces actions vise à réduire le risque chez les personnes susceptibles d'entrer en contact avec des tiques et s'inscrit dans une logique de prévention primaire. Les autorités diffusent également de manière régulière des données épidémiologiques disponibles et relaient des messages de sensibilisation à destination du public afin de mieux faire connaître les symptômes évocateurs, d'encourager une consultation médicale précoce en cas de doute ou de renforcer la détection et la prise en charge rapides.

Enfin, en ce qui concerne le parcours de soins, les aspects liés au traitement ne relèvent pas directement du champ d'intervention régional, ceux-ci étant encadrés par des références nationales existantes, notamment le guide BAPCOC. À cet égard, il convient de souligner que le SPF Santé publique a récemment publié de nouvelles recommandations relatives à la maladie de Lyme aisément accessibles à l'ensemble des professionnels de la santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète. Il est important de bien protéger ses animaux contre les tiques. Si ce n'est pas encore fait, j'invite les personnes qui nous regardent à le faire.

**Question orale
de M. Arnaud Dewez
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'amélioration du bien-être des seniors à
travers l'utilisation de triporteurs et l'accès au
RAVeL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dewez à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'amélioration du bien-être des seniors à travers l'utilisation de triporteurs et l'accès au RAVeL ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Ministre, après avoir interrogé votre collègue, le ministre de la Mobilité, M. Desquesnes, je me tourne vers vous dans une optique d'accessibilité et de santé. Des initiatives locales, telles que celles portées par le GAL Basse-Meuse, démontrent le potentiel concret des triporteurs électriques pour améliorer le bien-être des personnes âgées vivant en maison de repos. Ces dispositifs permettent de favoriser l'activité physique douce, de lutter contre l'isolement social et de soutenir la santé mentale des résidents, et ce, en recréant du lien avec l'environnement extérieur.

Cependant, ces projets se heurtent à une contrainte réglementaire majeure : certains triporteurs adaptés au transport de personnes à mobilité réduite dépassent légèrement la largeur maximale d'un mètre, fixée par le Code de la route, pour être assimilés à des cycles. À titre d'exemple, celui du GAL Basse-Meuse fait 1,11 mètre de large, car il est conçu pour accueillir une chaise roulante ou deux personnes assises sur une banquette. De ce fait, ils ne peuvent pas emprunter les RAVeL et autres infrastructures cyclables sécurisées, pourtant adaptées à un public vulnérable et à une vitesse de déplacement lente, entre cinq et 10 kilomètres par heure.

Ces situations créent un énorme paradoxe : des dispositifs à vocation thérapeutique et inclusive doivent emprunter des voiries ouvertes à la circulation automobile, au détriment de la sécurité des usagers et de la cohérence des politiques publiques en matière de mobilité douce et de santé. La réglementation relève en partie du niveau fédéral, pour le Code de la route, mais des marges d'action existent à l'échelle régionale,

notamment via l'octroi de dérogations dans le cadre de projets pilotes, comme cela a été le cas en Région de Bruxelles-Capitale.

Une concertation avec votre collègue en charge de la Mobilité pourrait-elle être engagée afin d'envisager une approche coordonnée permettant de soutenir ces initiatives à la croisée des politiques de santé et de mobilité ?

Le Gouvernement wallon envisage-t-il la mise en place de projets pilotes autorisant, à titre expérimental et sur des tronçons identifiés du RAVeL, la circulation de triporteurs dépassant légèrement la largeur réglementaire ? Une telle démarche pourrait-elle s'inscrire dans une logique de prévention en santé, notamment en matière de lutte contre l'isolement, la dépression et le déclin cognitif des personnes âgées ?

Le Gouvernement entend-il porter ce sujet au Fédéral afin de faire évoluer le cadre réglementaire, dans une perspective d'accessibilité accrue et non discriminatoire aux infrastructures de mobilité douce ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la problématique que vous soulevez met en évidence la nécessité d'assurer une cohérence entre nos objectifs de santé publique, l'inclusion des personnes à mobilité réduite et les règles encadrant l'usage des infrastructures de mobilité douce. Les triporteurs adaptés, qui constituent un outil pertinent de mobilité active, thérapeutique et social, se heurtent aujourd'hui à certaines contraintes réglementaires susceptibles de nuire à la cohérence des politiques publiques en matière de santé, de prévention et de mobilité durable. Comme vous le savez, le cadre réglementaire applicable aux RAVeL et aux infrastructures cyclables relève du ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes.

Dès lors, cette question dépasse la seule compétence de la santé et nécessite une approche transversale. Suite à votre question, je prendrai des contacts utiles avec mon collègue, François Desquesnes, afin d'examiner les possibilités d'assouplissement, notamment dans le cadre de projets pilotes, de dérogations encadrées ou de toute autre mesure susceptible de favoriser l'accès sécurisé des triporteurs adaptés aux infrastructures de mobilité douce.

En parallèle, l'AViQ poursuit ses travaux dans le cadre du plan Wallonie cyclable 2030, mais aussi le plan Piéton du SPW, ainsi que l'étude transversale liant santé, mobilité active et activité physique. Cette étude formulera des recommandations concrètes afin de favoriser une mobilité active, bénéfique à la santé humaine et à l'environnement, tout en renforçant

l'autonomie et la qualité de vie des publics les plus fragilisés.

Le Gouvernement reste particulièrement attentif au potentiel de ces démarches en matière de prévention : lutte contre l'isolement social, réduction de la sédentarité, maintien de l'autonomie et amélioration du bien-être psychosocial des séniors. L'accès sécurisé à des infrastructures adaptées constitue un levier important dans cette perspective.

Enfin, les aspects relevant du cadre fédéral devront être portés dans les enceintes adéquates pour garantir une évolution cohérente, inclusive et non discriminatoire de l'accès à ces infrastructures de mobilité douce.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je me réjouis que vous engagiez une discussion avec le ministre wallon de la Mobilité pour soutenir cette proposition. Une discussion serait également nécessaire avec le ministre fédéral de la Mobilité pour avoir une logique coordonnée sur la matière. Je demanderai aux collègues de poser la question au niveau fédéral parce qu'il n'y a rien de tel qu'une concertation entre ministres.

**Question orale
de M. Arnaud Dewez
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les conséquences en Wallonie du
durcissement des règles portant sur la
consommation d'alcool et leurs impacts sur la
santé publique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dewez à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences en Wallonie du durcissement des règles portant sur la consommation d'alcool et leurs impacts sur la santé publique ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Ministre, votre homologue, le ministre fédéral de la Santé, vient d'annoncer, à l'exception de quelques cas, un durcissement des règles relatives à la publicité pour l'alcool dans une logique de santé publique visant à mieux protéger les jeunes et à réduire leur exposition aux messages marketing. Notre groupe soutient pleinement la prévention, en particulier lorsqu'il s'agit de protéger les mineurs.

Toutefois, il importe que cette approche reste proportionnée et ne confonde pas consommation responsable et abus, au risque de fragiliser inutilement des secteurs brassicoles et spiritueux d'excellence, acteurs économiques, artisanaux et innovants, profondément ancrés dans notre patrimoine culturel wallon. La Belgique compte plus de 250 brasseries actives, dont environ 40 % en Wallonie, et la bière belge est reconnue par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel.

Par ailleurs, en mars 2023, les ministres fédéraux et régionaux s'étaient entendus sur un premier Plan interfédéral de lutte contre la consommation nocive d'alcool, comprenant 75 actions pour les années 2023 à 2025. Quel bilan pouvez-vous dresser de l'exécution de ce plan ? Quelle évaluation avez-vous tirée de cette politique intégrée, notamment en ce qui concerne la réduction de la consommation nocive d'alcool et ses conséquences sur les jeunes ? Quelles mesures entendez-vous prendre pour encourager les alternatives sans alcool, afin de garantir un véritable choix au consommateur adulte ?

Enfin, avez-vous évalué, avec vos collègues en charge de l'Économie, de l'Emploi, du Patrimoine et du Tourisme, les impacts de ces nouvelles restrictions sur les PME, les brasseries artisanales et les producteurs wallons ? Envisagez-vous un dialogue structuré avec les secteurs concernés afin d'éviter des effets non intentionnels sur l'emploi, l'innovation et l'attractivité de nos produits belges ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, l'alcool, outre le fait qu'il représente un coût social et sanitaire pour l'État estimé à 4,2 milliards d'euros par an, est la deuxième cause de mortalité évitable juste derrière le tabac. Les estimations montrent que près d'un Belge sur 10 mourra de sa surconsommation.

On a souvent tendance à croire que ces phénomènes de consommation ne relèvent que de la responsabilité individuelle, mais l'État doit également prendre sa part de responsabilité pour éviter les dérives d'un système hyperconsommériste en contradiction avec nos enjeux de santé publique.

Comme vous le savez, notre programme « Prévention et promotion de la santé » est en cours d'évaluation et la rédaction de la prochaine programmation devra bientôt être initiée. À ce stade, il s'agit donc de tirer des leçons de ce qui a été fait afin de se tourner vers l'avenir avec des stratégies plus adéquates.

Toutefois, face aux données relatives à la consommation d'alcool, surtout chez les plus jeunes, il

nous a semblé crucial que des mesures soient d'emblée et rapidement prises à notre niveau. En effet, un budget supplémentaire de 900 000 euros va être consacré à cette problématique spécifique chez les jeunes au travers du financement de quatre projets clés portés par les ASBL Univers Santé, Prospective Jeunesse, Infor Drogues & Addictions et Educa Santé.

Ces ASBL développeront des actions de prévention dans les festivals et sur les réseaux sociaux pour aider les 15 à 24 ans à adopter des réflexes de réduction des risques :

- l'alternance de l'alcool et de l'eau avec le projet « Pour que la fête reste la fête » ;
- l'implémentation du modèle islandais de prévention dans une commune wallonne, à Gembloux ;
- le projet « Sans pression » visant à questionner la place de l'alcool dans le milieu du sport ;
- le projet de pairs multiplicateurs visant à former les jeunes afin que ceux-ci puissent eux-mêmes être des tuteurs ou des intervenants au sein de leur réseau.

L'impact de ces restrictions sur l'emploi et le tourisme ne relève pas des compétences de la Région. Il importe néanmoins de ne pas se focaliser uniquement sur les enjeux économiques que représente l'alcool, car il convient également de peser ses importants effets psychotropes.

À titre illustratif, selon l'étude Socost menée par Sciensano, les coûts directs de la consommation de substances s'élevaient à 2,86 milliards d'euros. La consommation d'alcool génère les coûts les plus élevés, soit 1 290 millions d'euros – c'est-à-dire 45 % –, suivie par le tabac pour 727 millions d'euros. La consommation de substances a entraîné un coût indirect de 1,8 milliard d'euros pour l'année 2012. L'alcool et le tabac sont responsables de 86 % de ces coûts indirects. On parle donc de plusieurs centaines de millions d'euros. Les bénéfices économiques calculés sont limités aux revenus fiscaux, à savoir la TVA et les droits d'accise. Le tabac et l'alcool apportent une contribution substantielle de presque 4,5 milliards d'euros aux revenus publics. Je précise que ce sont les dernières données qui datent d'une dizaine d'années.

Pour conclure, l'évaluation du plan Alcool est toujours en cours et est menée par le SPF Santé publique avec la collaboration des entités fédérées. Je reviendrai vers vous une fois que nous aurons discuté des conclusions de cette évaluation en CIM Santé publique.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse que je considère comme assez complète puisqu'il y a pas mal d'éléments, notamment les projets de sensibilisation

auprès de notre jeunesse avec les 15-24 ans. Je vais analyser l'ensemble des chiffres que vous m'avez transmis.

On doit essayer d'avoir une approche différente sur l'alcool que celle que l'on a pu avoir sur le tabac, car l'alcool est ancré dans les mœurs en Wallonie. Les brasseries artisanales ont leur rôle, mais je ne veux certainement pas les condamner. C'est pour cela que je crois à la promotion des alternatives, comme la bière sans alcool, qui peut allier à la fois plaisir et lutte contre l'abus d'alcool, tout en étant un produit local à développer en Wallonie et créateur d'emplois.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les soins palliatifs à domicile »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les soins palliatifs à domicile ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, en séance plénière, vous avez rappelé les dispositifs existants en Wallonie, notamment le soutien aux équipes de soins palliatifs à domicile ou plateformes de concertation ainsi que les perspectives liées au développement des soins intermédiaires et à la réforme de la première ligne de soins.

Par ailleurs, la récente proposition de loi visant à élargir l'accès à l'allocation pour soins palliatifs à domicile met en lumière un problème bien connu : l'accompagnement palliatif et le soutien financier arrivent souvent trop tard, alors même que beaucoup de patients souhaitent rester à domicile. Même si cette allocation relève du niveau fédéral, cette réflexion interpelle directement la Wallonie sur l'anticipation du parcours palliatif.

Dès lors, comment la Région wallonne peut-elle encourager une entrée plus précoce dans une démarche de soins palliatifs afin de mieux accompagner les patients et leurs proches ? Comment ces enjeux seront-ils intégrés concrètement dans la réforme de la première ligne de soins pour garantir une meilleure continuité entre le domicile, l'hôpital et la maison de repos ? Enfin, dans le cadre de la *task force* « Soins palliatifs » et de la feuille de route 2026-2029, quelle est votre approche en matière d'anticipation des soins palliatifs ? Quelle position la Wallonie y défend-elle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les soins palliatifs s'adressent aujourd'hui à toute personne confrontée à une maladie grave et potentiellement mortelle, quelle que soit son espérance de vie. Leur objectif premier est d'assurer, pour les patientes et les patients comme leurs proches, la meilleure qualité de vie possible. Ces soins peuvent être dispensés à domicile, en institution ou en milieu hospitalier, et reposent sur une approche globale intégrant les dimensions physiques, psychiques, sociales, morales, existentielles et, lorsque la personne le souhaite, spirituelles. Ils visent à préserver au maximum l'autonomie du patient tout en garantissant un accompagnement respectueux et humain.

Les soins palliatifs peuvent s'inscrire dans la durée, parfois sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Ils sont proposés dès lors qu'un patient est identifié comme palliatif jusqu'à la phase terminale de la maladie, et peuvent être entamés alors même que les traitements sont encore en cours. L'accompagnement se poursuit également après le décès à destination des proches et des aidants. La décision de proposer des soins palliatifs repose sur une appréciation médicale tenant compte de plusieurs critères cliniques et nécessite une expertise spécifique.

Les soins palliatifs ne sont plus restreints aux patients atteints d'une maladie susceptible d'entraîner la mort, une fois que cette maladie ne répond plus aux thérapeutiques curatives. Je vous l'ai cité comme défini dans les textes. Depuis 2016, la nouvelle définition élargit la notion de soins palliatifs qui sont apportés aux patients, quelle que soit son espérance de vie. À la suite de l'élargissement de la définition des soins palliatifs, un arrêté royal fixe les critères pour identifier un patient palliatif via une échelle d'identification, le PICT, qui permet d'identifier un patient palliatif à un stade plus précoce de sa maladie. L'échelle PICT permet de se détacher du critère d'espérance de vie de moins de trois mois, qui était jusqu'à présent déterminant pour l'accès aux différentes aides pour des patients dits palliatifs.

Toutefois, et malgré les modifications apportées en 2016 de la loi relative aux soins palliatifs, ce sont toujours les documents faisant référence à ce pronostic de vie de trois mois qui restent d'application pour bénéficier des différentes aides. Il est donc essentiel que les soins palliatifs soient envisagés le plus tôt possible dès qu'une personne est atteinte d'une maladie grave, évolutive et incurable, afin de préserver sa qualité de vie, mais aussi – et surtout – de soulager ses souffrances et de garantir un accompagnement humain et respectueux.

Afin de pouvoir proposer aux patients des soins palliatifs indépendamment du critère d'espérance et plus

tôt dans le cheminement, il serait souhaitable que les modalités d'utilisation de l'échelle PICT soient définies parallèlement à l'adaptation des critères d'accès aux différentes aides, c'est-à-dire les forfaits palliatifs, le remboursement des prestations médicales ou les critères d'intervention des équipes palliatives. La Fédération des soins palliatifs et des plateformes en soins palliatifs soutient et défend largement cette vision que je partage également.

La *task force* « Soins palliatifs » que vous évoquez, composée de la Fédération des soins palliatifs ainsi que des plateformes, a été mise sur pied afin d'évoquer des points d'attention spécifiques rencontrés par le terrain et de faire des suggestions et des propositions d'améliorations. Nul doute que le point particulier de l'anticipation et du PICT sera évoqué lors de ces travaux.

Enfin, les enjeux liés aux soins palliatifs font partie intégrante des prérogatives des consortiums provisoires qui ont été mis en place en début d'année et qui préfigurent ce que deviendront les OLS dans le futur. À cet égard, les plateformes en soins palliatifs et les équipes pluridisciplinaires seront parties prenantes du consortium lié à leur territoire respectif. Ces opérateurs seront donc au cœur de la réforme de l'organisation de la première ligne d'accompagnement et de soins qui est en cours.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir rappelé les règles et les dispositifs qui existent. Le vrai problème aujourd'hui, ce n'est pas qu'ils existent, mais qu'ils arrivent trop tard. J'entends que la *task force* fera des suggestions. Ce sera donc une affaire à suivre pour nous dans les prochains mois et dans les prochaines années. En tout cas, aujourd'hui, je n'ai pas de solution à apporter à toutes ces personnes et à toutes ces familles qui trouvent que les soins palliatifs arrivent bien trop tard dans le processus de soins et de suivi.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le renforcement de la prévention par des
rappels ciblés en matière de dépistage de
cancers »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de la prévention par des rappels ciblés en matière de dépistage de cancers ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, la prévention et le dépistage précoce constituent des leviers essentiels de la politique de santé, tant pour améliorer la qualité de vie des citoyens que pour réduire à terme la charge sur le système de soins. À cet égard, force est de constater que, malgré l'existence de programmes de dépistage organisés, notamment en matière de cancer colorectal, le taux de participation demeure insuffisant, alors même que les critères d'âge et de risque sont bien identifiés. De nombreux patients passent ainsi à côté d'une information ou d'une incitation pourtant déterminante. Dans ce contexte, plusieurs pistes innovantes mériteraient d'être explorées.

À titre d'exemple, lors d'une consultation chez un médecin généraliste, un système de rappel automatisé pourrait permettre d'informer le médecin que son patient remplit des critères d'âge pour bénéficier d'un dépistage organisé et l'inviter à aborder ce sujet au cours de la consultation. De même, les mutualités, qui disposent aussi de données pertinentes relatives à l'âge de leurs affiliés et à leur parcours de soins, pourraient aussi jouer un rôle accru dans l'information et l'incitation personnalisée à la prévention dans le respect du cadre légal et de la protection des données à caractère personnel. À ce sujet, les résultats récemment publiés par la mutualité Partenamut à l'issue des campagnes de sensibilisation menées en 2025 démontrent l'efficacité de rappels personnalisés.

Pouvez-vous indiquer si la possibilité de recourir à des mécanismes de rappel ou de notification à destination des médecins généralistes, tout en garantissant le respect de la vie privée et le consentement des patients, a été ou peut être étudiée par vos services? Quelles sont les contraintes réglementaires, techniques ou éthiques identifiées en matière de croisement ou d'utilisation ciblée des données à des fins de prévention et comment y répondre? Au regard des résultats probants observés, notamment dans le cadre des actions menées par Partenamut, des projets pilotes ou des collaborations structurées avec les mutualités et les acteurs de la première ligne sont-ils envisagés afin de renforcer durablement la participation aux programmes de dépistage organisés en Wallonie?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous avez raison de souligner combien la prévention et le dépistage précoce constituent des leviers majeurs pour améliorer l'état de santé de la population et réduire à terme la charge humaine, sociale et financière liée aux cancers. En Wallonie, nous disposons de programmes de dépistage

organisés et scientifiquement validés, mais nous constatons en effet que les taux de participation restent en deçà des objectifs poursuivis. On en a déjà beaucoup discuté en commission. L'enjeu n'est donc plus seulement l'existence de l'offre, mais bien sa capacité à atteindre efficacement les publics concernés au bon moment, de manière compréhensible et incitative, ainsi que les pratiques des patients qui consultent leur spécialiste préférentiellement et recourent aux dépistages dits opportunistes, sans recourir au dépistage organisé et gratuit.

La piste que vous évoquez, consistant à soutenir le rôle du médecin généraliste par des mécanismes de rappel ou d'alerte lorsque le patient remplit les critères d'un dépistage organisé, est partagée par mes services. Le médecin généraliste occupe une place centrale dans le parcours de soins et demeure un interlocuteur de confiance privilégié pour aborder les questions de prévention. À ce stade, l'implémentation de rappels automatisés intégrés aux logiciels médicaux soulève toutefois plusieurs défis, notamment liés à la diversité des logiciels utilisés en première ligne, à l'interopérabilité des systèmes et à la nécessité de garantir un cadre strict de protection des données et de respect du secret médical.

Ces questions sont actuellement analysées en lien avec les acteurs d'e-Santé afin d'évaluer la faisabilité technique et les conditions juridiques dans lesquelles de tels outils pourraient être déployés, sur la base du volontariat et dans le respect du consentement éclairé des patients, sachant qu'actuellement la collaboration avec le Registre du cancer permet de sélectionner les patients en fonction des critères des programmes de dépistage et de leur parcours de dépistage.

En effet, le protocole d'accord du 20 novembre 2017, conclu entre l'autorité fédérale et les entités fédérées visées aux articles 128, 130 et 135 de la Constitution en matière d'activités de financement du registre du cancer définit les modalités de financement et d'activités de la fondation « Registre du cancer ». Ce protocole vise à garantir que le registre reste le levier de recherche épidémiologique et de prise de décision basée sur des données fiables. Les parties concernées financent la fondation « Registre du cancer » dont les objectifs incluent le développement et le maintien d'un enregistrement de qualité du cancer en Belgique, l'enregistrement et la fourniture de statistiques et de données épidémiologiques, ainsi que la réalisation d'analyses pour soutenir les dépistages.

Dans cette organisation, il appartient à la fondation et son registre de produire les données sélectionnées à la suite de critères liés aux programmes et aux données de dépistage organisé et de produire la liste des invitations à se présenter au dépistage organisé. Ces données sont donc différentes de celles détenues par les mutualités, ce qui n'enlève pas la collaboration avec les mutualités dans le cadre des missions confiées aux agents de

prévention par la Région wallonne et qui soutiennent la participation aux campagnes de dépistage organisé. Les mutualités jouent un rôle majeur dans l'information et la sensibilisation à la prévention.

Les résultats récemment communiqués par Partenamut concernant ces campagnes de rappels personnalisés vont dans le sens d'une efficacité accrue de ce type d'approche dès lors que les mutualités disposent des données relatives aux dépistages opportunistes des patients, ce qui nous montrerait le taux réel de dépistage contre le cancer, lorsqu'il existe un dépistage organisé – à savoir, en Région wallonne, le cancer du sein, le cancer du col de l'utérus et le cancer colorectal.

Toute utilisation ciblée de données à des fins de prévention doit toutefois s'inscrire dans un cadre légal, éthique et déontologique rigoureux, notamment au regard du RGPD. Les contraintes identifiées concernent principalement le croisement de données provenant de sources différentes, la finalité précise de l'usage des données et le respect de la vie privée et du libre choix des assurés.

S'il était décidé de croiser les données des mutualités avec celles du Registre du cancer, nous aurions à identifier des modalités qui permettent d'exploiter ce potentiel, tout en garantissant un haut niveau de protection et de transparence à l'égard des citoyens, via un dispositif décrétoal, en démontrant la plus-value et la proportionnalité à l'Autorité de protection des données. Il s'agit d'une piste à investiguer, certes, mais qui nécessite du temps, des moyens financiers ainsi qu'une analyse, dès lors que l'exploitation des résultats permettrait de cibler les personnes qui ne font ni l'un ni l'autre, et donc de cibler outre la disponibilité du taux réel de dépistage. À ce jour, les ressources ne permettent pas d'envisager ce type de croisement.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et je relirai avec beaucoup d'attention toutes les informations que vous venez de nous communiquer. La prévention, ce n'est pas simplement informer en règle générale, mais c'est également être capable d'alerter la bonne personne au bon moment. Cette possibilité de ciblage au niveau des dépistages et de discussions avec le médecin généraliste, que l'on sait être une personne de grande confiance, est positive. Je suis heureuse d'apprendre que votre cabinet ainsi que vos services partagent cette analyse.

J'entends qu'il y a des défis, que ce soit en matière de logiciel, d'interopérabilité des systèmes ou encore de règles à respecter au niveau du RGPD et du libre choix du patient. Je suis néanmoins heureuse que l'on y travaille. Oui, cela coûte en temps et cela coûte en argent, mais on sait aussi à quel point la prévention

permet d'éviter de très grandes dépenses dans l'avenir en matière de soins de santé. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler en commission du fait que la Wallonie n'atteint quasiment jamais les cibles souhaitées en matière de dépistage. C'est un chemin qu'il nous faut emprunter.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les suites de la mobilisation du secteur non
marchand »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les suites de la mobilisation du secteur non marchand ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors de la mobilisation du secteur non marchand du 7 avril dernier, les syndicats indiquaient que vous vous étiez engagé à préserver le secteur lors de la réforme à venir des subventions APE. En plénière, le lendemain, vous indiquiez leur avoir expliqué la réforme à venir.

Chaque ministre fonctionnel étant appelé à prendre une base décrétoale complémentaire à la réforme portée par le ministre Jeholet afin de traduire l'octroi des moyens APE vers les divers acteurs une fois le décret chapeau adopté, comment préparez-vous cette réforme ? Pouvez-vous nous expliquer comment vous l'envisagez dans vos compétences, et particulièrement dans le secteur non marchand ? Sera-t-elle adoptée en première lecture avant la troisième lecture du décret chapeau du ministre Jeholet ? Quel est le calendrier fixé en ce qui concerne vos compétences ?

Vous déclariez vouloir un financement plus structurel pour les secteurs des soins et des services considérés comme secteurs prioritaires. Que faut-il en déduire ? Comment envisagez-vous de rendre structurels les financements ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je veux d'abord rappeler que j'ai été pleinement attentif aux inquiétudes exprimées par le secteur non marchand lors de la mobilisation du 7 avril dernier. À la suite de cette mobilisation, un échange a eu lieu avec les représentants

du secteur dans un esprit d'écoute, de transparence et de responsabilité.

S'agissant de la réforme des aides à la promotion de l'emploi, le cadre général est désormais connu. La méthodologie arrêtée par les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit l'abrogation du décret APE de 2021 au 1^{er} janvier 2027, une mise en œuvre progressive de la réforme ainsi qu'un rattachement des moyens ex-APE aux politiques sectorielles concernées. Le décret-cadre fixera les principes communs et chaque ministre fonctionnel devra ensuite les traduire dans ses propres textes réglementaires. Ce travail est d'ailleurs déjà en cours.

Dans mes compétences, ma ligne est simple : cette réforme doit être l'occasion de mieux sécuriser le financement des opérateurs concernés et non de créer de l'instabilité supplémentaire. Le constat posé au niveau gouvernemental est d'ailleurs explicite dans les faits : le dispositif APE fonctionne déjà très largement comme un financement structurel, en particulier pour le secteur non marchand et le secteur public.

La logique de la réforme est donc de faire correspondre davantage le financement à la politique sectorielle elle-même, avec des règles plus lisibles, plus stables et plus cohérentes. L'objectif poursuivi est, par conséquent, de sécuriser la transition à court terme tout en ouvrant la possibilité d'une réallocation progressive des moyens à moyen et long termes, en cohérence avec les politiques fonctionnelles.

Concrètement, cela signifie que, pour les secteurs relevant de mes attributions, je travaille à un mécanisme qui respecte plusieurs exigences.

La première, c'est la continuité de l'activité et le soutien effectif à l'emploi. Les services de soins, d'accompagnement et d'action sociale ne peuvent pas être mis devant des choix incompatibles avec leurs missions de terrain.

La deuxième, c'est la prise en compte des réalités sectorielles. Tous les opérateurs ne sont pas dans la même situation. Certains relèvent d'agrément précis, d'autres cumulent plusieurs missions et d'autres encore interviennent à la frontière entre santé, handicap, aide aux personnes ou économie sociale. La réforme devra donc intégrer cette diversité avec souplesse, comme le prévoit d'ailleurs la méthodologie gouvernementale pour les employeurs multiagrés ou relevant de plusieurs secteurs.

La troisième, c'est la simplification. Le but n'est pas de remplacer une complexité par une autre. Nous devons aller vers des régimes sectoriels plus lisibles, en évitant les doubles couches administratives.

Sur le calendrier, nous nous inscrivons dans celui fixé par le Gouvernement. Le dispositif actuel reste en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2027. D'ici là, le décret-

cadre, passé récemment en première lecture au Gouvernement, doit fixer les principes communs et chaque ministre fonctionnel doit préparer la traduction réglementaire propre à ses compétences. Mon travail est donc engagé dès à présent avec l'administration et avec les secteurs concernés, afin d'identifier les opérateurs sur la base du cadastre actualisé début de cette année, de clarifier les besoins et de construire un dispositif qui soit juridiquement robuste, budgétairement soutenable et opérationnellement sécurisant pour les acteurs.

Je veux aussi rappeler un élément important du contexte budgétaire : lorsque, en 2026, le Gouvernement a décidé de geler l'indexation des subventions APE, il a explicitement maintenu l'indexation pour le secteur non marchand. Cela montre que, dans les arbitrages déjà posés, une distinction a été faite en reconnaissance du caractère essentiel de ce secteur.

La concertation sera évidemment déterminante. Une réforme de cette ampleur ne peut réussir ni contre les secteurs ni sans eux. C'est pourquoi j'entends poursuivre les échanges avec les fédérations représentatives, les employeurs et les organisations syndicales.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, j'entends votre volonté d'écouter le secteur ainsi que l'esprit constructif de votre rencontre et de celles qui auront encore lieu avec les syndicats. Néanmoins, l'inquiétude reste forte au niveau de la stabilité des financements du secteur. Il est vrai que vous avez laissé l'indexation pour ces secteurs tellement essentiels. Il n'empêche que les gens se tracassent.

Vous évoquiez un système qui n'était pas lisible quand on parlait des APE, mais j'ai l'impression que, depuis que l'on a modifié le décret sur les APE, tout était particulièrement clair et lisible. C'est le fait que l'on veuille revenir en arrière, avec des portefeuilles séparés, qui crée l'inquiétude des travailleurs et des organisations syndicales. Il faut absolument que vous puissiez garantir que cette transition ne fragilise personne. J'entends que c'est ce que vous voulez faire dans les faits, mais il reste plusieurs inconnues.

J'espère que le calendrier que vous évoquiez aujourd'hui n'est pas trop serré entre le décret chapeau et le décret que vous portez en première lecture. Les vacances arrivent : le 1^{er} janvier, c'est demain. On suivra cette réforme. Ce ne sera donc pas la dernière fois que je viendrai en commission avec cette question.

Question orale
de Mme Christine Mauel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'augmentation notable de certaines
populations de limaces invasives et prolifiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation notable de certaines populations de limaces invasives et prolifiques ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois, on observe dans différentes régions d'Europe l'augmentation notable de certaines populations de limaces, dont certaines espèces peuvent être considérées comme invasives et particulièrement prolifiques. Cette évolution suscite des préoccupations croissantes, non seulement en matière agricole et environnementale, mais également en ce qui concerne les potentielles conséquences pour la santé publique.

En effet, plusieurs études scientifiques internationales évoquent le rôle possible de certaines limaces dans la transmission de parasites, notamment de nématodes ou de bactéries susceptibles d'affecter l'être humain, soit par contact direct, soit de manière indirecte, via la contamination de surfaces ou de denrées alimentaires. Bien que ces risques demeurent généralement limités en Europe, leur évolution dans un contexte de changement climatique et de modification des écosystèmes mérite une attention particulière des autorités sanitaires.

Les services de santé publique en Wallonie disposent-ils d'un dispositif de veille ou de surveillance concernant les risques sanitaires liés aux limaces et autres gastéropodes terrestres ? Existe-t-il une évaluation actualisée des risques sanitaires liés à ces organismes, notamment dans le cadre de la sécurité alimentaire, à savoir la consommation de légumes crus, la contamination des potagers, et cetera ?

Des recommandations ou campagnes d'information à destination du grand public, des écoles ou des autorités locales ont-elles été envisagées ou mises en œuvre afin de sensibiliser aux bonnes pratiques d'hygiène, comme le lavage des légumes et les précautions en cas de contact ? Une coordination structurelle est-elle assurée avec les autorités compétentes en matière d'environnement et d'agriculture, notamment en vue d'une approche intégrée des risques liés à la prolifération de ces espèces ? La Wallonie participe-t-elle à des dispositifs de suivi ou d'échange d'informations à l'échelle

européenne concernant ces enjeux émergents de santé publique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question originale. J'avoue que, quand je l'ai vue, je me suis demandé pourquoi elle était arrivée chez moi. Je me le demande d'ailleurs toujours, mais je vais tout de même vous donner des éléments de santé publique. Je vais lire ce que l'on m'a écrit parce que je ne suis pas du tout connaisseur.

L'espèce de limace invasive la plus largement répandue et la plus étudiée est l'*Arion vulgaris*, aussi appelée limace portugaise ou espagnole. Elle est établie dans de nombreux pays européens depuis les années 1950. Cette espèce n'est toutefois pas originaire de la péninsule ibérique, comme on avait pu initialement le croire. Son aire de répartition naturelle devrait néanmoins se situer quelque part en Europe du Sud, bien que cela ne fasse pas consensus. Son introduction involontaire dans de nouvelles zones géographiques est liée à l'activité humaine, notamment le commerce de plantes. Les œufs et les jeunes limaces sont facilement transportés dans les plantes en pot.

Aucun effet sur la santé humaine n'a été attribué à ces espèces. Cette limace sécrète une grande quantité de mucus. Ce mucus est difficile à éliminer et il peut contenir des bactéries, comme l'*Escherichia coli*, qui entraîne des gastro-entérites. On va la rencontrer en consommant des légumes recouverts de ce mucus. Il est également aussi conseillé aux jardiniers amateurs souhaitant lutter contre cette espèce de porter des gants ou d'utiliser un outil spécifique pour ramasser les limaces. Cette espèce n'est toutefois pas une grande préoccupation en termes de santé publique.

En 2015, il a toutefois été démontré que le mucus de certaines limaces invasives pouvait héberger un autre type de bactéries, *Listeria monocytogenes*, dangereux pour les femmes enceintes et d'autres populations plus fragiles. L'excrétion de bactéries viables pourrait contaminer la végétation, créant ainsi une voie d'exposition humaine indirecte via l'alimentation et le bétail. Pour rappel, la *Listeria* est responsable de la listériose, une maladie grave particulièrement dangereuse pour les femmes enceintes.

À l'heure actuelle, il n'existe néanmoins pas de programme de monitoring dédié aux gastéropodes en Wallonie. Je vous rappelle toutefois que la lutte contre les espèces invasives est de la compétence de ma collègue, la ministre Dalcq. En revanche, en pratique, de nombreux conseils sont diffusés visant à prémunir les potagers des désagréments liés aux limaces « en général ». La collecte manuelle des spécimens en fait

partie. En raison de la présence du mucus problématique, le port de gants est naturellement préconisé. Le fait de nettoyer les fruits et légumes issus d'un potager avant de les consommer fait partie des messages de base qui doivent être relayés en Région wallonne, notamment par les associations de jardiniers.

La Région reste attentive au développement des espèces invasives, dont ce type de limace que l'on voit en effet partout dans nos jardins. Des échanges réguliers ont lieu avec nos partenaires européens pour améliorer nos connaissances dans ce domaine. Sachez que les maladies que j'ai citées, que ce soit la listériose ou des gastro-entérites à l'*Escherichia coli*, sont à surveillance obligatoire. Le système de surveillance nous permettra d'identifier les cas et les malades, mais pas d'identifier la cause ou l'origine qui est la limace.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. J'ai trouvé un article sur l'introduction involontaire de ces espèces invasives en France et donc à proximité de chez nous. Même s'il n'y a pas de risques sérieux pour la santé humaine, cela reste un sujet de santé publique qui doit être pris au sérieux face aux dérèglements climatiques. Il est indispensable d'être vigilant sur les nouveaux risques sanitaires. J'attire l'attention sur la présence éventuelle en Wallonie de ces espèces invasives à la suite des réalités environnementales changeantes. Si leur présence devait se multiplier, je reposerais la question à Mme Dalcq.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'implémentation du trajet de soins
périnatal »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'implémentation du trajet de soins périnatal ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, en septembre dernier, nous avons déjà échangé sur l'état d'avancement du trajet de soins périnatal et les premières étapes de son implémentation sur le terrain. Ensuite, en novembre, je vous avais interpellé plus spécifiquement sur la place des sages-femmes dans ce dispositif en relayant les difficultés qu'elles rencontrent pour être pleinement associées aux dynamiques mises en place.

Étant donné que sommes en avril 2026, je souhaite refaire le point avec vous, à la fois sur l'opérationnalisation du trajet de soins périnatal et sur la place concrète occupée par les sages-femmes dans ce parcours intégré. Pouvez-vous nous indiquer où l'on en est aujourd'hui au niveau du déploiement des projets pilotes dans les territoires ? Quels enseignements peuvent être tirés des premiers mois de travail des coaches d'implémentation ?

Par ailleurs, où en sont la structuration du niveau méso et la constitution des consortiums appelés à devenir les organisations locorégionales de santé ? Quel est le calendrier envisagé pour que ce trajet de soins soit pleinement opérationnel sur l'ensemble du territoire de la Wallonie ? Quelles évolutions concrètes ont eu lieu depuis l'automne concernant l'intégration des sages-femmes dans le trajet de soins périnatal ? Sont-elles désormais enfin associées de manière systématique, au-delà d'un rôle ponctuel ou purement consultatif ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les coaches chargés de soutenir l'implémentation du programme périnatal opèrent sur le terrain depuis plusieurs mois afin de mobiliser les acteurs et d'adapter les éléments du programme à chacun des territoires. En ce sens, ils assurent un rôle de facilitation pour accompagner les consortiums dans la mise en place de groupes de travail « 1 000 jours ». Elles apportent un soutien méthodologique personnalisé en fonction de la maturité du territoire et réalisent, de manière plus générale, des actions de sensibilisation, de clarification et d'information auprès des parties prenantes. Ce travail minutieux est essentiel pour créer de véritables réseaux autour de cette thématique et, in fine, améliorer de manière significative la prise en soin de ce public spécifique.

Concernant l'implication des sages-femmes, à la fin du mois de janvier, une rencontre a été organisée entre les fédérations des sages-femmes, le conseiller de mon cabinet chargé du projet, une conseillère du cabinet de la Petite Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une représentante de l'AViQ et une représentante du SPF Santé publique afin de discuter de différents points, dont la place des sages-femmes dans le programme périnatal.

Une équipe d'accompagnement de l'implémentation du programme périnatal a été mise en place en octobre 2025 et se réunit toutes les huit semaines avec les coaches d'implémentation. L'équipe se compose :

- d'agents de l'AViQ ;
- de l'équipe Horizys, le consortium scientifique ;
- d'un représentant du SPF Santé publique ;

- de coordinateurs de Born in Belgium Professionals, l'outil de *screening* ;
- d'un représentant de l'ONE ;
- d'un représentant de la Plateforme de première ligne wallonne ;
- de divers experts en fonction des besoins.

Lors du dernier comité d'accompagnement, les coaches d'implémentation ont confirmé la participation des sages-femmes hospitalières ou libérales aux différents groupes de travail organisés dans les territoires, sauf pour le territoire n° 1 de la Wallonie picarde. Les coaches sont encore à la recherche d'une représentante pour ce territoire spécifiquement.

Les membres de l'équipe d'accompagnement ont mis en évidence l'existence d'une certaine inégalité de répartition des sages-femmes libérales sur le territoire wallon. Ils nous ont également informés qu'un regroupement de sages-femmes de la province de Luxembourg avait récemment fait la demande d'une formation auprès de Born in Belgium Professionals afin de maîtriser l'utilisation de l'outil. Ces sages-femmes appliquent ainsi les activités du programme avec les patientes présentant des vulnérabilités psychosociales, que ce soit seules ou en collaboration avec l'ONE. De plus, certaines sages-femmes ont déjà mis en place certaines actions, notamment sur des territoires précaires. Je rappelle également que des collaborations entre les sages-femmes et les PEP's de l'ONE existaient avant l'apparition du programme périnatal précité et que celles-ci se poursuivent, naturellement.

Au vu des différents apports, les sages-femmes sont de plus en plus représentées et présentes dans l'implémentation et l'application du programme. Toutefois, les activités mises en place dans ce cadre représentent une charge de travail conséquente, ce qui, au vu des rémunérations assez faibles des sages-femmes, risque de freiner l'implication de ces professionnelles dans le programme périnatal.

Actuellement, les neuf consortiums sélectionnés sont accompagnés et bénéficient d'un suivi rapproché de l'équipe d'accompagnement à travers des formations, une communauté apprenante et un accompagnement individuel. Un comité d'accompagnement administratif des consortiums est prévu en avril par l'AViQ afin de régler des questions d'ordre administratif.

À ce stade de l'opérationnalisation, il est impossible de dire quand ce programme de soins intégrés sera pleinement opérationnel. Cela dépend des avancées de chacun des territoires sur la thématique et dans l'organisation de leur consortium, ainsi que de l'articulation entre la première ligne et les hôpitaux. Dans tous les cas, au niveau des autorités, la collaboration entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles est pleine et entière.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour toutes les réponses que vous venez de m'apporter ainsi que d'avoir écouté mon inquiétude sur la disponibilité des sages-femmes pour s'inscrire dans l'opérationnalisation de ce parcours. Sans elles, le travail n'aurait peut-être pas été aussi fluide. J'ai donc bien eu raison d'insister auprès de vous. Vous voyez, Monsieur le Ministre, parfois, je vous pique, mais les choses avancent. Je vous remercie d'avoir pris en compte mes interrogations et mon questionnement il y a quelques mois. C'est un dossier que je continuerai à suivre.

Question orale
de Mme Christine Mauel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'activation des malades de longue durée
et la collaboration avec les organismes
assureurs »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'activation des malades de longue durée et la collaboration avec les organismes assureurs ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, un récent rapport de l'INAMI, révélé par la presse, soulève des questions fondamentales sur l'évaluation de l'incapacité de travail en Belgique. Selon cette enquête, plus de la moitié des malades de longue durée contrôlés seraient en réalité aptes à réintégrer le marché de l'emploi.

Cette situation est particulièrement préoccupante pour la Wallonie, alors que la DPR fixe des objectifs ambitieux en matière de taux d'emploi et de lutte contre les pénuries de main-d'œuvre. C'est pourquoi la réinsertion des malades de longue durée doit être une priorité. La DPR prévoit notamment une collaboration accrue avec les partenaires sociaux et les organismes assureurs pour favoriser le retour à l'emploi.

Comment comptez-vous renforcer le dialogue avec les mutuelles pour assurer un suivi plus rigoureux et proactif des dossiers en collaboration avec votre collègue, le ministre de l'Emploi ? Comment comptez-vous optimiser le trajet des soins vers l'emploi dès les premiers mois d'incapacité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'accompagnement et la réinsertion des malades de longue durée font partie des chantiers les plus importants du Gouvernement wallon. Parallèlement, la DPR prévoit une collaboration accrue avec les partenaires sociaux et les organismes assureurs pour favoriser le retour à l'emploi. Seule une politique coordonnée et globale, dans laquelle tous les acteurs et toutes les actrices prennent leurs responsabilités, peut susciter un large soutien et produire des résultats, peu importe le secteur.

La Wallonie, qui exerce des compétences directement liées à cette thématique, doit s'inscrire impérativement dans une approche disruptive et beaucoup plus ambitieuse afin d'intensifier l'approche préventive dans le domaine de la santé, en particulier au travail, et de réduire les causes d'inégalités.

Je pense, d'une part, à la surveillance médicale au travail dont l'agrément des sections ou départements y afférents sur le sol wallon incombe à l'AViQ et, d'autre part, à l'égalité des chances des personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi, dont le financement des interventions auprès des employeurs en vue de l'aménagement des conditions du travail et des postes de travail est aussi à charge du budget de l'AViQ.

Des actions à des niveaux à la fois collectifs et individuels me semblent devoir être utilement combinées. Ainsi, il convient de souligner que les partenaires sociaux sectoriels jouent un rôle important dans l'information des entreprises sur les risques psychosociaux au travail, dans le soutien de leur lutte contre ces risques et dans leur accompagnement. Les fonds sectoriels ou les fonds de formation actifs au sein des commissions paritaires sont donc utiles à ce niveau.

Les résultats – qui viennent d'être publiés – de l'enquête du service d'études de la Mutualité chrétienne de 2024, menée auprès d'un échantillon représentatif de plusieurs centaines de travailleurs ayant repris le travail après une incapacité de longue durée, préconisent des pistes d'action sur la base de l'analyse des mesures autorapportées qui portaient sur la perception de l'avenir professionnel ou le vécu de discrimination lors du retour au travail de ces travailleuses et de ces travailleurs.

Les recommandations de cette étude basée sur l'autodéclaration – méthode qui constitue une limite à cette étude – sont les suivantes :

- réduire les stéréotypes négatifs envers les malades de longue durée ;
- rappeler aux travailleurs, aux travailleuses et aux employeurs l'élargissement de la loi antidiscrimination à l'état de santé antérieur ;
- créer un climat de retour au travail inclusif, équitable et surtout motivant ;

- impliquer les managers et les collègues lors du retour au travail de la personne qui revient d'incapacité ;
- élaborer des politiques de réintégration collective ;
- contrôler la mise en place des politiques de réintégration au sein des entreprises.

En collaboration étroite avec les départements « Santé » et « Handicap » de l'AViQ, des travaux en ce sens devraient, à terme, conduire à des modifications réglementaires que je vais porter, comme :

- la constitution d'un groupe de travail auprès de l'INAMI dans le cadre de l'accord-cadre wallon établi avec le FOREm, afin d'étudier la création d'un mécanisme d'adressage des travailleurs en incapacité sous contrat de travail, mais aussi de disposer d'une meilleure collaboration entre les mutuelles et l'AViQ ;
- la prise en compte des trajets ainsi adressés vers l'AViQ dans la partie variable des frais d'administration alloués aux organismes assureurs ;
- l'orientation systématique vers l'AViQ après une évaluation de non-admission à la pension anticipée pour inaptitude physique. C'est très technique, mais c'est concret dans le champ des orientations systématiques vers l'AViQ.

Dans le cadre de la convention de coopération signée entre le FOREm et l'AViQ en vue de l'accompagnement des chercheurs d'emploi en situation de handicap, nous voulons également une réorientation vers l'AViQ de ces demandeurs d'emploi, avec un accompagnement particulier au niveau du FOREm. Nous voulons également mettre en place un plan d'action annuel et concerté de ces remises à l'emploi.

En conclusion, Madame la Députée, il y a beaucoup de choses et le domaine est très technique. Le Gouvernement wallon entend pleinement assumer son rôle en développant une approche intégrée, inclusive et préventive, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : les partenaires sociaux, les organismes assureurs et les services publics, tels que l'AViQ, le FOREm et, au niveau fédéral, l'INAMI.

Cette dynamique s'inscrit dans une volonté forte de lutter contre les inégalités sociales de santé, de promouvoir un marché du travail plus inclusif et de garantir à chaque citoyen et citoyenne la possibilité de trouver une place active dans notre société, dans le respect de ses capacités du moment et de sa dignité. C'est une des conditions pour que les réformes engagées produisent des effets durables et bénéficient à un large soutien.

On doit déconstruire les clichés sur les malades de longue durée et tout ce que l'on imagine sur la situation de certaines de ces personnes.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse claire et votre engagement en faveur de toutes les collaborations que vous avez mentionnées. C'est particulièrement réjouissant de voir cette dynamique.

La réinsertion des malades de longue durée n'est pas seulement un enjeu budgétaire, mais bien une priorité humaine et sociale. En Wallonie, notre responsabilité est d'améliorer l'accompagnement vers le retour à l'emploi. En brisant les silos – vous avez parlé de plusieurs collaborations entre différents niveaux de pouvoir et entre les secteurs de la santé et de l'emploi –, nous rendons de la perspective à des milliers de Wallons.

Je salue donc votre volonté de privilégier l'intervention précoce et une collaboration plus étroite avec les mutuelles. Nous soutiendrons avec force ces réformes nécessaires et resterons attentifs à leur mise en œuvre rapide sur le terrain.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Aït Alouha, sur « la première convention internationale pour protéger les droits des personnes âgées » ;
- Mme Aït Alouha, sur « l'étude du Bureau du Plan sur la réforme des pensions et l'impact sur les inégalités » ;
- M. Janssen, sur « la réhabilitation des sites pollués en Brabant wallon » ;
- Mme Desalle, sur « le bilan de l'opération Be WaPP » ;
- Mme Durenne, sur « le suivi des mesures de prévention concernant la maladie de Lyme » ;

- Mme Dejardin, sur « la place des futurs assistants infirmiers dans l'organisation des soins en Wallonie » ;
- Mme Goffinet, sur « la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) en province de Luxembourg » ;
- M. Palermo, sur « la prise en charge du cytomégalo virus » ;
- Mme Aït Alouha, sur « la simplification des fonctions dans le secteur de la santé » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales et l'interpellation de :

- Mme Ammi, sur « l'accueil d'un parent âgé à proximité de son domicile » ;
- Mme Ammi, sur « la reprise d'une maison de repos par la Commune de Mettet » ;
- Mme Ammi, sur « le renforcement des soins palliatifs en maison de repos en Wallonie » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la recrudescence des accidents vasculaires cérébraux (AVC) » ;
- Mme Ammi, sur « la promotion de meilleures habitudes alimentaires pour le petit-déjeuner » ;
- Mme Vandorpe, sur « les structures de bien-être entourant les traitements contre le cancer » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 33 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Arnaud Dewez, MR
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Mélissa Hanus, PS
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Bruno Lefèbvre, PS
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Vincent Maillen, MR
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Stéphanie Thoron, MR
Mme Éliane Tillieux, PS
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

3M	Minnesota Mining and Manufacturing Compagny (Société minière et manufacturière du Minnesota)
ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (anciennement Association des maisons d'accueil)
AMO	service(s) d'aide en milieu ouvert
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
ARCA	Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (anciennement Association régionale des centres d'accueil)
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AVC	accident vasculaire cérébral
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BAPCOG	Belgian Antibiotic Policy Coordination Committee (Commission belge de coordination de la politique des antibiotiques)
BASF	Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CETA	centre(s) d'études techniques agricoles
CIM	conférence interministérielle
COCOREL	Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons
CoDT	Code du développement territorial
COFI	Commission des opérateurs de formation et d'insertion (bassin Huy-Waremme)
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
CORDER	Coordination recherche et développement rural (ASBL)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
Edora	Fédération des producteurs d'énergies renouvelables
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
ETHOS	European Typology on Homelessness and Housing Exclusion (typologie de l'exclusion liée au logement)
ETP	équivalent temps plein
EVRAS	éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FEBA	Fédération des biométhaniseurs agricoles
FEBEG	Fédération belge des entreprises électriques et gazières
FEDER	Fonds européen de développement régional
FéWaSSM	Fédération wallonne des services de santé mentale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	groupe(s) d'action locale
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)

IED	Industrial Emissions Directive (directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles)
ILI	initiative(s) locale(s) d'intégration
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INCITE	European Innovation Centre for Industrial Transformation and Emissions (Centre européen d'innovation pour la transformation industrielle et les émissions)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KCE	Belgian Health Care Knowledge Centre (Centre fédéral d'expertise des soins de santé)
LGBTQIA+	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités
MicroPlaSTEP	étude des microplastiques dans les stations d'épuration des eaux usées
NPK	azote (N), phosphore (P) et potassium (K)
OLS	organisation(s) locorégionale(s) de santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
OWSA	Observatoire wallon du sans-abrisme
PEP's	partenaire enfants-parents (ONE)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFHxS	perfluorohexanesulfonic acid (acide perfluorohexane sulfonique)
PFOA	perfluorooctanoic acid (acide perfluorooctanoïque)
PFOS	perfluorooctanesulfonic acid (acide perfluorooctanesulfonique)
PGDA	Programme de gestion durable de l'azote en agriculture
pH	potentiel hydrogène
PICT	Palliative Care Indicators Tool (Outil d'identification des besoins en soins palliatifs)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMR	personne à mobilité réduite
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PPS	prévention et promotion de la santé (projet en)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RAVeL	réseau autonome des voies lentes
RED	Renewable Energy Directive (Directive sur les énergies renouvelables)
RENURE	recovered nitrogen from manure (azote récupéré à partir de fumier)
REVOLHT	Réunir les entités et villages opposés à la ligne haute tension (ASBL)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STEP	station(s) d'épuration des eaux usées
SWDE	Société wallonne des eaux
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNESSA	Union en soins de santé
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
WaPP	Wallonie plus propre